



DOSSIER D'APPEL D'OFFRES REGIONAL

Appel d'Offres pour Accords-Cadres de Fournitures
(Processus d'appel d'offres à enveloppe unique)

**ACQUISITION D'EQUIPEMENTS INFORMATIQUES,
PERIPHERIQUES/ACCESSOIRES ET
AU TITRE DU BUDGET 2023 POUR ET D'EQUIPEMENTS DE
VIDEO CONFERENCE ET D'INTERPRETATION AU PROFIT DE
L'OOAS ET SON AGENCE RCSDC**

Entité contractante : Organisation Ouest Africaine de la Santé (OOAS)

Financement : Budget OOAS Exercice 2023

Appel d'Offres Régional N°: ROB/ ADMI-WAHO/2023/091

Pays : BURKINA FASO

SEPTEMBRE 2023

Avis d'Appel d'Offres pour Contrats-Cadres de Fournitures

(Processus d'appel d'offres à enveloppe unique)

Autorité contractante: Organisation Ouest Africaine de la Santé (OOAS)

Pays: BURKINA FASO

Nom du projet: Organisation Ouest Africaine de la Santé (OOAS)

Titre de l'accord-cadre: Acquisition d'équipements informatiques, périphériques/accessoires et d'équipements de vidéo conférence et d'interprétation au titre du budget 2023 pour l'OOAS et son Agence RCSDC

No de référence AOR : ROB/ ADMI-WAHO/2023/091

18 Septembre 2023

1. L'Organisation Ouest Africaine de la Santé (OOAS) a prévu dans son budget 2023 et dans le plan de passation de marchés des ressources à affecter pour l'Acquisition d'équipements informatiques, périphériques/accessoires et d'équipements de vidéo conférence et d'interprétation au titre du budget 2023 pour l'OOAS et son Agence RCSDC et a l'intention de conclure des marchés subséquents (bons de commande périodiques) qui seront être attribués en vertu des accords-cadres signés avec des fournisseurs sélectionnés à la suite d'un appel d'offres régional.
2. L'OOAS, lance le présent appel d'offres régional en vue de conclure lesdits accords-cadres. L'autorité contractante est le seul utilisateur au sens de l'accord-cadre l'accord cadre sera fermé.
3. L'OOAS invite maintenant les soumissionnaires admissibles à soumettre des offres protégées pour cette acquisition. Les quantités estimées pour la durée de l'accord cadre sont ci-dessous définies :

- **Lot 1: ordinateurs portables (OOAS)**

N°	Désignation	Quantité minimale	Quantité maximale
1	iPad Pro 12.9 avec accessoires	1	3
2	Ordinateur portable HP EliteBook 840 G10, accessoires, Docking station	33	99
3	Casque audio avec micro	30	90
4	ZBook Firefly 14 G9 with dockstation	3	9

- **Lot 2 : périphériques et accessoires (OOAS)**

N°	Désignation	Quantité minimale	Quantité maximale
1	Batterie pour onduleur 12v7Ah	60	180
2	Batterie pour onduleur 12v17Ah	8	24
3	Disque dur Micro-SSD 512Go	8	24
4	Batterie pour laptop 820 G3/G4	5	15
5	Batterie pour laptop 1040 G3	5	15
6	Batterie pour laptop 1040 G4	8	24
7	Alimentation-Chargeur de laptop 820G4/1040 G3	10	30

N°	Désignation	Quantité minimale	Quantité maximale
8	Alimentation-Chargeur USB-C pour laptop 1040 G4	5	15
9	Chargeur - réparateur de batterie	1	3
10	Onduleur	15	45
11	Rouleau de cable ethernet	1	3
12	Cartouche de batterie de remplacement pour onduleur APC Smart-UPS2200	2	6
13	Chargeur pour scanner Fujitsu fi-7180	2	6
14	Paquet de 100 connecteurs RJ45	5	15
15	Pointer with USB dongle	63	189

- **Lot 3 : équipements serveur (OOAS)**

N°	Désignation	Quantité minimale	Quantité maximale
1	Firewall nouvelle generation	2	6
2	Licence du firewall pour prévention des menaces	2	6
3	12 mois d'abonnement au support pour le firewall	1	3
4	Routeur Mikrotik CCR1036-8G-2S+	2	6
5	Switch Mikrotik 48 ports	1	3
6	Switch Mikrotik 24 ports	1	3

- **Lot 4: Equipements informatiques (RCSDC)**

N°	Désignation	Quantité minimale	Quantité maximale
1	Firewall nouvelle generation	2	6
2	Licence du firewall pour prévention des menaces	2	6
3	12 mois d'abonnement au support pour le firewall	1	3
4	Routeur Mikrotik CCR1036-8G-2S+	2	6
5	Switch Mikrotik 24 ports	2	6
6	Wireless accepoint controler	2	6
7	Laptop computer HP EliteBook 840 G10 with accessories	11	33
8	ZBook Firefly 14 G9 with dockstation	1	3
9	Color Printers HP Color LaserJet Pro M479dw	2	6
10	Cartridges for color printers HP Color Laserjet Pro M479dw	4	12
11	1.5 KVA UPS for computer systems and screens	15	45
12	Replacement batteries for 5 KVA UPS APC 5000VA Smart UPS Rack Mount 230V - SUA5000RMI5U	4	12
13	Chargeur - réparateur de batterie	1	3
14	Casque audio avec micro	15	45

N°	Désignation	Quantité minimale	Quantité maximale
15	Ecran externe incurvé 34 pouces haute resolution avec hauts parleurs et caméra intégrés	2	6

- Lot 5: Equipements de vidéoconférence OOAS**

N°	Désignation	Quantité minimale	Quantité maximale	
1	Vidéo projecteur	5	10	
2	Accessoires de fixation au plafond et divers	Support plafond (Blanc)	6	12
3		Module WiFi (b/g/n)	6	12
4		Safety Wire	6	12
5		Rallonge support plafond (tube 450mm)	6	12
6		Sacoche de transport	6	12
7		Filtre à poussière	6	12
8		Ecran de projection motorisé 3,20x2,40m 4:3	2	4
9	PTZOptics NDI Camera 30X, PT30X-NDI + Trepieds professionnels	4	8	
10	Camera IP PTZ pour videoconference + Trepieds professionnels	2	4	
11	Controleur de camera IP PTZ	3	6	
12	Hardware video mixer	4	8	
13	interface audio USB	9	18	
14	Téléviseurs SAMSUNG 65AU7172 ou équivalent	6	12	
15	Accessoires de fixation téléviseurs	6	12	
16	Ensemble équipements audios - Enceintes HK Audio ou équivalent	4	8	
17	- Amplificateur ligne 100v 130W	4	8	
18	Onduleur 1600VA	15	30	
19	Ecran externe incurvé 34 pouces haute resolution avec hauts parleurs et caméra intégrés	28	56	

- Lot 6: Equipements d'interprétation OOAS**

N°	Désignation	Quantité minimale	Quantité maximale
1	WPNETTOUCH EclerNet Control Touch-Screen	6	12

N°	Désignation	Quantité minimale	Quantité maximale
2	console d'interprète	6	12
3	Console Délégué	75	150
4	Console Président	1	2
5	Unité de contrôle de discussion / interprètes	1	2
6	Emetteur Infrarouge	1	2
7	Unité centrale / Voting controller	1	2
8	Récepteur d'Infrarouge	100	200
9	Casque d'écoute	150	300
10	Radiateur Infrarouge	2	4
	ACCESSOIRES		
11	Tube métallique rond monté sur trépied	2	4
12	Housse de protection et de stockage des trépieds	2	4
13	Rack-malle	1	2
14	Câble de liaison entre les consoles déléguées	51	102
15	Câble entre console délégué et Interprétation unit	2	4
16	Câble de liaison entre les consoles interprètes	5	10
17	Câble entre console interprète et Interprétation unit	2	4
18	Flight case de rangement des consoles délégué	3	6
19	Flight case de rangement des consoles interprète	1	2
20	Flight case de rangement des radiateurs IR	1	2
21	Spécification des canaux (Services connexes)	1	2

4. Les Accords-cadres à conclure seront des accords-cadres fermés à utilisateur unique avec des fournisseurs multiples sans une mise en concurrence à la deuxième étape (contrats subséquents : bons de commandes) pour les commandes des deux premières années. En début de la troisième année une mise en concurrence sera faite entre les fournisseurs ayant signé les accords-cadres afin d'identifier la nouvelle meilleure offre.
 - L'utilisateur unique autorisé à acheter en vertu des Accords-cadres est **l'Organisation Ouest Africaine de la Santé (OOAS)**.
 - Le présent appel d'offres (première étape) a pour intention de conclure des accords-cadres avec un nombre maximum de trois fournisseurs par lots ou groupe de lots attribués.
 - A l'issue de la signature des accords-cadres sur la durée prévue au point 8 ci-dessous, un contrat subséquent (bon de commande) sera signé avec le prestataire classé premier mieux disant pour le ou les lots à l'issue du présent appel d'offres ou avec le fournisseur classé suivant pour le lot ou les lots lorsque le premier n'est pas en mesure d'exécuter la commande et ainsi de suite, au titre des acquisitions d'équipements informatiques et périphériques/accessoires au titre du budget 2023 pour l'OOAS et son Agence RCDC.
5. La conclusion d'un accord-cadre avec un fournisseur n'impose aucune obligation à l'OOAS, de commander des biens dans le cadre d'un autre contrat. L'accord-cadre conclu ne garantit pas qu'un attributaire de l'accord-cadre se verra attribuer un contrat subséquent (bon de commande).
6. Il est exigé des soumissionnaires, pour ce marché, une garantie de soumission délivrée par une banque reconnue d'un montant ci-après par lot
 - lot 1 : 900 000 FCFA
 - lot 2 : 150 000 FCFA
 - lot 3 : 300 000 FCFA
 - lot 4 : 750 000 FCFA
 - lot 5 : 650 000 FCFA
 - lot 6 : 1 000 000 FCFA
7. Les soumissionnaires doivent avoir réalisé un chiffre d'affaires moyen certifié minimum (voir tableau ci-dessous) au cours des **trois (03) dernières années (2020, 2021 et 2022)** ou depuis la création de l'entreprise. Le chiffre d'affaires requis par lot est de :
 - lot 1 : 127 000 000 FCFA
 - lot 2 : 20 000 000 FCFA
 - lot 3 : 40 000 000 FCFA

- lot 4 : 100 000 000 FCFA
 - lot 5 : 85 000 000 FCFA
 - lot 6 : 130 000 000 FCFA
8. L'actuelle mise en concurrence sera menée dans le cadre d'un appel d'offres régional, conformément au code des marchés révisé en septembre 2021 de la CEDEAO.
 9. Les soumissionnaires présenteront une offre unique (technique et financière inclus) pour cet appel d'offres organisé en six (06) lots.
 10. Les lots sont indivisibles et les soumissionnaires peuvent soumettre des offres pour un ou plusieurs lots et peuvent être attributaires d'un ou plusieurs lots. Les marchés seront attribués par lot en prenant en compte tout rabais éventuel que pourrait proposer le soumissionnaire en cas d'attribution de plus d'un (1) lot.
 11. Les accords-cadres sont conclus pour une durée de **quatre 04 ans** à compter de la date d'entrée en vigueur indiquée dans l'accord-cadre.
 12. Les soumissionnaires admissibles intéressés peuvent communiquer avec l'équipe de passation de marchés : procurement@diffusion.wahooas.org ; L'OOAS répondra au plus tard sept (7) jours calendaires avant la date limite de dépôt des offres, à toute demande d'éclaircissements reçue au plus tard dix (10) jours calendaires avant la date limite de dépôt des offres
 13. Tout candidat éligible intéressé par le présent avis peut consulter et télécharger les documents d'appel d'offres à partir du **20 septembre 2023 à 10 heures GMT** sur le site <https://data.wahooas.org/tenders/tenders/list>
 14. Les offres devront être rédigées dans l'une des trois (03) langues de la CEDEAO et envoyées par voie électronique à l'adresse <https://data.wahooas.org/tenders/tenders/list> au plus tard le **3 novembre 2023 à 12h00 GMT**.
 15. Les candidats ayant soumis leurs offres, communiquent par l'adresse <https://data.wahooas.org/tenders/tenders/list>, le mot de passe de leurs offres protégées au plus tard le **3 novembre 2023 à 12h00 GMT**.
 16. A la date prévue pour l'ouverture des offres, les soumissionnaires pourraient se connecter à la séance d'ouverture en ligne à travers le lien reçu par email.
 17. Les offres transmises par autres moyens ne seront pas ouvertes et seront rejetées.
 18. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de 180 jours à compter de la date limite de soumission.

19. L'OOAS se réserve le droit de ne donner aucune suite à tout ou partie du présent avis d'appel d'offres.

Dr Melchior Athanase J C. AISSI
Directeur Général



DOSSIER D'APPEL D'OFFRES REGIONAL

Appel d'Offres pour Accords-Cadres de Marchandises
(Processus d'appel d'offres à enveloppe unique)

**ACQUISITION D'EQUIPEMENTS INFORMATIQUES,
PERIPHERIQUES/ACCESSOIRES ET
AU TITRE DU BUDGET 2023 POUR ET D'EQUIPEMENTS DE
VIDEO CONFERENCE ET D'INTERPRETATION AU PROFIT
DE L'OOAS ET SON AGENCE RCSDC**

**Entité contractante : Organisation Ouest Africaine de la Santé
(OOAS)**

Financement : Budget OOAS Exercice 2023

Appel d'Offres Régional No: ROB/ ADMI-WAHO/2023/091

Pays : BURKINA FASO

SPTEMBRE 2023

Table des matières

PARTIE 1 – Procédures d'appel d'offres	2
<i>Section I - Instructions aux soumissionnaires (IS)</i>	3
<i>Section II - Fiche de données sur les soumissions</i>	39
<i>Section III - Critères d'évaluation et de qualification</i>	45
<i>Section IV - Formulaires de soumission</i>	48
<i>Section V - Pays éligibles</i>	65
<i>Section VI - Fraude et corruption</i>	67
PARTIE 2 – Besoins en approvisionnement	71
<i>Section VII - Liste des exigences</i>	73
PARTIE 3 – Formulaires de l'Entité contractante	103
PARTIE 4 – Accord-cadre.....	108

PARTIE 1 – Procédures d'appel d'offres

Section I - Instructions aux soumissionnaires (IS)

Contenu

A.	Généralités	5
1	<i>Portée de l'offre.....</i>	<i>5</i>
2	<i>Source des fonds.....</i>	<i>8</i>
3	<i>Fraude et corruption</i>	<i>8</i>
4	<i>Soumissionnaires admissibles</i>	<i>9</i>
5	<i>Biens et services connexes admissibles</i>	<i>13</i>
B.	Contenu du document d'appel d'offres.....	14
6	<i>Sections du document d'appel d'offres</i>	<i>14</i>
7	<i>Clarification du document d'appel d'offres</i>	<i>15</i>
8	<i>Modification du document d'appel d'offres</i>	<i>16</i>
C.	Préparation des offres	16
9	<i>Coût des enchères</i>	<i>16</i>
10	<i>Langue de l'offre.....</i>	<i>16</i>
11	<i>Documents composant l'offre</i>	<i>17</i>
12	<i>Lettre d'offre et barèmes de prix.....</i>	<i>18</i>
13	<i>Offres alternatives.....</i>	<i>18</i>
14	<i>Prix des offres et remises.....</i>	<i>18</i>
15	<i>Devises de soumission et de paiement.....</i>	<i>20</i>
16	<i>Documents établissant l'éligibilité et la conformité des marchandises.....</i>	<i>20</i>
17	<i>Documents établissant l'admissibilité et les qualifications du soumissionnaire</i>	<i>21</i>
18	<i>Période de validité des soumissions</i>	<i>22</i>
19	<i>Aucune garantie de soumission ou déclaration de garantie de soumission.....</i>	<i>23</i>
20	<i>Format et signature de l'offre</i>	<i>23</i>
D.	Soumission et ouverture des offres	24
21	<i>Scellement et marquage des soumissions.....</i>	<i>24</i>
22	<i>Date limite de soumission des offres.....</i>	<i>25</i>
23	<i>Enchères tardives</i>	<i>25</i>
24	<i>Retrait, substitution et modification des offres.....</i>	<i>25</i>
25	<i>Ouverture des enchères.....</i>	<i>26</i>

E.	Évaluation et comparaison des soumissions	28
26	<i>Confidentialité</i>	28
27	<i>Clarification des soumissions</i>	28
28	<i>Dérogations, réserves et omissions</i>	28
29	<i>Détermination de la réceptivité</i>	29
30	<i>Non-conformités, erreurs et omissions</i>	30
31	<i>Correction des erreurs arithmétiques</i>	30
32	<i>Conversion à la monnaie unique</i>	31
33	<i>Aucune marge de préférence</i>	31
34	<i>Évaluation des soumissions</i>	31
35	<i>Comparaison des offres</i>	32
36	<i>Qualification du ou des soumissionnaires</i>	33
37	<i>Droit de l'organisme adjudicateur d'accepter toute soumission et de rejeter une ou toutes les soumissions</i>	33
38	<i>Période de statu quo</i>	33
39	<i>Notification de l'intention de conclure un accord-cadre</i>	34
F.	Conclusion d'un accord-cadre	34
40	<i>Critères de l'accord-cadre</i>	34
41	<i>Notification de la conclusion d'un accord-cadre</i>	34
42	<i>Aucune obligation d'achat</i>	35
43	<i>Non-exclusivité</i>	35
44	<i>Compte rendu par l'autorité adjudicatrice</i>	35
45	<i>Signature de l'accord-cadre</i>	36
46	<i>Publication de la communication sur la conclusion de l'accord-cadre</i>	36
47	<i>Plainte liée à l'approvisionnement</i>	37
G.	Processus d'approvisionnement secondaire pour l'attribution d'un contrat sur appel subséquent.....	37
48	<i>Méthode et critères d'attribution du contrat d'appel</i>	37
49	<i>Ajustement du prix de base</i>	37

Section I. Instructions aux soumissionnaires

A. Généralités

1 Portée de l'offre

- 1.1 Dans le cadre de l'avis de marché spécifique, de l'accord(s) cadre(s) d'appel d'offres de Biens, spécifié dans la fiche de données de soumission), **l'organisme adjudicateur, tel que spécifié dans le DOSSIER D'APPEL D'OFFRES, publie le présent document d'appel d'offres (DAO) dans le cadre du processus d'achat primaire de biens et peut conduire à la conclusion d'accords-cadres avec le(s) soumissionnaire(s) retenu(s). Le nom et l'identification de ce DAO sont spécifiés dans le DOSSIER D'APPEL D'OFFRES.**
- 1.2 Tout au long de ce document d'appel d'offres :
- (a) « par écrit » **signifie communiqué par écrit (par exemple par courrier, courrier électronique, télécopie, y compris si spécifié dans le système de communication des entreprises, distribué ou reçu par l'intermédiaire du système électronique de passation des marchés utilisé par l'organisme adjudicateur) avec accusé de réception;**
 - (b) si le contexte l'exige, « **singulier** » signifie « **pluriel** » et vice versa ;
 - (c) « **Jour** » **désigne le jour calendaire, sauf indication contraire comme « Jour ouvrable ».** Un jour ouvrable est un jour ouvrable officiel de l'emprunteur. Il exclut les jours fériés officiels de l'Emprunteur ;
 - (d) « **Contrat sur appel** » désigne un contrat attribué, en vertu d'un accord-cadre, dans le cadre d'un processus d'approvisionnement secondaire, pour la fourniture de biens et de tout service connexe. Les parties au contrat sont l'Acheteur et le Fournisseur;
 - (e) « **Accord-cadre fermé** » : **Un accord-cadre fermé est un accord-cadre fermé dans lequel**

aucune nouvelle entreprise ne peut conclure d'accord-cadre pendant la durée de l'accord-cadre ;

- (f) « **Pays** » désigne le pays de l'Organisme adjudicateur/de l'Acheteur;
- (g) « **Période de livraison** » est la période spécifiée à compter de la date de formation d'un contrat d'appel pour la livraison des Marchandises, conformément aux Incoterms applicables.
- (h) « **Accord-cadre (AC)** » désigne l'accord entre l'Entité contractante et le(s) fournisseur(s) (le(s) soumissionnaire(s) retenu(s)) visant à établir les conditions et procédures régissant l'attribution des contrats sur appel en vertu de l'accord;
- (i) « **Fournisseur AC** » désigne un Fournisseur ;
- (j) « **Biens/Fournitures** » désigne tous les biens, matériaux ou articles que le Fournisseur est tenu de fournir à un Acheteur en vertu d'un Contrat sur appel passé en vertu d'un Accord-cadre. Les détails de ces marchandises sont énoncés dans la partie 2, Exigences en matière d'approvisionnement, et dans l'accord-cadre, et sont décrits en particulier dans un contrat d'appel subséquent. Le cas échéant, aux fins de l'interprétation, la définition des produits comprend les services connexes;
- (k) « **Acheteur principal** » lorsqu'il est nommé dans l'Accord-cadre, un **Acheteur principal** est partie à l'Accord-cadre, en sa qualité : (a) d'organisme chef de file agissant au nom de tous les Acheteurs participants dans la gestion et l'administration de l'Accord-cadre, et (b) d'Acheteur à part entière ;
- (l) « **Accord-cadre multi-utilisateurs** » désigne un accord-cadre dans lequel plus d'un acheteur est autorisé à acheter par le biais d'un contrat de commande subséquente ;
- (m) « **Accord-cadre multi-fournisseurs** » désigne le cas où plus d'un soumissionnaire (fournisseur) conclut un accord-cadre pour la fourniture de chaque article/lot ;

- (n) « **Approvisionnement principal** » désigne le processus d'approvisionnement qui aboutit à la conclusion d'un ou de plusieurs accords-cadres avec un ou plusieurs soumissionnaires retenus, tel que décrit dans la présente Dossier d'Appel d'Offres;
- (o) « **Entité contractante** » désigne l'organisme qui entreprend le processus d'approvisionnement primaire et conclut le(s) Accord(s)-cadre(s);
- (p) « **Acheteur** », tel que **spécifié dans le DOSSIER D'APPEL D'OFFRES**, désigne l'agence (s) qui est/sont autorisée(s) à acheter des Marchandises auprès d'un Fournisseur en vertu d'un Contrat de dépôt sur appel attribué par le biais d'un Accord-cadre ;
- (q) « **Services connexes** », le cas échéant, désigne les services accessoires à la fourniture des Biens, tels que l'assurance, l'installation, la formation, l'entretien initial et d'autres obligations du Fournisseur, telles que spécifiées dans l'Annexe 1 de l'Accord-cadre : Annexe des exigences, et spécifiquement décrites dans un Contrat de commande subséquente ;
- (r) « **Agence responsable** », lorsqu'elle est nommée dans l'Accord-cadre, est partie à l'Accord-cadre, mais uniquement en sa capacité à conclure le(s) Contrat(s) cadre(s) avec les Fournisseurs retenus et, en tant qu'organisme responsable de la gestion et de l'administration de l'Accord-cadre, au nom de l'Acheteur ou des Acheteurs, une fois qu'il a été conclu. Une agence responsable n'est pas un acheteur en vertu de l'accord-cadre;
- (s) « **Approvisionnement secondaire** » désigne le processus décrit dans l'Accord-cadre et suivi par un Acheteur pour sélectionner un Fournisseur AC et attribuer un Contrat sur appel pour la fourniture de Biens;
- (t) « **Contrat-cadre mono-utilisateur** » désigne un Contrat-cadre dans lequel il n'y a qu'un seul Acheteur ;
- (u) « **Accord-cadre à fournisseur unique** » désigne un accord-cadre dans le cadre duquel

un seul soumissionnaire (fournisseur) conclut un accord-cadre pour la fourniture de chaque article/lot ;

- (v) « **Fournisseur** » désigne un soumissionnaire qui a conclu un accord-cadre dans le cadre du processus d'approvisionnement principal et qui peut être pris en considération pour l'attribution d'un contrat sur appel pour livrer les biens et, le cas échéant, les services connexes, au besoin. Un Fournisseur peut également être désigné comme un « Fournisseur AC » ;
- (w) « **Durée** » désigne la durée d'un Accord-cadre commençant à la Date d'entrée en vigueur. Le cas échéant, il comprend toute prolongation de la Durée initiale, si cela est permis et convenu.

2 Source des fonds

- 2.1 L'Emprunteur ou le Bénéficiaire (ci-après dénommé « Emprunteur ») spécifié dans le DOSSIER D'APPEL D'OFFRES a demandé ou reçu un financement (ci-après dénommé « fonds ») de la CEDEAO d'un montant spécifié **dans le DOSSIER D'APPEL D'OFFRES, pour le projet nommé dans le DOSSIER D'APPEL D'OFFRES.** L'emprunteur a l'intention d'affecter une partie des fonds aux paiements admissibles en vertu de contrats sur appel d'appel qui seront attribués en vertu de l'accord-cadre pour lequel le présent document d'appel d'offres est émis.
- 2.2 Le paiement par la CEDEAO ne sera effectué qu'à la demande de l'Emprunteur et avec l'approbation de la CEDEAO conformément aux termes et conditions de l'Accord de prêt (ou autre financement). L'Accord de prêt (ou autre financement) interdit un retrait du compte de prêt aux fins de tout paiement à des personnes ou entités, ou pour toute importation de marchandises, si un tel paiement ou importation est interdit par décision du Conseil de sécurité des Nations Unies prise en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Aucune partie autre que l'emprunteur ne peut tirer de droits de l'accord de prêt (ou autre financement) ou avoir un droit sur le produit du prêt (ou de tout autre financement).

3 Fraude et corruption

- 3.1 La CEDEAO exige de se conformer à ses Principes directeurs anticorruption et à ses politiques et

procédures en vigueur en matière de sanctions, telles qu'elles sont énoncées dans le Cadre de sanctions du CEDEAO, tel qu'il est énoncé à la section VI.

- 3.2 En application de la présente politique, les soumissionnaires doivent permettre et Faire en sorte que leurs agents (déclarés ou non), sous-traitants, sous-consultants, prestataires de services, fournisseurs et personnel, permettent à la CEDEAO d'inspecter tous les comptes, registres et autres documents relatifs à la soumission des soumissions, au processus d'approvisionnement primaire, à l'exécution de l'accord-cadre, au processus d'approvisionnement secondaire, et/ou l'exécution du contrat de commande ferme (en cas d'attribution d'un contrat d'appel appel), et de les Faire auditer par des auditeurs nommés par la CEDEAO.

4 Soumissionnaires admissibles

- 4.1 Un soumissionnaire peut être une entreprise qui est une entité privée, une entreprise ou une institution d'État assujettie à l'article 4.6 de la IS, ou toute combinaison de ces entités sous la forme d'une coentreprise (coentreprise) en vertu d'une entente existante ou avec l'intention de conclure une telle entente appuyée par une lettre d'intention. Dans le cas d'une coentreprise, tous les membres sont conjointement et solidairement responsables de l'exécution de tout contrat d'appel sur appel attribué en vertu de l'accord-cadre conformément aux conditions du contrat d'appel qui s'appliquent. La coentreprise nommera un représentant qui aura le pouvoir de mener toutes les affaires pour et au nom de tous les membres de la coentreprise pendant le processus d'appel d'offres et, dans le cas où la coentreprise se voit attribuer un contrat d'appel d'appel en vertu de l'accord-cadre, pendant l'exécution du contrat. Sauf indication contraire **dans le DOSSIER D'APPEL D'OFFRES**, il n'y a pas de limite au nombre de membres dans une coentreprise.
- 4.2 Un soumissionnaire ne doit pas avoir de conflit d'intérêts. Tout soumissionnaire trouvé en conflit d'intérêts sera disqualifié. Un soumissionnaire peut être considéré comme ayant un conflit d'intérêts aux fins du présent processus d'appel d'offres si le soumissionnaire :
- (a) contrôle directement ou indirectement, est contrôlé par ou est sous contrôle commun avec

un autre soumissionnaire qui soumet une offre pour le même objet ; ou

- (b) reçoit ou a reçu une subvention directe ou indirecte d'un autre soumissionnaire qui présente une soumission pour le même objet; ou
- (c) a le même représentant légal qu'un autre enchérisseur qui soumet une offre pour le même objet ; ou
- (d) a une relation avec un autre soumissionnaire qui présente une soumission pour le même article, directement ou par l'intermédiaire de tiers communs, ce qui le met en position d'influencer la soumission d'un autre soumissionnaire ou d'influencer les décisions de l'organisme adjudicateur concernant ce processus d'approvisionnement primaire; ou
- (e) ou l'une de ses sociétés affiliées a participé à titre de consultant à la préparation de la conception ou des spécifications techniques des biens, ou des services connexes, qui font l'objet de la soumission; ou
- (f) ou l'une de ses sociétés affiliées a été embauchée (ou est proposée pour être embauchée) par l'organisme contractant ou l'acheteur ou l'emprunteur dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord-cadre ou d'un contrat de dépôt; ou
- (g) fournirait des biens, des travaux ou des services autres que des services de conseil résultant de, ou directement liés à des services de conseil pour la préparation ou la mise en œuvre du projet spécifié dans le **DOSSIER D'APPEL D'OFFRES IS 2.1** qu'il a fourni ou ont été fournis par une société affiliée qui contrôle directement ou indirectement, est contrôlée par, ou est sous contrôle commun avec cette entreprise ; ou
- (h) a une relation d'affaires ou familiale étroite avec un personnel professionnel de l'emprunteur (ou de l'agence de mise en œuvre du projet, ou d'un bénéficiaire d'une partie du prêt) qui:
 - (i) participent directement ou indirectement à la préparation du document d'appel d'offres

ou des spécifications de l'accord-cadre ou du contrat de commande subséquente et/ou au processus d'évaluation des soumissions de cet accord-cadre ou de ce contrat sur appel automatique; ou

- (ii) participerait à la mise en œuvre ou à la supervision de cet accord-cadre ou de ce contrat d'appel d'appel, à moins que le conflit découlant de cette relation n'ait été résolu d'une manière acceptable pour la CEDEAO tout au long du processus d'appel d'offres et de l'exécution de l'accord-cadre et/ou du contrat d'appel d'appel.

- 4.3 Une entreprise qui est un soumissionnaire (individuellement ou en tant que membre de la coentreprise) ne doit pas participer à plus d'une soumission. Cela inclut la participation en tant que sous-traitant. Cette participation entraînera la disqualification de toutes les offres dans lesquelles l'entreprise est impliquée. Une entreprise qui n'est pas un soumissionnaire ou un membre de la coentreprise peut participer en tant que sous-traitant à plus d'une soumission.
- 4.4 Un soumissionnaire peut avoir la nationalité de n'importe quel pays, sous réserve des restrictions prévues à l' **article 4.8 de la IS**. Un soumissionnaire est réputé avoir la nationalité d'un pays s'il est constitué, incorporé ou enregistré dans les lois de ce pays, et exerce ses activités conformément aux dispositions des lois de ce pays, comme en témoignent ses statuts constitutifs (ou documents constitutifs équivalents ou d'association) et ses documents d'enregistrement, selon le cas. Ce critère s'applique également à la détermination de la nationalité des sous-traitants ou sous-traitants proposés pour toute partie d'un contrat d'appel appel, y compris les services connexes.
- 4.5 Un soumissionnaire qui a été sanctionné par la CEDEAO, conformément aux Directives anticorruption de la CEDEAO, conformément à ses politiques et procédures de sanctions en vigueur, telles qu'énoncées dans le Cadre de sanctions du CEDEAO, tel que décrit au paragraphe 2.2 d) de la Section VI, ne peut être présélectionné, ne peut être présélectionné, soumissionner, proposer ou conclure un accord-cadre

ou un contrat de commande ferme financé par la CEDEAO ou bénéficiaire d'un accord-cadre ou d'une commande subséquente financé par la CEDEAO Contrat, financier ou autre, pendant la période déterminée par la CEDEAO. La liste des entreprises et des personnes exclues est disponible à l'adresse électronique indiquée **dans le DOSSIER D'APPEL D'OFFRES**.

- 4.6 Les soumissionnaires qui sont des entreprises ou des institutions d'État dans le pays de l'organisme adjudicateur peuvent être admis à concourir et à conclure un accord-cadre ou se voir attribuer un ou plusieurs contrats d'appel ferme uniquement s'ils peuvent établir, d'une manière acceptable pour la CEDEAO, qu'ils :
- (a) sont juridiquement et financièrement autonomes;
 - (b) opérer en vertu du droit commercial; et
 - (c) ne sont pas sous la supervision de l'organisme adjudicateur, de l'organisme responsable ou d'un acheteur.
- 4.7 L'éligibilité des soumissionnaires suspendus à la suite de la signature d'une déclaration de garantie de soumission ou d'une déclaration de garantie de proposition est la suivante :
- (a) Un soumissionnaire qui fait l'objet d'une suspension de soumission, à la suite de l'application d'une déclaration de garantie de soumission ou d'une déclaration de garantie de proposition, par l'acheteur dans le cas d'un accord-cadre mono-utilisateur ou par tous les acheteurs dans un accord-cadre multi-utilisateurs ne sera pas éligible à soumissionner pour conclure un accord-cadre.
 - (b) Un soumissionnaire qui a conclu une entente-cadre n'est pas admissible à soumissionner ou à se voir attribuer un contrat sur appel par un acheteur qui a suspendu le soumissionnaire à la suite de l'application d'une déclaration de garantie de soumission ou d'une déclaration de garantie de proposition.

(c) Sous réserve de l'alinéa a) ci-dessus, un soumissionnaire qui fait l'objet d'une suspension, par suite de l'application d'une déclaration de garantie de soumission ou d'une déclaration de garantie de proposition, par une Entité contractante peut soumissionner pour l'accord-cadre.

4.8 Les entreprises et les particuliers peuvent être inéligibles s'ils le sont indiqués à la section V et:

(a) en vertu de la loi ou de la réglementation officielle, le pays de l'emprunteur interdit les relations commerciales avec ce pays, à condition que la CEDEAO soit convaincue que cette exclusion n'empêche pas une concurrence effective pour la fourniture de biens ou la passation de marchés de travaux ou de services requis; ou

(b) par un acte de conformité à une décision du Conseil de sécurité des Nations Unies prise en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, le pays de l'emprunteur interdit toute importation de biens ou tout contrat de travaux ou de services de ce pays, ou tout paiement à tout pays, personne ou entité dans ce pays.

4.9 Un soumissionnaire fournit les pièces justificatives attestant que l'organisme adjudicateur juge satisfaisantes et que celui-ci demande raisonnablement.

4.10 Une entreprise qui fait l'objet d'une sanction d'exclusion par l'emprunteur de la conclusion d'un contrat, d'un accord-cadre ou de l'attribution d'un contrat sur appel est éligible pour participer à ce marché, à moins que la CEDEAO, à la demande de l'emprunteur, ne soit convaincue que l'exclusion ;

(a) se rapporte à la fraude ou à la corruption; et

(b) a suivi une procédure judiciaire ou administrative qui a permis à l'entreprise d'obtenir une procédure régulière adéquate.

5 Biens et services connexes admissibles

5.1 Tous les biens et services connexes à fournir dans le cadre d'un contrat de commande passée en vertu d'un accord-cadre et financé par la CEDEAO peuvent avoir

leur origine dans n'importe quel pays conformément à la section V, Pays éligibles.

- 5.2 Aux fins des présente IS, le terme « marchandises » comprend les marchandises, les matières premières, les machines, le matériel et les installations industrielles; et les « services connexes » comprennent des services tels que l'assurance, l'installation, la formation et la maintenance initiale.
- 5.3 Le terme « origine » désigne le pays où les Marchandises ont été extraites, cultivées, cultivées, produites, fabriquées ou transformées ; ou, par la fabrication, la transformation ou l'assemblage, un autre article commercialement reconnu qui diffère sensiblement de ses composants par ses caractéristiques fondamentales.

B. Contenu du document DAO

6 Sections du document d'appel d'offres

- 6.1 Le document d'appel d'offres comprend les parties 1, 2, 3 et 4, qui comprennent toutes les sections, annexes et annexes. et doit être lu conjointement avec tout addenda publié

PARTIE 1 - Procédures d'appel d'offres

Section I - Instructions aux soumissionnaires (IS)

Section II - Fiche de données sur les appels d'offres

Section III - Critères d'évaluation et de qualification

Section IV - Formulaires d'appel d'offres

Section V - Pays éligibles

Section VI - Fraude et corruption

PARTIE 2 - Besoins d'approvisionnement

Section VII - Liste des exigences

PARTIE 3 - Formulaires de l'agence adjudicatrice

PARTIE 4 - Accord-cadre (AC)

ANNEXE 1 : Annexe des exigences

ANNEXE 2 : Bordereaux de prix

ANNEXE 3 : Approvisionnement secondaire

ANNEXE 4 : Contrat d'appel Conditions générales du contrat

ANNEXE 5 : Formulaires d'approvisionnement secondaire

ANNEXE 6 : Liste des acheteurs (le cas échéant)

- 6.2 L'avis de marché spécifique « Appel d'offres pour la conclusion d'un ou de plusieurs accords-cadres portant sur des marchandises », publié par l'organisme adjudicateur ne ACit pas partie du présent document d'appel d'offres.
- 6.3 À moins d'avoir obtenu directement de l'organisme adjudicateur, celui-ci n'est pas responsable de l'exhaustivité du document, des réponses aux demandes d'éclaircissements, du procès-verbal de la réunion préalable à la soumission (le cas échéant) ou des addenda au dossier d'appel d'offres conformément au IS 8. En cas de contradiction, les documents obtenus directement auprès de l'autorité adjudicatrice prévaudront.
- 6.4 On s'attend à ce que le soumissionnaire examine toutes les instructions, formulaires, modalités et spécifications du document d'appel d'offres et fournisse avec sa soumission tous les renseignements ou documents requis par le document d'appel d'offres.
- 7 Clarification du document d'appel d'offres**
- 7.1 Un soumissionnaire qui a besoin d'éclaircissements sur le dossier d'appel d'offres doit contacter l'autorité adjudicatrice par écrit à l'adresse de l'organisme adjudicateur spécifiée **dans le DOSSIER D'APPEL D'OFFRES**. L'organisme adjudicateur répondra par écrit à toute demande d'éclaircissements, à condition que cette demande soit reçue avant la date limite de soumission des offres dans un délai spécifié dans **le DOSSIER D'APPEL D'OFFRES**. L'organisme adjudicateur doit transmettre des copies de sa réponse à tous les soumissionnaires qui ont obtenu le document d'appel d'offres conformément à **l'article 6.3 de la IS**, y compris une description de la demande, mais sans en identifier la source. Si cela est spécifié **dans le DOSSIER D'APPEL D'OFFRES**, **l'autorité adjudicatrice publie aussi promptement sa réponse sur la page Web indiquée** dans le DOSSIER D'APPEL D'OFFRES. Si la clarification entraîne des changements aux éléments essentiels du document

d'appel d'offres, l'organisme adjudicateur doit modifier le dossier d'appel d'offres conformément à la procédure prévue aux **IS 8** et **IS 22.2**.

8 Modification du document d'appel d'offres

- 8.1 À tout moment avant la date limite de soumission des offres, l'organisme adjudicateur peut modifier le dossier d'appel d'offres en publiant des additifs.
- 8.2 Tout addenda publié doit faire partie du dossier d'appel d'offres et doit être communiqué par écrit à tous ceux qui ont obtenu le dossier d'appel d'offres de l'organisme acheteur conformément à l'**article 6.3 de la IS**. L'organisme adjudicateur publie également promptement l'addenda sur sa page Web conformément à l'**article 7.1 des IS**.
- 8.3 Afin de donner aux soumissionnaires éventuels un délai raisonnable pour tenir compte d'un addenda dans la préparation de leurs soumissions, l'organisme adjudicateur peut, à sa discrétion, prolonger la date limite de soumission des soumissions, conformément à l' **article 22.2 des IS**.

C. Préparation des offres

9 Coût des enchères

- 9.1 Le soumissionnaire assumera tous les coûts associés à la préparation et à la présentation de sa soumission, en ce qui concerne ce processus d'approvisionnement principal (et en cas de succès tout processus d'approvisionnement secondaire) et l'organisme adjudicateur ne sera pas responsable de ces coûts, peu importe la conduite ou le résultat du processus d'appel d'offres.

10 Langue de l'offre

- 10.1 L'offre, ainsi que toute la correspondance et tous les documents relatifs à l'offre échangés par le soumissionnaire et l'organisme adjudicateur, doivent être rédigés dans la langue spécifiée dans le DOSSIER D'APPEL D'OFFRES. **Les pièces justificatives et la documentation imprimée qui font partie de l'offre peuvent être rédigées dans une autre langue à condition qu'elles soient accompagnées d'une traduction exacte des passages pertinents dans la langue spécifiée dans le DOSSIER D'APPEL D'OFFRES**, dans ce cas, aux fins de l'interprétation de l'offre, cette traduction prévaudra.

11 Documents composant l'offre

11.1 L'offre comprend les éléments suivants :

- (a) Lettre d'appel d'offres préparée conformément à **la IS 12;**
- (b) Grilles tarifaires: complétées conformément aux **IS 12 et IS 14;**
- (c) Autorisation : confirmation écrite autorisant le signataire de la soumission à engager le soumissionnaire, conformément à la **IS 20.3;**
- (d) Qualifications : preuve documentaire conformément à la **IS 17** établissant les qualifications du soumissionnaire pour conclure une entente-cadre et exécuter tout contrat sur appel subséquent, s'il est attribué;
- (e) Admissibilité du soumissionnaire : preuve documentaire conformément aux **IS 17** établissant l'admissibilité du soumissionnaire à soumissionner;
- (f) Admissibilité des biens et services connexes : preuve documentaire conformément aux **IS 16 et IS 30, établissant l'admissibilité des biens et services connexes à fournir par le soumissionnaire;**
- (g) Conformité : preuve documentaire conformément aux **IS 16**, que les biens et les services connexes sont conformes au document d'appel d'offres;
- (h) tout autre document requis **dans le DOSSIER D'APPEL D'OFFRES.**

11.2 En plus des exigences de l'**article 11.1 des IS**, les soumissions soumises par une coentreprise doivent inclure une copie de l'entente de coentreprise conclue par tous les membres. Alternativement, une lettre d'intention de signer un accord de coentreprise en cas de soumission retenue doit être signée par tous les membres et soumise avec la soumission, avec une copie de l'accord proposé.

11.3 Le soumissionnaire doit fournir dans la lettre d'offre des renseignements sur les commissions et les gratifications, le cas échéant, versées ou à payer aux

agents ou à toute autre partie relativement à cette soumission.

- 12 Lettre d'offre et barèmes de prix** 12.1 La lettre d'offre et les barèmes de prix doivent être préparés à l'aide des formulaires pertinents fournis à la section IV, Formulaires d'appel d'offres. Les formulaires doivent être remplis sans aucune modification au texte, et aucun substitut n'est accepté, sauf dans les cas prévus à l'article **20.3 des IS**. Tous les espaces vides doivent être remplis avec les informations demandées.
- 13 Offres alternatives** 13.1 Les soumissions alternatives ne sont pas autorisées dans ce processus d'approvisionnement primaire.
- 14 Prix des offres et remises** 14.1 Les prix et les rabais inconditionnels indiqués par le soumissionnaire dans la lettre d'offre et dans les bordereaux de prix doivent être conformes aux exigences spécifiées ci-dessous.
- 14.2 Les soumissionnaires doivent indiquer leurs prix dans les barèmes de prix, comme spécifié IS 14.7 ci-dessous.
- 14.3 Le prix à indiquer dans la lettre de soumission conformément à l'**IS 12.1** sera celui spécifié **dans le DOSSIER D'APPEL D'OFFRES**.
- 14.4 Le soumissionnaire doit indiquer la méthode d'application de tout rabais inconditionnel dans la lettre de soumission, conformément à l'**article 12.1 de la IS**.
- 14.5 Aux fins de l'approvisionnement secondaire, le(s) prix(s) proposé(s) par le soumissionnaire sera (seront) traité(s) comme indiqué dans les dispositions spécifiques de l'accord-cadre.
- 14.6 Les termes EXW, CIP et autres termes similaires seront régis par les règles prescrites dans l'édition actuelle des Incoterms, publiée par la Chambre de commerce internationale, comme spécifié **dans le DOSSIER D'APPEL D'OFFRES**.
- 14.7 Les prix unitaires figurant dans les barèmes de prix sont indiqués soit en fonction des quantités estimées sur la durée de l'accord-cadre (la durée), soit de la fourchette indicative des quantités individuelles passées sur appel d'offres spécifiées dans le DOSSIER

D'APPEL D'OFFRES. Les prix sont indiqués comme spécifié dans chaque bordereau de prix inclus dans la section IV, Formulaire d'appel d'offres. La ventilation des éléments de prix est requise uniquement dans le but de faciliter la comparaison des offres par l'organisme adjudicateur. Cela ne limite en aucun cas le droit de l'acheteur d'attribuer un contrat d'appel à l'une des conditions proposées. En établissant des devis, le soumissionnaire est libre d'utiliser le transport par l'intermédiaire de transporteurs enregistrés dans tout pays admissible, conformément à la section V, Pays admissibles. De même, le soumissionnaire peut obtenir des services d'assurance de tout pays admissible conformément à la section V, Pays admissibles. Les prix sont indiqués de la manière suivante:

- (a) Pour les marchandises **à fournir à partir du pays de l'organisme adjudicateur** :
 - (i) **Si elles sont fabriquées dans le pays de l'Organisme adjudicateur : le prix des Marchandises** indiquées EXW (départ usine, départ usine, départ entrepôt, départ salle d'exposition ou disponibilité standard, selon le cas), y compris tous les droits de douane et taxes de vente et autres taxes déjà payés ou payables sur les composants et matières premières utilisés dans la fabrication ou l'assemblage des Marchandises, y compris le prix du transport intérieur, l'assurance et les autres services locaux nécessaires pour acheminer les marchandises vers un lieu de destination tel que spécifié dans la fiche de données de soumission;
 - (ii) **Si elles sont fabriquées en dehors du pays de l'organisme adjudicateur et déjà importées au moment du contrat de dépôt: le prix des marchandises** indiquées EXW (départ usine, départ usine, départ entrepôt, départ salle d'exposition ou standard, selon le cas), y compris le prix du transport intérieur, de l'assurance et des autres services locaux nécessaires pour acheminer les marchandises vers un lieu de destination tel que spécifié dans la fiche

technique de soumission, mais à l'exclusion des droits de douane et autres taxes d'importation sur les Marchandises.

(b) Pour les marchandises fabriquées à l'extérieur du pays de l'organisme adjudicateur, à **importer pour fourniture en vertu d'un contrat de commande ferme** :

(i) le prix des Marchandises, indiqué CIP désigné lieu de destination, dans le pays de l'Organisme adjudicateur, tel que spécifié dans le **DOSSIER D'APPEL D'OFFRES** ;

(c) pour les Services connexes, autres que le transport intérieur et les autres services nécessaires pour acheminer les Marchandises vers leur destination finale, chaque fois que ces Services connexes sont spécifiés dans la Liste des exigences, le prix de chaque article comprenant les Services connexes (y compris les taxes applicables).

14.8 Au cours du processus d'appel subséquent, les fournisseurs peuvent être tenus d'inclure les prix supplémentaires pour le transport intérieur, l'assurance et d'autres services accessoires nécessaires pour acheminer les marchandises vers leur(s) destination(s) finale(s).

15 Devises de soumission et de paiement

15.1 La ou les devises de l'Offre et la ou les devises de paiement seront les mêmes. Le soumissionnaire indiquera dans la monnaie du pays de l'organisme adjudicateur la partie du prix de l'offre qui correspond aux dépenses engagées dans la monnaie du pays de l'organisme adjudicateur, sauf indication contraire dans le **DOSSIER D'APPEL D'OFFRES**.

15.2 L'enchérisseur peut exprimer le prix de l'offre dans n'importe quelle devise. Si le soumissionnaire souhaite être payé dans une combinaison de montants dans différentes devises, il peut indiquer son prix en conséquence, mais n'utilisera pas plus de trois devises étrangères en plus de la monnaie du pays de l'organisme adjudicateur.

16 Documents établissant l'éligibilité et la

16.1 Pour établir l'admissibilité des biens et services connexes conformément aux **IS 5**, les soumissionnaires doivent remplir les déclarations du

**conformité des
marchandises**

pays d'origine dans les formulaires de barème des prix, inclus à la section IV, Formulaire de soumission.

- 16.2 Pour établir la conformité des biens et des services connexes au document d'appel d'offres, le soumissionnaire doit fournir dans le cadre de sa soumission la preuve documentaire que les biens sont conformes aux spécifications techniques et aux normes précisées à la section VII, Annexe des exigences.
- 16.3 Les preuves documentaires peuvent prendre la forme de littérature, de dessins ou de données et consistent en une description détaillée, poste par poste, des caractéristiques techniques essentielles et de performance des produits et services connexes, démontrant la conformité substantielle des produits et services connexes à la spécification technique et, le cas échéant, un exposé des écarts et exceptions aux dispositions de la section VII, Annexe des exigences.
- 16.4 Le soumissionnaire doit également fournir une liste donnant tous les détails, y compris les sources disponibles et les prix actuels des pièces de rechange, des outils spéciaux, etc., nécessaires au bon fonctionnement et au fonctionnement continu des marchandises pendant la période spécifiée **dans le DOSSIER D'APPEL D'OFFRES** après l'acceptation des marchandises par l'acheteur (si un contrat de commande ferme est attribué au soumissionnaire en tant que fournisseur AC).
- 16.5 Les normes relatives à la main-d'œuvre, aux procédés, aux matériaux et à l'équipement, ainsi que les références aux noms de marque ou aux numéros de catalogue spécifiés par l'organisme acheteur dans la liste des exigences, sont censées être descriptives uniquement et non restrictives. Le soumissionnaire peut offrir d'autres normes de qualité, noms de marque et/ou numéros de catalogue, à condition qu'il démontre, à la satisfaction de l'organisme acheteur, que les substitutions assurent une équivalence substantielle ou sont supérieures à celles précisées dans la section VII, Liste des exigences.

**17 Documents établissant
l'admissibilité et les**

- 17.1 Pour établir l'admissibilité du soumissionnaire conformément à la IS 4, les soumissionnaires doivent

qualifications du soumissionnaire

remplir la lettre d'offre, qui figure à la section IV, Formulaires de soumission.

17.2 La preuve documentaire des qualifications du soumissionnaire pour conclure un accord-cadre et/ou pour exécuter tout contrat sur appel subséquent s'il est attribué, établi, à la satisfaction de l'organisme adjudicateur:

- (a) que, si le DOSSIER D'APPEL D'OFFRES **l'exige**, un soumissionnaire qui ne fabrique ni ne produit les marchandises qu'il offre de fournir doit soumettre l'autorisation du Fabricant en utilisant le formulaire inclus dans la section IV, Formulaires d'appel d'offres, pour démontrer qu'il a été dûment autorisé par le Fabricant ou le producteur des marchandises à fournir ces marchandises dans le pays de l'organisme adjudicateur;
- (b) que, si le DOSSIER D'APPEL D'OFFRES **l'exige, dans le cas où un soumissionnaire** n'exerce pas d'activité commerciale dans le pays de l'organisme adjudicateur, le soumissionnaire est, ou sera, (s'il obtient le contrat d'appel sur appel) représenté par un agent dans le pays, équipé et capable de s'acquitter des obligations du fournisseur en matière d'entretien, de réparation et de stockage de pièces de rechange en ce qui concerne les marchandises; et
- (c) que le soumissionnaire satisfait à chacun des critères de qualification précisés à la section III, Critères d'évaluation et de qualification.

18 Période de validité des soumissions

18.1 Les offres resteront valables jusqu'à la date **spécifiée dans le DOSSIER D'APPEL D'OFFRES** ou toute date prorogée si elle est modifiée par l'Acheteur conformément à l'ITP 8. Une offre qui n'est pas valide jusqu'à la **date spécifiée dans le DOSSIER D'APPEL D'OFFRES**, ou toute date prorogée si elle est modifiée par l'acheteur conformément à l'ITP 8, sera rejetée par l'acheteur comme ne répondant pas.

18.2 Dans des circonstances exceptionnelles, avant l'expiration de la validité de la soumission, l'organisme adjudicateur peut demander aux soumissionnaires de prolonger la période de validité de leurs soumissions. La demande et les réponses sont faite par écrit. Un

soumissionnaire peut refuser la demande de prolongation de la validité de ses offres. Un soumissionnaire qui accède à la demande n'est pas tenu ou autorisé à modifier sa soumission, sauf dans les cas prévus à l'**article 18.3 de la IS**.

18.3 Si la conclusion d'un Contrat-cadre est retardée d'une période supérieure à cinquante-six (56) jours au-delà de l'expiration de la période de validité initiale de l'Offre, le Prix de Base du Contrat-cadre sera déterminé comme suit :

- (a) dans le cas d'un accord-cadre à prix fixe, le prix de base est le prix de l'offre ajusté en fonction du facteur spécifié dans **la DOSSIER D'APPEL D'OFFRES**;
- (b) dans le cas d'un accord-cadre à prix ajustables, aucun ajustement n'est effectué;
- (c) dans tous les cas, l'évaluation de l'offre sera basée sur le prix de l'offre sans tenir compte de la correction applicable parmi celles indiquées ci-dessus.

19 Aucune garantie de soumission ou déclaration de garantie de soumission

19.1 La garantie de soumission ou la déclaration de sécurisation des soumissions **n'est pas** requise pour ce processus d'approvisionnement primaire.

20 Format et signature de l'offre

20.1 Le soumissionnaire doit préparer un original des documents composant la soumission tel que décrit dans **le IS 11** et le marquer clairement comme « ORIGINAL ». En outre, le soumissionnaire doit soumettre des copies de l'offre, au numéro spécifié **dans le DOSSIER D'APPEL D'OFFRES** et les marquer clairement comme « COPIE ». En cas de divergence entre l'original et les copies, l'original prévaudra.

20.2 Les soumissionnaires doivent marquer comme « CONFIDENTIELLES » dans leurs soumissions les informations qui sont confidentielles pour leur entreprise. Il peut s'agir d'informations exclusives, de secrets commerciaux ou d'informations commerciales ou financières sensibles.

20.3 L'original et toutes les copies de la soumission doivent être dactylographiés ou écrits à l'encre indélébile et

signés par une personne dûment autorisée à signer au nom du soumissionnaire. Cette autorisation consiste en une confirmation écrite telle que spécifiée **dans le DOSSIER D'APPEL D'OFFRES** et doit être jointe à l'offre. Le nom et le poste occupés par chaque signataire de l'autorisation doivent être dactylographiés ou imprimés sous la signature. Toutes les pages de l'offre où des inscriptions ou des modifications ont été apportées doivent être signées ou paraphées par la personne qui signe l'offre.

- 20.4 Dans le cas où le soumissionnaire est une coentreprise, l'offre doit être signée par un représentant autorisé de la coentreprise au nom de la coentreprise, et de manière à être juridiquement contraignante pour tous les membres, comme en témoigne une procuration signée par leur(s) représentant(s) légal(aux).
- 20.5 Toute interlignage, achement ou écrasement n'est valable que s'il est signé ou paraphé par la personne signataire de l'offre.

D. Soumission et ouverture des offres

21 Scellement et marquage des soumissions

- 21.1 Le soumissionnaire doit remettre la soumission dans une seule enveloppe scellée (processus d'appel d'offres à enveloppe unique). Dans l'enveloppe unique, le soumissionnaire doit placer l'enveloppe séparée et scellée suivante :
- (a) dans une enveloppe portant la mention « ORIGINAL », tous les documents composant la soumission, tel que décrit dans les **IS 11**; et
 - (b) dans une enveloppe portant la mention « COPIES », toutes les copies requises de la soumission; et
- 21.2 Les enveloppes intérieure et extérieure doivent:
- (a) porter le nom et l'adresse de l'enchérisseur;
 - (b) être adressée à l'organisme acheteur conformément aux **IS 22.1**;
 - (c) porter l'identification précise de ce processus d'appel d'offres indiquée dans les **IS 1.1**;
 - (d) porter un avertissement de ne pas ouvrir avant l'heure et la date d'ouverture des soumissions.

- 21.3 Si toutes les enveloppes ne sont pas scellées et marquées comme il se doit, l'organisme acheteur n'assumera aucune responsabilité en cas d'égarement ou d'ouverture prématurée de la soumission.
- 22 Date limite de soumission des offres**
- 22.1 Les soumissions doivent être reçues par l'organisme adjudicateur à l'adresse et au plus tard à la date et à l'heure spécifiées **dans le DOSSIER D'APPEL D'OFFRES**. Lorsque cela est spécifié **dans le DOSSIER D'APPEL D'OFFRES**, les soumissionnaires ont la possibilité de soumettre leurs offres par voie électronique. Les soumissionnaires soumettant des offres par voie électronique doivent suivre les procédures électroniques de soumission des offres spécifiées **dans le DOSSIER D'APPEL D'OFFRES**.
- 22.2 L'organisme adjudicateur peut, à sa discrétion, prolonger la date limite de soumission des soumissions en modifiant le dossier d'appel d'offres conformément au **IS 8**, auquel cas tous les droits et obligations de l'organisme adjudicateur et des soumissionnaires précédemment assujettis à la date limite seront par la suite assujettis à la date limite telle qu'elle a été prorogée.
- 23 Enchères tardives**
- 23.1 L'organisme adjudicateur ne doit pas examiner les soumissions qui arrivent après la date limite de soumission des soumissions, conformément au **IS 22**. Toute soumission reçue par l'organisme adjudicateur après la date limite de soumission des soumissions sera déclarée en retard, rejetée et retournée non ouverte au soumissionnaire.
- 24 Retrait, substitution et modification des offres**
- 24.1 Un soumissionnaire peut retirer, remplacer ou modifier sa soumission après qu'elle a été soumise en envoyant un avis écrit, dûment signé par un représentant autorisé, et doit inclure une copie de l'autorisation (la procuration) conformément à l'**IS 20.3** (sauf que les avis de retrait n'exigent pas de copies). La substitution ou la modification correspondante de l'offre doit accompagner l'avis écrit respectif. Tous les avis doivent être :
- (a) préparées et soumises conformément aux **IS 20 et IS 21** (sauf que les avis de retrait ne nécessitent pas de copies), et en outre, les enveloppes respectives doivent porter clairement

la mention « RETRAIT », « SUBSTITUTION » ou « MODIFICATION »;

- (b) reçues par l'organisme acheteur avant la date limite prescrite pour la soumission des soumissions, conformément aux **IS 22**.

24.2 Les soumissions dont le retrait est demandé conformément à **l'article 24.1 aux IS** doivent être retournées non ouvertes aux soumissionnaires.

24.3 Aucune soumission ne peut être retirée, remplacée ou modifiée dans l'intervalle entre la date limite de soumission des soumissions et l'expiration de la période de validité de la soumission spécifiée par le soumissionnaire sur la lettre d'offre ou toute prolongation de celle-ci.

25 Ouverture des offres

25.1 Sauf dans les cas spécifiés dans les **IS 23 et IS 24.2, l'organisme adjudicateur doit, à l'ouverture des soumissions, ouvrir publiquement et lire toutes les soumissions reçues avant la date limite à la date, à l'heure et au lieu spécifiés** dans le DOSSIER D'APPEL D'OFFRES en présence des représentants désignés des soumissionnaires et de toute personne qui choisit d'y assister. Toute procédure électronique spécifique d'ouverture des soumissions requise si l'appel d'offres électronique est autorisé conformément à **l'IS 22.1** doit être celle spécifiée **dans le DOSSIER D'APPEL D'OFFRES**.

25.2 Tout d'abord, les enveloppes portant la mention « RETRAIT » seront ouvertes et lues et l'enveloppe contenant l'Enchère correspondante ne sera pas ouverte, mais retournée à l'Enchérisseur. Si l'enveloppe de retrait ne contient pas de copie de la « procuration » confirmant la signature en tant que personne dûment autorisée à signer au nom du soumissionnaire, la soumission correspondante sera ouverte. Aucun retrait de soumission ne sera autorisé à moins que l'avis de retrait correspondant ne contienne une autorisation valide de demander le retrait et ne soit lu à l'ouverture de l'offre.

25.3 Ensuite, les enveloppes portant la mention « SUBSTITUTION » seront ouvertes, lues et échangées avec l'Offre correspondante substituée, et l'Offre substituée ne sera pas ouverte, mais retournée au Soumissionnaire. Aucune substitution de soumission

n'est autorisée à moins que l'avis de substitution correspondant ne contienne une autorisation valide de demander la substitution et ne soit lu à l'ouverture des soumissions.

- 25.4 Ensuite, les enveloppes marquées « MODIFICATION » seront ouvertes et lues avec l'offre correspondante. Aucune modification de la soumission ne sera autorisée à moins que l'avis de modification correspondant ne contienne une autorisation valide de demander la modification et ne soit lu à l'ouverture des soumissions.
- 25.5 Ensuite, toutes les enveloppes restantes doivent être ouvertes une à la fois, en indiquant : le nom du soumissionnaire et s'il y a une modification; les prix des soumissions, y compris les remises inconditionnelles, et tout autre détail que l'organisme acheteur peut juger approprié.
- 25.6 Seules les offres et les remises inconditionnelles qui sont ouvertes et lues à l'ouverture des offres seront prises en compte plus avant dans l'évaluation. La lettre d'offre et les barèmes de prix doivent être paraphés par les représentants de l'organisme adjudicateur présents à l'ouverture des soumissions de la manière spécifiée **dans le DOSSIER D'APPEL D'OFFRES.**
- 25.7 L'organisme adjudicateur ne doit pas discuter du bien-fondé d'une soumission ni rejeter une soumission (sauf pour les soumissions tardives, conformément à **l'article 23.1** du IS).
- 25.8 L'organisme adjudicateur établit un procès-verbal de l'ouverture des soumissions qui comprend, au minimum;
- (a) le nom du soumissionnaire et s'il y a retrait, substitution ou modification;
 - (b) le Prix de l'offre, par lot (article) le cas échéant, y compris toute remise inconditionnelle ;
- 25.9 Les représentants des soumissionnaires présents sont priés de signer le procès-verbal. L'omission de la signature d'un soumissionnaire sur le dossier n'invalide pas le contenu et l'effet du dossier. Une copie du dossier doit être distribuée à tous les soumissionnaires.

E. Évaluation et comparaison des soumissions

- 26 Confidentialité**
- 26.1 Les renseignements relatifs à l'évaluation des soumissions et à la recommandation de conclure une ou plusieurs ententes-cadres ne doivent pas être divulgués aux soumissionnaires ou à toute autre personne qui n'est pas officiellement concernée par le processus d'appel d'offres tant que l'avis d'intention de conclure l'accord-cadre n'a pas été transmis à tous les soumissionnaires conformément à **l'article 39.1 de la IS**.
- 26.2 Tout effort d'un soumissionnaire pour influencer l'organisme adjudicateur dans l'évaluation ou la décision de conclure un ou plusieurs accords-cadres peut entraîner le rejet de sa soumission.
- 26.3 Nonobstant **l'article 26.2 aux IS**, à partir du moment de l'ouverture des soumissions jusqu'à la conclusion de l'accord-cadre, si un soumissionnaire souhaite communiquer avec l'organisme acheteur au sujet de toute question liée au processus d'appel d'offres, il doit le faire par écrit.
- 27 Clarification des soumissions**
- 27.1 Pour Faciliter l'examen, l'évaluation, la comparaison des soumissions et la qualification des soumissionnaires, l'organisme adjudicateur peut, à sa discrétion, demander à tout soumissionnaire des éclaircissements sur sa soumission. Toute clarification soumise par un soumissionnaire au sujet de sa soumission et qui ne répond pas à une demande de l'organisme adjudicateur ne sera pas prise en considération. La demande d'éclaircissements de l'organisme adjudicateur et la réponse sont faites par écrit. Aucune modification, y compris toute augmentation ou diminution volontaire, des prix ou de la substance de la soumission ne sera demandée, offerte ou permise.
- 27.2 Si un soumissionnaire ne fournit pas de précisions sur sa soumission à la date et à l'heure fixées dans la demande de clarification de l'organisme adjudicateur, sa soumission peut être rejetée.
- 28 Dérogations, réserves et omissions**
- 28.1 Lors de l'évaluation des soumissions, les définitions suivantes s'appliquent :

- (a) « Déviation » est une dérogation aux exigences spécifiées dans le document d'appel d'offres;
- (b) « Réserve » désigne l'établissement de conditions limitatives ou le refus d'accepter pleinement les exigences spécifiées dans le document d'appel d'offres; et
- (c) « Omission » est le défaut de soumettre une partie ou la totalité des informations ou de la documentation requises dans le document d'appel d'offres.

29 Détermination de la réceptivité

- 29.1 La détermination par l'organisme adjudicateur de la conformité d'une soumission doit être fondée sur le contenu de la soumission elle-même, tel que défini dans les IS 11.
- 29.2 Une soumission substantiellement recevable est une soumission qui satisfait aux exigences du document d'appel d'offres sans déviation importante, réserve ou omission. Une déviation, une réserve ou une omission importante est une déviation, une réserve ou une omission qui :
- (a) S'il est accepté, :
 - (i) affecter de manière substantielle la portée, la qualité ou la performance des Biens et Services connexes spécifiés dans l'Accord-cadre; ou
 - (ii) limiter de manière substantielle, incompatible avec le document d'appel d'offres, les droits de l'organisme adjudicateur ou les obligations du soumissionnaire en vertu de l'accord-cadre; ou
 - (b) si elle était rectifiée, aurait une incidence injuste sur la position concurrentielle d'autres soumissionnaires présentant des soumissions substantiellement recevables.
- 29.3 L'organisme adjudicateur examine les aspects techniques de la soumission présentée conformément aux IS 16 et IS17, en particulier, pour confirmer que toutes les exigences de la section VII, Barème des exigences, ont été satisfaites sans aucun écart important, réserve ou omission.

- 29.4 Si une soumission ne répond pas pour l'essentiel aux exigences du document d'appel d'offres, elle est rejetée par l'organisme adjudicateur et ne peut pas être rendue conforme par la suite par la correction de l'écart important, de la réserve ou de l'omission.
- 30 Non-conformités, erreurs et omissions**
- 30.1 À condition qu'une soumission soit substantiellement conforme, l'organisme adjudicateur peut renoncer à toute non-conformité dans la soumission.
- 30.2 À condition qu'une soumission réponde pour l'essentiel, l'organisme adjudicateur peut demander au soumissionnaire de soumettre les renseignements ou les documents nécessaires, dans un délai raisonnable, pour corriger les non-conformités ou les omissions non significatives dans la soumission liées aux exigences en matière de documentation. Une telle omission ne sera liée à aucun aspect du prix de l'offre. Le défaut du soumissionnaire de se conformer à la demande peut entraîner le rejet de sa soumission.
- 30.3 À condition qu'une soumission soit substantiellement conforme, l'organisme adjudicateur rectifiera les non-conformités non significatives quantifiables liées au prix de l'offre. À cet effet, le prix de l'offre sera ajusté, à des fins de comparaison uniquement, pour refléter le prix d'un article ou d'un composant manquant ou non conforme de la manière spécifiée **dans le DOSSIER D'APPEL D'OFFRES**.
- 31 Correction des erreurs arithmétiques**
- 31.1 À condition que l'offre soit conforme pour l'essentiel, l'organisme adjudicateur corrige les erreurs arithmétiques sur la base suivante :
- (a) en cas de divergence entre les prix unitaires figurant dans le récapitulatif des bordereaux de prix et les barèmes de prix individuels, les prix unitaires de ce dernier prévaudront; et
- (b) S'il y a divergence entre les montants en mots et les montants en chiffres, les montants en mots prévalent, sauf si le montant exprimé en mots est lié à une erreur, auquel cas le montant en chiffres prévaut sous réserve du point a) ci-dessus.
- 31.2 Les soumissionnaires sont priés d'accepter la correction d'erreurs arithmétiques. Le défaut d'accepter la

correction conformément à l'**article 31.1** aux IS entraînera le rejet de la soumission.

- 32 Conversion à la monnaie unique** 32.1 À des fins d'évaluation et de comparaison, la ou les devises de l'offre seront converties dans une seule devise spécifiée dans le **DOSSIER D'APPEL D'OFFRES**.
- 33 Aucune marge de préférence** 33.1 Aucune marge de préférence ne s'applique dans le processus d'approvisionnement primaire et dans les processus d'approvisionnement secondaire.
- 34 Évaluation des soumissions** 34.1 L'organisme adjudicateur utilise les critères et méthodes énumérés dans le présent RIT et dans la section III, Critères d'évaluation et de qualification, pour décider de conclure un ou plusieurs accords-cadres. Aucun autre critère ou méthodologie d'évaluation n'est autorisé.
- 34.2 Pour évaluer une soumission, l'organisme adjudicateur tient compte des éléments suivants :
- (a) l'évaluation sera effectuée **par article**, comme indiqué conformément à **la IS 14**;
 - (b) ajustement des prix pour correction des erreurs arithmétiques conformément à l' **IS 31.1**;
 - (c) ajustement des prix en raison des rabais inconditionnels offerts conformément à l'**IS 14.4**;
 - (d) convertir le montant résultant de l'application des points a) à c) ci-dessus, le cas échéant, dans une monnaie unique conformément à l' **IS 32**;
 - (e) ajustement des prix en raison de non-conformités non significatives quantifiables conformément à l' **IS 30.3**;
 - (f) les Acteurs d'évaluation supplémentaires sont précisés à la section III, Critères d'évaluation et de qualification.
- 34.3 S'il y a lieu, l'effet estimé des dispositions relatives à l'ajustement des prix dans l'accord-cadre (qui détermine le prix contractuel d'un contrat sur appel d'offres), appliquées pendant la durée de l'accord-cadre, ne sera pas pris en compte dans l'évaluation de la soumission d'approvisionnement primaire.

34.4 L'évaluation d'une soumission par l'organisme adjudicateur exclura et ne tiendra pas compte :

- (a) dans le cas de marchandises fabriquées dans le pays de l'organisme adjudicateur, les taxes de vente et autres taxes similaires, qui seront payables sur les marchandises si un contrat de commande ferme est attribué au soumissionnaire;
- (b) dans le cas de marchandises fabriquées à l'extérieur du pays de l'organisme adjudicateur, déjà importées ou devant être importées, les droits de douane et autres taxes à l'importation perçus sur les ventes de marchandises importées et autres taxes similaires, qui seront payables sur les marchandises si le contrat de commande sur commande est attribué au soumissionnaire;
- (c) le cas échéant, toute provision pour ajustement de prix pendant la période d'exécution du contrat d'appel, si elle est prévue à la section B : Dispositions particulières de l'accord-cadre.

34.5 L'évaluation d'une soumission par l'organisme adjudicateur peut nécessiter la prise en compte d'autres Acteurs, en plus du prix de soumission indiqué conformément aux IS 14. Ces Acteurs peuvent être liés aux caractéristiques, au rendement et aux modalités d'achat des Biens et Services connexes ou à l'emplacement géographique. L'effet des Acteurs retenus, le cas échéant, sera exprimé en termes monétaires pour Faciliter la comparaison des offres, sauf indication contraire **dans le DOSSIER D'APPEL D'OFFRES** parmi ceux énoncés à la section III, Critères d'évaluation et de qualification. Les critères et les méthodes à utiliser doivent être ceux précisés à l'**alinéa 34.2f) de la IS**.

35 Comparaison des offres

35.1 L'organisme contractant doit comparer les coûts évalués de toutes les soumissions substantiellement recevables établies conformément à l'**article 34.2 de aux IS** afin de déterminer le classement des soumissions en fonction du coût évalué le plus bas. La comparaison doit se Faire sur la base des **taux unitaires** indiqués conformément à la IS 14, plus tout service connexe requis, conformément à la IS 14. L'évaluation des prix ne tient pas compte des droits de

douane et autres taxes prélevés sur les marchandises importées et des taxes de vente et similaires perçues dans le cadre de la vente ou de la livraison des marchandises.

- 36 Qualification du ou des soumissionnaires**
- 36.1 Avant de conclure un ou plusieurs accords-cadres, l'autorité contractante détermine, à sa satisfaction si le ou les soumissionnaires admissibles ayant une ou plusieurs soumissions substantiellement recevables qui sont en mesure de satisfaire aux critères de l'accord-cadre satisfont aux critères d'admissibilité spécifiés à la section III, Critères d'évaluation et de qualification.
- 36.2 La détermination est fondée sur un examen des preuves documentaires des qualifications du soumissionnaire présentées par le soumissionnaire, conformément à la **NII 17**. La détermination ne doit pas tenir compte des qualifications d'autres entreprises telles que les filiales, les entités mères, les sociétés affiliées, les sous-traitants (autres que les sous-traitants spécialisés si le document d'appel d'offres le permet) ou toute autre entreprise différente du soumissionnaire.
- 36.3 Une détermination positive est une condition préalable à la conclusion du ou des accords-cadres au soumissionnaire. Une décision négative entraînera la disqualification de la soumission.
- 37 Droit de l'organisme adjudicateur d'accepter toute soumission et de rejeter une ou toutes les soumissions**
- 37.1 L'Entité contractante se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute soumission, d'annuler le processus d'appel d'offres et de rejeter toutes les soumissions à tout moment avant la conclusion d'un ou de plusieurs accords-cadres, sans pour autant encourir de responsabilité envers les soumissionnaires. En cas d'annulation, toutes les offres soumises seront rapidement retournées aux soumissionnaires.
- 38 Période de statu quo**
- 38.1 Le ou les accords-cadres ne sont pas conclus avant l'expiration de la période de statu quo. La période de statu quo est de dix (10) jours ouvrables, à moins qu'elle ne soit prolongée conformément aux **IS 44**. La période de statu quo commence le lendemain de la date à laquelle l'acheteur a transmis à chaque soumissionnaire la notification de l'intention de conclure un contrat-cadre. Lorsqu'une seule soumission est soumise, ou si ce processus de passation de marché primaire répond à

une situation d'urgence reconnue par la CEDEAO, la période de statu quo ne s'applique pas.

39 Notification de l'intention de conclure un accord-cadre

39.1 L'organisme adjudicateur envoie à chaque soumissionnaire la notification de son intention de conclure un ou plusieurs accords-cadres avec le ou les soumissionnaires retenus. La ou les notifications d'intention de conclure contiennent, au minimum, les renseignements suivants :

- (a) le nom et l'adresse du ou des soumissionnaires qui ont présenté la ou les soumissions retenues;
- (b) le(s) prix(s) de la ou des soumissions retenue(s) ou le(s) mécanisme(s) de tarification;
- (c) les noms de tous les soumissionnaires qui ont soumis des soumissions, ainsi que leurs prix de soumission ou leur ou leurs mécanismes de tarification, tels qu'ils ont été relevés et évalués;
- (d) un exposé des raisons pour lesquelles l'offre (du soumissionnaire non retenu auquel la notification de l'intention de conclure un ou plusieurs accords-cadres est adressée) n'a pas abouti, à moins que les informations sur le prix ou le(s) mécanisme(s) de fixation des prix visées au point c)) ci-dessus n'en révèlent déjà la raison;
- (e) la date d'expiration de la période de statu quo;
- (f) des instructions sur la façon de demander un compte rendu et/ou de déposer une plainte pendant la période de statu quo.

F. Conclusion d'un accord-cadre

40 Critères de l'accord-cadre

40.1 Il s'agit d'un accord-cadre fermé.

40.2 L'organisme adjudicateur précise dans les critères d'évaluation et de qualification de la DOSSIER D'APPEL D'OFFRES et/ou de la section III les critères qui s'appliqueront à la sélection du ou des soumissionnaires avec lesquels un ou plusieurs accords-cadres peuvent être conclus.

41 Notification de la conclusion d'un accord-cadre

41.1 Avant la date d'expiration de la validité de la soumission et à l'expiration de la période de statu quo, précisée dans le IS 38.1 ou toute prolongation de celle-ci, et après avoir traité de manière satisfaisante une plainte qui a été

soumise au cours de la période de statu quo, l'organisme adjudicateur doit transmettre au(x) soumissionnaire(s) retenu(s) un avis de conclusion d'un accord-cadre, en joignant l'accord-cadre pour signature par le soumissionnaire.

42 Aucune obligation d'achat

42.1 La conclusion d'un accord-cadre n'impose aucune obligation à l'organisme adjudicateur et/ou au(x) acheteur(s) d'acheter des marchandises en vertu de l'accord-cadre.

43 Non-exclusivité

43.1 Ce processus d'approvisionnement principal est non exclusif, et l'Agence acheteuse se réserve le droit d'acheter les marchandises auprès d'autres fournisseurs qui ne sont pas des fournisseurs AC.

44 Compte rendu par l'autorité adjudicatrice

44.1 À la réception de l'Avis d'intention de conclure une ou plusieurs ententes-cadres, mentionné à l'**article 39.1 de la IS**, le soumissionnaire non retenu dispose de trois (3) jours ouvrables pour présenter une demande écrite de compte rendu à l'organisme adjudicateur. L'organisme adjudicateur fournit un compte rendu à tous les soumissionnaires non retenus dont la demande est reçue dans ce délai.

44.2 Lorsqu'une demande de compte rendu est reçue dans le délai imparti, l'autorité contractante fournit un compte rendu dans les cinq (5) jours ouvrables, à moins qu'elle ne décide, pour des raisons justifiables, de fournir le compte rendu en dehors de ce délai. Dans ce cas, la période de statu quo sera automatiquement prolongée jusqu'à cinq (5) jours ouvrables après ce débriefing. Si plus d'un débriefing est ainsi retardé, la période de statu quo ne doit pas se terminer plus tôt que cinq (5) jours ouvrables après le dernier débriefing. L'organisme adjudicateur informe promptement, par les moyens les plus rapides disponibles, tous les soumissionnaires de la prolongation du délai de statu quo.

44.3 Lorsqu'une demande de compte rendu est reçue par l'autorité contractante après le délai de trois (3) jours ouvrables, l'autorité contractante devrait fournir le compte rendu dès que possible, et normalement au plus tard quinze (15) jours ouvrables à compter de la date de publication de l'avis de conclusion de l'accord-cadre. Les demandes de débriefing reçues en dehors du délai

de trois (3) jours n'entraînent pas la prolongation du délai de statu quo.

- 44.4 Les comptes rendus des soumissionnaires non retenus peuvent se Faire par écrit, verbalement (par téléphone ou vidéoconférence) ou en personne. Les soumissionnaires supporteront leurs propres frais de participation à une telle réunion de débriefing.
- 45 Signature de l'accord-cadre**
- 45.1 À moins qu'une date limite antérieure ne soit stipulée **dans le DOSSIER D'APPEL D'OFFRES**, le soumissionnaire doit signer, dater et retourner l'accord-cadre dans les vingt-huit (28) jours suivant sa réception.
- 45.2 Dans le cas d'un accord-cadre multi-utilisateurs, l'organisme adjudicateur signe chaque accord-cadre au nom de tous les acheteurs participants.
- 46 Publication de la communication sur la conclusion de l'accord-cadre**
- 46.1 Dans les dix (10) jours ouvrables suivant la transmission au(x) soumissionnaire(s) retenu(s) de la ou des notifications de conclusion d'un ou de plusieurs accords-cadres, conformément à **l'article 41.1** des IS, l'organisme adjudicateur doit publier l'avis de conclusion d'un accord-cadre qui doit contenir, au minimum, les renseignements suivants :
- (a) le nom et l'adresse de l'organisme adjudicateur et, le cas échéant, de tous les acheteurs participants;
 - (b) le nom et le numéro de référence de l'accord-cadre en cours de conclusion, ainsi que la méthode de sélection utilisée;
 - (c) les noms de tous les soumissionnaires qui ont soumis des soumissions, ainsi que leurs prix de soumission, ou mécanismes de tarification, tels qu'ils ont été lus à l'ouverture des soumissions et évalués;
 - (d) les noms de tous les soumissionnaires dont les soumissions ont été rejetées parce qu'elles n'étaient pas recevables ou parce qu'elles ne répondaient pas aux critères de qualification, ou qui n'ont pas été évaluées, avec les raisons de cette affirmation; et
 - (e) le(s) nom(s) du ou des soumissionnaires retenu(s), la durée de l'accord-cadre et un résumé de sa portée.

46.2 L'avis de conclusion de l'accord-cadre est publié sur le site Web de l'organisme adjudicateur en libre accès, s'il est disponible, ou dans au moins un journal national à diffusion nationale dans le pays de l'organisme adjudicateur, ou au journal officiel. L'organisme adjudicateur publie également l'avis de conclusion d'accord-cadre dans l'UNDB en ligne.

47 Plainte liée à l'approvisionnement

47.1 Les procédures de dépôt d'une plainte liée à l'approvisionnement sont celles spécifiées **dans le DOSSIER D'APPEL D'OFFRES.**

G. Processus d'approvisionnement secondaire pour l'attribution d'un contrat sur appel subséquent

48 Méthode et critères d'attribution du contrat d'appel

48.1 La méthode d'approvisionnement secondaire qui s'appliquera à la sélection du fournisseur AC et à l'attribution d'un contrat sur appel est précisée dans l'accord-cadre (**accord-cadre**, annexe 3, approvisionnement secondaire). Pour avoir le droit de participer à un approvisionnement secondaire et d'obtenir un contrat sur appel automatique, les fournisseurs de AC doivent continuer d'être qualifiés et éligibles, et les marchandises doivent continuer à être admissibles, conformément aux critères stipulés dans le présent DAO. L'acheteur peut exiger, à l'étape de l'approvisionnement secondaire et de l'attribution du contrat sur appel ferme, une preuve de qualification et d'admissibilité continues.

49 Ajustement du prix de base

49.1 Le prix du contrat de commande subséquente à l'étape de l'approvisionnement secondaire ne peut faire l'objet d'un ajustement de prix, sauf indication contraire dans l'accord-cadre.

Section II - Fiche de données sur les soumissions

Les données spécifiques suivantes pour les marchandises à acquérir compléteront, compléteront ou modifieront les dispositions des instructions aux soumissionnaires (IS). En cas de conflit, les dispositions du **DOSSIER D'APPEL D'OFFRES** prévalent sur celles de l'IS.

[Lorsqu'un système de passation électronique des marchés est utilisé, modifier les parties pertinentes du DOSSIER D'APPEL D'OFFRES en conséquence pour tenir compte du processus de passation électronique des marchés.]

[Les instructions pour remplir la fiche de données de soumission sont fournies, au besoin, dans les notes en italique mentionnées pour la IS pertinente.]

A. Généralités	
IS 1.1 et 1.2 (p)	<p>L'autorité contractante est : l'Organisation Ouest Africaine de la Santé (OOAS)</p> <p>L'autorité contractante est l'organisme unique</p> <p>« L'organisme qui conclura, administrera et gèrera les accords-cadres, et qui sera le seul employeur en vertu de l'accord-cadre. »</p> <p>Le numéro de référence du dossier d'appel d'offres (DAO) est : ROB/ ADMI-WAHO/2023/091</p> <p>Le nom du DAO est : Acquisition d'équipements informatiques, périphériques/accessoires et d'équipements de vidéo conférence et d'interprétation au titre du budget 2023 pour l'OOAS et son Agence RCSDC</p>
IS 1.2 (a)	<p>Système électronique d'approvisionnement</p> <p>L'organisme adjudicateur utilise le système électronique de passation des marchés ci-après pour gérer ce processus de passation de marché:</p> <p>Non Applicable</p> <p>Le système électronique de passation des marchés doit être utilisé pour gérer les aspects suivants du processus de passation des marchés:</p> <p>Non Applicable</p>
IS 1.2 (l) ou (t)	<p>Cet appel d'offres aboutira à la conclusion d'un accord-cadre multi-fournisseurs</p>
IS 1.2 (p)	<p><i>Accord cadre pour un maximum de trois prestataires,</i></p> <p>Organisation Ouest Africaine de la Santé (OOAS)</p> <p>Avenue OUEZZIN Coulibaly</p> <p>01 BP: 153 Bobo - Dioulasso</p> <p>01 BURKINA FASO - Tel: +226 20 97 57 75</p>

	wahooas@wahooas.org
IS 1.2 (m) ou (u)	<p>Les Accords-cadres à conclure seront des accords-cadres fermés à utilisateur unique avec des prestataires multiples sans une mise en concurrence à la deuxième étape (contrats subséquents : bons de commandes) pour les commandes des deux premières années. En début de la troisième année une mise en concurrence sera faite entre les fournisseurs ayant signé les accords-cadres afin d'identifier la nouvelle meilleure offre.</p> <p>L'OOAS a l'intention de conclure un accord-cadre avec un nombre maximum de trois fournisseurs séparément avec lesquelles il pourra signer ou non des bons de commande en fonction des besoins listés dans l'avis d'appel d'offres.</p>
1,2 w)	<p>Durée de l'accord-cadre</p> <p>L'accord-cadre est d'une durée de 04 ans</p>
IS 2.1	<p>Nom de l'Institution : Organisation Ouest Africaine de la Santé (OOAS)</p> <p>Source de financement du Marché : Budget de l'OOAS Gestion 2023</p>
IS 4.1	Le nombre maximal de membres d'une coentreprise est de : 03
B. Contenu du document d'appel d'offres	
IS 7.1	<p>Afin d'obtenir des clarifications uniquement, l'adresse de l'Acheteur est la suivante :</p> <p>Organisation Ouest Africaine de la Santé (OOAS)</p> <p>Email : procurement@diffusion.wahooas.org</p> <p>L'acheteur répondra au plus tard sept (7) jours calendaires avant la date limite de dépôt des offres, à toute demande d'éclaircissements reçue au plus tard dix (10) jours calendaires avant la date limite de dépôt des offres</p> <p>Adresse du site internet : www.wahooas.org</p>
C. Préparation des offres	
IS 10.1	<p>La langue de soumission est : « Français » ou « Anglais » ou « Portugais »</p> <p>Toute correspondance sera échangée dans l'une des trois langues.</p>
IS 11.1 h)	<p>Le Soumissionnaire devra joindre à son offre les autres documents suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Registre de commerce ; • Certificat de non-faillite ; • Attestation fiscale ; • Attestation de la CNSS ;

	<ul style="list-style-type: none"> • Liste et preuves (attestations de bonne fins, PV de réception...) des expériences antérieures de nature et de taille similaires au cours des cinq dernières années <p>20. Une garantie de soumission délivrée par une Banque ou une institution financière de garantie agréée d'un montant ci-après par lot</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ lot 1 : 900 000 FCFA ○ lot 2 : 150 000 FCFA ○ lot 3 : 300 000 FCFA ○ lot 4 : 750 000 FCFA ○ lot 5 : 650 000 FCFA ○ lot 6 : 1 000 000 FCFA <p>(a) Les états financiers des trois (03) dernières années (2020, 2021 et 2022) certifiés par des experts agréés, et de plus, pour les soumissionnaires ressortissants des Etats membres de la CEDEAO, ces bilans doivent porter la certification des services en charge des Impôts ou une attestation de chiffre d'affaires délivrée par les services des impôts de son pays d'installation ; Le chiffre d'affaires requis par lot est de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ lot 1 : 127 000 000 FCFA ○ lot 2 : 20 000 000 FCFA ○ lot 3 : 40 000 000 FCFA ○ lot 4 : 100 000 000 FCFA ○ lot 5 : 85 000 000 FCFA ○ lot 6 : 130 000 000 FCFA <ul style="list-style-type: none"> • NB : Toute fausse déclaration entrainera le rejet de l'offre du Soumissionnaire.
IS 14.3	<p><i>Accord Cadre multi-prestataire</i></p> <p>Le prix à indiquer dans la lettre d'offre conformément à l'article 12.1 des IS sera (i) le prix unitaire de soumission par rapport aux quantités estimées au cours de la période AC</p>
IS 14,6	<p>L'édition Incoterms qui s'appliquera aux contrats-cadres sur appel est la suivante : <i>DDP 2020</i></p>
IS 14,7	<p>Les prix unitaires figurant dans les barèmes de prix sont indiqués en fonction <i>de Voir les quantités indiquées au point 3 de l'avis d'appel d'offres</i></p>
14.7 a(i), (ii)	<p>Lieu de destination:</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Lot 1: ordinateurs portables au siège de l'OOAS à Bobo-Dioulasso au Burkina Faso ○ Lot 2 : périphériques et accessoires au siège de l'OOAS à Bobo-Dioulasso au Burkina Faso ○ Lot 3: équipements serveur au siège de l'OOAS à Bobo-Dioulasso au Burkina Faso ○ Lot 4: Equipements informatiques au siège du RCSDC à Abuja au Nigeria ○ Lot 5: Equipements de vidéoconférence au siège de l'OOAS à Bobo-Dioulasso au Burkina Faso

	○ Lot 6: Equipements d'interprétation au siège de l'OOAS à Bobo-Dioulasso au Burkina Faso
IS 14.7 (b)(i)	Le ou les lieux de destination nommés , selon les Incoterms utilisés, sont Sans objet
IS 15.1	Le soumissionnaire indiquera le prix de son offre dans la monnaie : Francs CFA.
IS16,4	Période pendant laquelle les Marchandises sont censées fonctionner (aux fins des pièces de rechange) : Sans objet
IS 17.2 (a)	L'autorisation du fabricant ou du distributeur agréer accompagné des pièces justificatives de son agrément ou de représentation est requis pour : <ul style="list-style-type: none"> ○ Lot 1: ordinateurs portables ○ Lot 3: équipements serveur pour les items (firewall, switch, routeur) ○ Lot 5: Equipements informatiques pour les items (firewall, switch, routeur et Ordinateur de bureau) ○ Lot 6: Equipements d'interprétation pour les items 5 : Unité de contrôle de discussion / interprètes et item 7 : Unité centrale / Voting controller
IS 17.2 (b)	Le service après-vente est requis pour le lot 6 (formation à l'utilisation et maintenance des équipements)
IS 18.1	La période de validité de l'offre sera de 180 jours.
IS 18.3(a)	Dans le cas d'un marché à prix ferme, le Montant du marché sera le Montant de l'Offre actualisée de la manière suivante : L'actualisation à appliquer consiste à remplacer le prix ferme du marché par un autre prix ferme en rapport avec un index calculé après la survenance du délai de validité des offres qui est de six (06) mois. $P/P_0 = I(M_0)/I(M_i-6)$ P est le prix de l'offre actualisée, P ₀ le prix d'offre, M ₀ le mois de dépôt de l'offre et M _i -6 l'intervalle entre le mois de calcul de l'actualisation et le mois de dépôt de l'offre. L'application de l'actualisation se fait avec un décalage de 4 mois en arrière, considérant que les prix restent intangibles pendant 6 mois.
IS 20.1	Outre l'original de l'offre, le nombre de copies demandé est de : L'offre sera présentée en version électronique.
IS 20,3	La confirmation écrite de l'autorisation de signer au nom du soumissionnaire comprend : <ul style="list-style-type: none"> ○ la procuration accompagné du statuts de la société s'il y'a lieu ○ Accord de groupement en cas de groupement d'entreprises
D. Soumission et ouverture des offres	

IS 22.1	<p>Aux fins de remise des offres, uniquement, l'adresse de l'Acheteur est la suivante :</p> <p>Attention : Organisation Ouest Africaine de la Santé (OOAS)</p> <p>Ville : Bobo-Dioulasso</p> <p>Pays : BURKINA FASO</p> <p>Les offres devront être rédigées dans l'une des trois (03) langues de la CEDEAO et devront être protégées par mot de passe et envoyées par voie électronique à la plateforme https://data.wahooas.org/tenders/tenders/list au plus tard le 03 novembre 2023 à 12h00 GMT.</p> <p>Les candidats ayant soumis leurs offres, communiquent par l'adresse https://data.wahooas.org/tenders/tenders/list, le mot de passe de leurs offres protégées au plus tard le 03 novembre 2023 à 12h00 GMT.</p> <p>Les offres transmises par autres moyens ne seront pas ouvertes et seront rejetées.</p>
IS 25.1	<p>L'ouverture des plis aura lieu à l'adresse suivante :</p> <p>Les offres seront ouvertes en ligne, le 03 novembre 2023 à 12 h30 GMT en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent y assister par vidéoconférence via l'outil Microsoft Teams. Le lien vers la réunion sera fourni sur demande à : procurement@diffusion.wahooas.org</p> <p>A la date prévue pour l'ouverture des plis, les soumissionnaires pourront se connecter à la session d'ouverture en ligne via le lien d'invitation reçu par email.</p>
IS 25,6	La lettre de soumission est numérotée et paraphée par : Sans objet
E. Évaluation et comparaison des soumissions	
IS 30,3	L'ajustement sera fondé sur le prix : Sans objet
IS 32.1	La monnaie de conversion est le FCFA
IS 34,5	<p>La prise en compte d'autres facteurs au cours de l'évaluation, en plus du prix de soumission indiqué, comprend les facteurs énoncés ci-dessous, décrits plus en détail à la section III, Critères d'évaluation et de qualification ;</p> <p>(a) Coûts du cycle de vie : les coûts pendant la durée de vie des biens ou de l'équipement : <u>Non</u></p> <p>(b) La performance et la productivité des équipements offerts : <u>Non</u></p>
F. Conclusion d'un accord-cadre	
IS 45	<p>Signature de accord-cadre</p> <p>Le soumissionnaire doit signer, dater et renvoyer l'accord-cadre dans les 28 jours suivant sa réception.</p>

Section III - Critères d'évaluation et de qualification

La présente section contient les critères que l'autorité contractante utilisera pour conclure un ou plusieurs accords-cadres. Les critères et la méthodologie décrits consistent à évaluer les soumissions et à qualifier les soumissionnaires. Aucun autre facteur, méthode ou critère ne doit être utilisé autre que celui spécifié dans le présent DAO pour le processus d'appel d'offres.

Contenu

1. Évaluation des soumissions (IS 34).....	46
2. Critères pour conclure un ou plusieurs accords-cadres (IS 40)	46
3. Critères de postqualification (IS 36.1).....	46

1. Évaluation des soumissions (IS 34)

Critères d'évaluation (IS 34.2)

L'évaluation d'une soumission par l'organisme adjudicateur peut tenir compte, en plus du prix de soumission indiqué conformément à l'**IS 14.8**, **d'un ou de plusieurs des facteurs suivants précisés dans l'IS 34.2(f)** et dans DOSSIER D'APPEL D'OFFRES faisant référence au **IS 34.5**, en utilisant les critères et méthodologies suivants.

(a) **Critères supplémentaires spécifiques**

Sans Objet

2. Critères pour conclure un ou plusieurs accords-cadres (IS 40)

[Sélectionnez l'option appropriée et ajoutez les critères supplémentaires, le cas échéant]

Critères d'un accord-cadre multi-fournisseurs :

L'organisme adjudicateur conclura avec les soumissionnaires des accords-cadres qui satisfont aux critères de qualification et dont les soumissions ont été jugées substantiellement satisfaisantes, comme suit:

- (a) Tous les soumissionnaires seront classés en fonction des coûts évalués, le premier étant le coût évalué le plus bas, le deuxième étant le deuxième coût évalué le plus bas, et ainsi de suite.
- (b) L'organisme adjudicateur conclura une AC avec:
- (i) les soumissionnaires se sont classés premiers jusqu'au nombre maximum de fournisseurs (y) spécifié dans le **DOSSIER D'APPEL D'OFFRES IS 1.2 (I)**.

3. Critères de postqualification (IS 36.1)

Après avoir déterminé la soumission substantiellement conforme qui offre le coût évalué le plus bas conformément aux **IS 34**, **l'organisme adjudicateur doit effectuer la postqualification du soumissionnaire conformément au IS 36**, en utilisant uniquement les exigences spécifiées. Les exigences qui ne figurent pas dans le texte ci-dessous ne doivent pas être utilisées dans l'évaluation des qualifications du soumissionnaire.

- (b) **Capacité financière** : Le soumissionnaire doit soumettre des états financiers vérifiés des trois (03) dernières années (2020, 2021 et 2022) certifiés par des experts agréés, et de plus, pour les soumissionnaires ressortissants des Etats membres de la CEDEAO, ces bilans doivent porter la certification des services en charge des Impôts ou une attestation de chiffre d'affaires délivrée par les services des impôts de son pays d'installation. Le chiffre d'affaires requis par lot est de :
- lot 1 : 127 000 000 FCFA
 - lot 2 : 20 000 000 FCFA
 - lot 3 : 40 000 000 FCFA
 - lot 4 : 100 000 000 FCFA

- lot 5 : 85 000 000 FCFA
- lot 6 : 130 000 000 FCFA

Dans le cas d'un groupement d'entreprises, cette exigence doit être satisfaite en faisant la moyenne combinée des membres ;

- (c) **Expérience particulière** : Le soumissionnaire doit démontrer qu'il a conclu avec succès au **moins 02 contrats** au cours **des cinq (05) ans** précédant la date limite de soumission des soumissions, chacun d'une valeur **d'au moins 40 millions** qui ont été complétés avec succès et en grande partie et qui sont de natures similaires aux biens qu'il offre de fournir et aux services connexes. Dans le cas d'une coentreprise, cette exigence peut être satisfaite par tous les membres combinés.
- (d) **Preuves documentaires** Le soumissionnaire doit fournir des preuves documentaires pour démontrer que les marchandises qu'il offre de fournir satisfont à l'exigence d'utilisation suivante : **Autorisation du fabricant**
- (e) **Expérience de fabrication et capacité technique** : Pour les marchandises que le soumissionnaire est un fabricant, le soumissionnaire doit fournir des preuves documentaires pour démontrer que :
- (i) elle a fabriqué des produits de nature et de complexité similaires pendant au moins 3 ans, avant la date limite de soumission des soumissions; et
 - (ii) sa capacité de production annuelle de biens de nature et de complexité similaires pour chacune des trois dernières années avant la date limite de soumission des soumissions, est au moins égal aux quantités spécifiées dans le contrat.
- (f) **Autorisation du fabricant** : Un soumissionnaire qui ne fabrique pas un ou plusieurs articles pour lesquels une autorisation du fabricant est requise conformément à DOSSIER D'APPEL D'OFFRES IS 17.2 (a), le soumissionnaire doit fournir la preuve qu'il a été dûment autorisé par un fabricant ou distributeur agréée (formulaire d' autorisation du fabricant, section IV, formulaires d'appel d'offres), répondre aux critères énoncés aux points (d) (i) et (ii) ci-dessus, pour fournir les Marchandises ;
- (g) Un soumissionnaire qui ne fabrique pas un ou plusieurs articles pour lesquels une autorisation du fabricant n'est pas requise conformément à l'article 17.2 a) de la DOSSIER D'APPEL D'OFFRES, le soumissionnaire doit soumettre des documents sur son statut de fournisseur, à la satisfaction de l'acheteur (par exemple, revendeur/distributeur agréé des articles).

Au moment de l'attribution du marché, le soumissionnaire (y compris chaque sous-traitant proposé par le soumissionnaire) ne fera pas l'objet d'une disqualification par la CEDEAO pour non-respect des obligations SEA/SH.

Section IV - Formulaires de soumission

Tableau des formulaires

Lettre de soumission	49
Formulaire de renseignements sur le soumissionnaire	53
Formulaire d'information sur les membres de la coentreprise du soumissionnaire	55
Déclaration de rendement en matière d'exploitation et d'abus sexuels (EES) et/ou de harcèlement sexuel.....	56
Formulaire de bordereau de prix	57
Autorisation du fabricant	64

Lettre de soumission

Approvisionnement primaire - Fournitures de l'Accord-cadre

INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES : SUPPRIMEZ CETTE CASE UNE FOIS QUE VOUS AVEZ REMPLI LE DOCUMENT

Le soumissionnaire doit préparer cette lettre d'offre sur du papier à en-tête indiquant clairement le nom complet et l'adresse professionnelle du soumissionnaire.

Remarque : Tout le texte en italique a pour but d'aider les soumissionnaires à préparer ce formulaire.

Accord-cadre - Fournitures

Date de soumission de la soumission : [insérer la date (comme jour, mois et année) de la soumission de la soumission]

Numéro de l'appel d'offres : [insérer l'identification]

Variante n°: [insérer le numéro d'identification s'il s'agit d'une offre pour une alternative]

À : [insérer le nom complet de l'organisme adjudicateur]

- (a) **Aucune réserve :** Nous avons examiné et n'avons aucune réserve à l'égard du document d'appel d'offres, y compris les addenda émis conformément aux instructions aux soumissionnaires (**IS 8**);
- (b) **Admissibilité :** Nous répondons aux critères d'admissibilité et n'avons aucun conflit d'intérêts conformément à la **IS 4**;
- (c) **Biens et services connexes admissibles :** Si nous concluons un accord-cadre, les biens et services connexes que nous pouvons fournir dans le cadre d'un contrat de commande subséquente attribué en vertu de l'accord-cadre proviendront d'un pays éligible conformément aux **IS 5** et à la section V, Pays admissibles. Les produits et services connexes proviennent de [insérer le nom du ou des pays].
- (d) **Déclaration de sécurisation de soumission/proposition :** [sélectionnez **OPTION 1** ou **2**, selon le cas]

OPTION 1

« Nous n'avons été ni suspendus ni déclarés inadmissibles par le(s) Acheteur(s) sur la base de la signature d'une déclaration de garantie de soumission ou d'une déclaration de garantie de proposition dans le pays de l'acheteur conformément à **IS 4.7** » ou

OPTION 2

« Nous avons été suspendus ou déclarés inadmissibles par les entités suivantes sur la base de l'exécution d'une déclaration de garantie de soumission ou d'une déclaration de garantie de proposition dans le pays de l'acheteur conformément aux **IS 4.7** [insérer le nom des entités] »;

- (e) **Exploitation et abus sexuels (EAS) et/ou harcèlement sexuel (SH) :** [*sélectionnez l'option appropriée de (i) à (iii) ci-dessous et supprimez les autres. Dans le cas des membres et/ou sous-traitants de la coentreprise, indiquer le statut de disqualification par la CEDEAO de chaque membre et/ou sous-traitant de la coentreprise*].

Nous, y compris l'un de nos sous-traitants :

- (i) [n'ont pas fait l'objet d'une disqualification par la CEDEAO pour non-respect des obligations en matière d'EES/SH.]
 - (ii) [sont susceptibles d'être disqualifiés par la CEDEAO pour non-respect des obligations en matière d'EES/SH.]
 - (iii) [avaient fait l'objet d'une disqualification par la CEDEAO pour non-respect des obligations en matière d'EES/SH et ont été retirées de la liste d'exclusion. Une sentence arbitrale sur l'affaire de disqualification a été rendue en notre faveur.]
- (f) **Conformité :** Nous proposons de fournir, conformément au document DAO et conformément à la section VII - Liste des exigences, les marchandises suivantes : [*insérer une brève description des marchandises et des services connexes*];
- (g) **Prix de l'offre :** « Le prix unitaire total de notre offre, à l'exclusion des remises offertes à l'article (h) ci-dessous, est celui indiqué dans le sommaire du bordereau de prix ci-joint ;
- (h) **Remises inconditionnelles : Les remises inconditionnelles offertes sont les suivantes :** [*Précisez en détail chaque remise inconditionnelle offerte.*]
La méthode exacte de calcul pour déterminer le prix net après application de remises inconditionnelles est indiquée ci-après : [*Préciser en détail la méthode qui sera utilisée pour appliquer les remises*];
- (i) **Période de validité de l'offre :** Notre soumission sera valide jusqu'au [*insérer le jour, le mois et l'année conformément à l'IS 18.1*], et elle restera contraignante pour nous et pourra être acceptée à tout moment avant l'expiration de cette période ;
- (j) **Garantie de bonne exécution :** Si notre soumission est acceptée et que nous concluons un accord-cadre, nous comprenons que nous pourrions être tenus, comme condition d'un contrat sur appel subséquent, d'obtenir une garantie de bonne exécution;
- (k) **Une soumission par soumissionnaire : Nous ne soumettons aucune autre soumission à titre de soumissionnaire** individuel, et nous ne participons à aucune autre soumission à titre de membre de coentreprise ou de sous-traitant, et nous répondons aux exigences des IS 4.3;
- (l) **Suspension et exclusion :** Nous, ainsi que l'un de nos sous-traitants, fournisseurs, consultants, fabricants ou prestataires de services pour toute partie du contrat, ne sommes pas soumis à, et ne sommes pas contrôlés par une entité ou une personne qui fait l'objet d'une suspension temporaire ou d'une exclusion imposée par le CEDEAO ou d'une exclusion imposée par le CEDEAO conformément à l'Accord pour l'exécution mutuelle des décisions d'exclusion entre la CEDEAO et d'autres institutions de développement. En outre, nous ne sommes pas inéligibles en vertu des lois ou

règlements officiels du pays de l'organisme adjudicateur ou en vertu d'une décision du Conseil de sécurité des Nations Unies;

- (m) **Entreprise ou institution d'État : [sélectionnez l'option appropriée et supprimez l'autre] [Nous ne sommes pas une entreprise ou une institution d'État] / [Nous sommes une entreprise ou une institution d'État, mais nous répondons aux exigences de l'IS 4.6];**
- (n) **Commissions, pourboires, frais :** Nous avons payé, ou paierons les commissions, gratifications ou frais suivants en ce qui concerne le processus DAO ou l'exécution du Contrat : *[insérer le nom complet de chaque destinataire, son adresse complète, la raison pour laquelle chaque commission ou gratification a été payée et le montant et la devise de chaque commission ou gratification]*

Nom du destinataire	Adresse	Raison	Quantité

(Si aucun n'a été payé ou ne doit l'être, n'indiquez « aucun. »)

- (o) **Non lié à l'achat :** Nous comprenons qu'il n'y a aucune obligation pour l'Entité contractante /l'Acheteur d'acheter des Biens et/ou des Services connexes auprès d'un Fournisseur AC pendant la Durée de l'Accord-cadre.
- (p) **Aucune attente de contrat d'appel :** Nous confirmons qu'aucun engagement ou toute forme de déclaration, de promesse, de représentation ou d'obligation n'a été pris par l'organisme adjudicateur ou l'acheteur à l'égard des quantités totales ou de la valeur des marchandises qui peuvent être commandées par lui, ou par tout acheteur participant, conformément au présent accord-cadre. Nous reconnaissons et acceptons que nous n'avons pas soumis cette offre sur la base d'un tel engagement, déclaration, promesse ou représentation. Si nous concluons un accord-cadre, nous ne nous attendons pas légitimement à ce qu'un contrat sur appel soit attribué en vertu de l'accord-cadre.
- (q) **Non tenu d'accepter :** En ce qui concerne cet approvisionnement principal, nous comprenons que vous n'êtes pas tenu d'accepter une soumission que vous pourriez recevoir.
- (r) **Fraude et corruption :** Nous certifions par la présente que nous avons pris des mesures pour nous assurer qu'aucune personne agissant pour nous ou en notre nom ne se livre à quelque type de fraude et de corruption que ce soit.

Nom du soumissionnaire : *[insérer le nom complet du soumissionnaire/]

Nom de la personne dûment autorisée à signer la soumission au nom du soumissionnaire : **[insérer le nom complet de la personne dûment autorisée à signer la soumission/]

Titre de la personne qui signe l'offre : [insérer le titre complet de la personne qui signe l'offre/]

Signature de la personne nommée ci-dessus: [insérer la signature de la personne dont le nom et la qualité sont indiqués ci-dessus/]

Date de signature [insérer la date de signature] *jour du* **[insérer le mois]**, [*insérer l'année*]

* Dans le cas de l'offre soumise par une coentreprise, préciser le nom de la coentreprise en tant que soumissionnaire.

** La personne qui signe la soumission aura la procuration donnée par le soumissionnaire. La procuration doit être jointe aux annexes de soumission.

Formulaire de renseignements sur le soumissionnaire

Approvisionnement primaire - Fournitures de l'Accord-cadre

[Le soumissionnaire doit remplir le présent formulaire conformément aux instructions indiquées ci-dessous. Aucune modification de son format ne sera permise et aucune substitution ne sera acceptée.]

Date : [insérer la date (comme jour, mois et année) de la soumission des soumissions]

Numéro DAO : [insérer le numéro du processus DAO]

Page _____ of _____ pages

1. Nom du soumissionnaire [insérer le nom légal du soumissionnaire]
2. Dans le cas de l'entreprise commune, nom légal de chaque membre: [insérer le nom légal de chaque membre de l'entreprise commune]
3. Pays d'immatriculation réel ou prévu du soumissionnaire : [insérer le pays d'immatriculation actuel ou prévu]
4. Année d'inscription du soumissionnaire : [insérer l'année d'inscription du soumissionnaire]
5. Adresse du soumissionnaire dans le pays d'enregistrement : [insérer l'adresse légale du soumissionnaire dans le pays d'enregistrement]
6. Renseignements sur le représentant autorisé du soumissionnaire Nom : [insérer le nom du représentant autorisé] Adresse : [insérer l'adresse du représentant autorisé] Numéros de téléphone/télécopieur : [insérer les numéros de téléphone/télécopieur du représentant autorisé] Adresse courriel : [insérer l'adresse courriel du représentant autorisé]
7. Vous trouverez ci-joint des copies des documents originaux de [cocher la ou les cases des documents originaux joints] <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Statuts constitutifs (ou documents équivalents de constitution ou d'association) et/ou documents d'enregistrement de l'entité juridique nommée ci-dessus, conformément à la IS 4.4. <input type="checkbox"/> Dans le cas d'une coentreprise, lettre d'intention de former une coentreprise ou un accord de coentreprise, conformément à la IS- 4.1. <input type="checkbox"/> Dans le cas d'une entreprise ou d'une institution publique, conformément à la IS 4.6 Documents établissant : <ul style="list-style-type: none"> • Autonomie juridique et financière

- Fonctionnement en droit commercial
 - Établir que le soumissionnaire n'est pas sous la supervision de l'organisme adjudicateur ou de l'acheteur
8. Sont inclus l'organigramme, une liste du conseil d'administration et la propriété effective.

Formulaire d'information sur les membres de la coentreprise du soumissionnaire

Approvisionnement primaire - Fournitures de l'Accord-cadre

[Le soumissionnaire doit remplir le présent formulaire conformément aux instructions indiquées ci-dessous. Le tableau suivant doit être rempli pour le soumissionnaire et pour chaque membre d'une coentreprise]].

Date : *[insérer la date (comme jour, mois et année) de la soumission des soumissions]*

Numéro DAO : *[insérer le numéro du processus DAO]*

Page _____ of _____ pages

1. Nom du soumissionnaire : <i>[insérer le nom légal du soumissionnaire]</i>
2. Nom du membre de la coentreprise du soumissionnaire: <i>[insérer le nom légal du membre de la coentreprise]</i>
3. Pays d'enregistrement du membre de la coentreprise du soumissionnaire: <i>[insérer le pays membre d'immatriculation de la coentreprise]</i>
4. Année d'inscription du membre de la coentreprise du soumissionnaire: <i>[insérer l'année d'enregistrement de la coentreprise]</i>
5. Adresse légale du membre de la coentreprise du soumissionnaire dans le pays d'enregistrement: <i>[insérer l'adresse légale du membre de la coentreprise dans le pays d'enregistrement]</i>
6. Renseignements sur le représentant autorisé du membre de la coentreprise du soumissionnaire Nom: <i>[insérer le nom du représentant autorisé du membre de la coentreprise]</i> Adresse: <i>[insérer l'adresse du représentant autorisé du membre de JV]</i> Numéros de téléphone/télécopieur : <i>[insérer les numéros de téléphone/télécopieur du représentant autorisé des membres de la coentreprise]</i> Adresse e-mail : <i>[insérer l'adresse e-mail du représentant autorisé du membre de JV]</i>
7. Vous trouverez ci-joint des copies des documents originaux de <i>[cocher la ou les cases des documents originaux joints]</i> <input type="checkbox"/> Statuts constitutifs (ou documents constitutifs ou constitutifs équivalents) et/ou documents d'enregistrement de l'entité juridique susmentionnée, conformément à la IS 4.4. <input type="checkbox"/> Dans le cas d'une entreprise ou d'une institution publique, les documents établissant l'autonomie juridique et financière, le fonctionnement conformément au droit commercial, et qu'ils ne sont pas sous le contrôle de la L'Entité contractante ou l'acheteur, conformément à la IS 4.6.
8. Sont inclus l'organigramme, une liste du conseil d'administration et la propriété effective.

Déclaration de rendement en matière d'exploitation et d'abus sexuels (EES) et/ou de harcèlement sexuel

[Le tableau ci-après est rempli par le soumissionnaire, chaque membre d'une coentreprise et chaque sous-traitant proposé par le soumissionnaire]

Nom du soumissionnaire : *[insérer le nom complet]* Date : *[insérer le jour, le mois, l'année]* Nom du membre ou du sous-traitant de la coentreprise : *[insérer le nom complet]* Numéro de la DAO et titre : *[insérer le numéro et le titre de la demande de propositions]* Page *[insérer le numéro de page]* de *[insérer le nombre total]* pages

Déclaration EES et/ou SH conformément à la section III, Critères de qualification et exigences
Nous: <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> a) n'ont pas fait l'objet d'une disqualification de la part de la CEDEAO pour non-respect des obligations en matière d'EES/SH<input type="checkbox"/> b) sont susceptibles d'être disqualifiés par la CEDEAO pour non-respect des obligations en matière d'EES/SH<input type="checkbox"/> c) ont fait l'objet d'une disqualification par la CEDEAO pour non-respect des obligations en matière d'EES/SH et ont été radiées de la liste d'exclusion. Une sentence arbitrale sur l'affaire de disqualification a été rendue en notre faveur.
<i>[Si l'alinéa c) ci-dessus s'applique, joindre la preuve qu'une sentence arbitrale infirme les conclusions sur les questions sous-jacentes à la récusation.]</i>

Formulaire de bordereau de prix

[Note à l'acheteur :

Deux ensembles de modèles de grille tarifaire sont fournis en fonction : (i) de la fourchette des quantités sur appel et (ii) des quantités estimées sur la période de l'AC, respectivement. L'acheteur doit utiliser l'un ou l'autre des ensembles en fonction du type de AC et supprimer l'autre.

Dans le cas de l'AC à fournisseur unique, le fait de fournir les quantités estimatives d'articles au-delà de l'AC devrait raisonnablement permettre aux soumissionnaires d'offrir leurs prix unitaires de manière concurrentielle. Toutefois, pour l'AC multifournisseurs, l'organisme adjudicateur peut choisir, selon la nature et le type de marché, de fournir soit les quantités estimées sur la période de l'AC, soit la fourchette indicative des quantités faisant l'objet d'une appel.

S'il y a lieu, plusieurs fourchettes de quantités sur appel peuvent être spécifiées pour permettre aux soumissionnaires de préciser leurs prix par rapport à chaque fourchette.]

Le soumissionnaire doit remplir ces formulaires de bordereau de prix conformément aux instructions indiquées. La liste des postes figurant dans la colonne 1 **des barèmes de prix** coïncide avec la liste des produits et services connexes spécifiée par l'organisme adjudicateur dans la liste des exigences.

Grilles de prix
[Option 1: Quantités fondées sur des quantités indicatives sous appel]
Bordereau de prix: Marchandises fabriquées à l'extérieur du pays de
l'organisme adjudicateur, à importer

Date: _____						
No DAO : _____						
Page N° _____ de _____						
1	2	3	4	5		6
Ligne Article N°	Description des marchandises	Pays d'origine	Délai de livraison indicatif tel que défini par les Incoterms	Quantité indicative et unité physique par appel individuel *		<i>Prix unitaire CIP [insérer le lieu de destination désigné], conformément à l'alinéa IS 14.7 b)</i>
				Minimum	Maximum	
<i>[insérer le numéro de l'article]</i>	<i>[insérer le nom des marchandises]</i>	<i>[insérer le pays d'origine de les marchandises]</i>	<i>[insérer le délai de livraison]</i>	<i>[insérer le nombre d'unités à fournir et le nom de l'unité physique]</i>	<i>[insérer le nombre d'unités à fournir et le nom de l'unité physique]</i>	<i>[insérer le prix unitaire]</i>
Nom du soumissionnaire <i>[insérer le nom complet du soumissionnaire]</i>						
Signature <i>[signature de la personne autorisée à signer la soumission]</i>						
Date <i>[insérer la date]</i>						

* **Note à l'intention du soumissionnaire** : Si plusieurs fourchettes de quantités sur appel sont fournies pour un article, les prix unitaires pour chaque fourchette doivent être insérés.

Note à l'intention de l'organisme acheteur :

- Informations pour les colonnes 1, 2, 4 (indicatives) et 5 (indicatives) à insérer par l'organisme adjudicateur.
- Si les rubriques comprennent des sous-rubriques, insérer les informations correspondantes.

[Option 1: Quantités fondées sur des quantités indicatives sous appel]

Barème des prix : Marchandises à fournir à partir du pays de l'organisme acheteur

		Date: _____				
		No DAO : _____				
		Page N° _____ de _____				
1	2	3	4	5		6
N° de poste	Description des marchandises	Pays d'origine (pour les marchandises déjà importées)	Indicatif Période de livraison telle que définie par les Incoterms	Quantité indicative et unité physique par appel individuel*		Prix unitaire EXW (plus les prix à livrer au lieu de destination, si nécessaire), conformément à IS 14.7 a (i) ou (ii)
				Minimum	Maximum	
<i>[insérer le numéro de l'article]</i>	<i>[insérer le nom des marchandises]</i>		<i>[insérer le délai de livraison]</i>	<i>[insérer le nombre d'unités à fournir et le nom de l'unité physique]</i>	<i>[insérer le nombre d'unités à fournir et le nom de l'unité physique]</i>	<i>[insérer le prix unitaire]</i>
		Nom du soumissionnaire <i>[insérer le nom complet du soumissionnaire]</i>				
		Signature <i>[signature de la personne autorisée à signer la soumission]</i>				
		Date <i>[insérer la date]</i>				

* **Note à l'intention du soumissionnaire** : Si plusieurs fourchettes de quantités sur appel sont fournies pour un article, les prix unitaires pour chaque fourchette doivent être insérés.

Note à l'intention de l'organisme acheteur :

- Informations pour les colonnes 1, 2, 3 (indicatives) et 4 (indicatives) à insérer par l'organisme adjudicateur.
- Si les rubriques comprennent des sous-rubriques, insérer les informations correspondantes.

[Option 2 : Quantités fondées sur la quantité estimée sur la période d'AC]
**Bordereau de prix: Marchandises fabriquées à l'extérieur du pays de
l'organisme adjudicateur, à importer**

Date: _____					
No DAO : _____					
Page N° _____ de _____					
1	2	3	4	5	6
Ligne Article N°	Description des marchandises	Pays d'origine	Délai de livraison indicatif tel que défini par les Incoterms	Quantité estimée sur la période d'AC et l'unité physique	Prix unitaire CIP [insérer le lieu de destination désigné], conformément à l'alinéa IS 14.7 b)
<i>[insérer le numéro de l'article]</i>	<i>[insérer le nom des marchandises]</i>	<i>[insérer le pays d'origine de les marchandises]</i>	<i>[insérer le délai de livraison]</i>	<i>[insérer le nombre d'unités à fournir et le nom de l'unité physique]</i>	<i>[insérer le prix unitaire]</i>
Nom du soumissionnaire <i>[insérer le nom complet du soumissionnaire]</i>					
Signature <i>[signature de la personne autorisée à signer la soumission]</i>					
Date <i>[insérer la date]</i>					

Note à l'intention de l'organisme acheteur :

- Informations pour les colonnes 1, 2, 4 (indicatives) et 5 (indicatives) à insérer par l'organisme adjudicateur.
- Si les rubriques comprennent des sous-rubriques, insérer les informations correspondantes.

[Option 2 : Quantités fondées sur la quantité estimée sur la période d'AC]

AC- Bordereau de prix: Marchandises à fournir à partir du pays de l'organisme adjudicateur

					Date: _____
					No DAO : _____
					Page N° _____ de _____
1	2	3	4	5	6
N° de poste	Description des marchandises	Pays d'origine (pour les marchandises déjà importées)	Indicatif Période de livraison telle que définie par les Incoterms	Quantité estimée sur la période d'AC et l'unité physique	Prix unitaire EXW (plus prix à livrer au lieu de destination, si nécessaire), conformément à IS 14.7 a (i) ou (ii)
<i>[insérer le numéro de l'article]</i>	<i>[insérer le nom des marchandises]</i>		<i>[insérer le délai de livraison]</i>	<i>[insérer le nombre d'unités à fournir et le nom de l'unité physique]</i>	<i>[insérer le prix unitaire]</i>
	Nom du soumissionnaire <i>[insérer le nom complet du soumissionnaire]</i> Signature <i>[signature de la personne autorisée à signer la soumission]</i> Date <i>[insérer la date]</i>				

Note à l'intention de l'organisme acheteur :

- Informations pour les colonnes 1, 2, 3 (indicatives) et 4 (indicatives) à insérer par l'organisme adjudicateur.
- Si les rubriques comprennent des sous-rubriques, insérer les informations correspondantes.

[Le cas échéant] Prix des services connexes et calendrier d'achèvement

Date: _____

No DAO : _____

Page N° _____ de _____

1	2.	4	5	6	7
N° d'article	Description de l'objet	Description des services (à l'exclusion du transport intérieur et des autres services connexes requis dans le pays de l'organisme adjudicateur pour acheminer les marchandises jusqu'à leur destination finale)	Pays d'origine	Période d'achèvement du service connexe	Prix unitaire
<i>[insérer le numéro de l'article]</i>	<i>[Insérer le nom des marchandises]</i>	<i>[insérer le nom du Service]</i>	<i>[insérer le pays d'origine des Services]</i>	<i>[insérer la période d'achèvement des services connexes par élément]</i>	<i>[insérer le prix unitaire]</i>
Nom du soumissionnaire <i>[insérer le nom complet du soumissionnaire]</i>					
Signature du soumissionnaire <i>[signature de la personne autorisée à signer la soumission]</i>					
Date <i>[insérer la date]</i>					

Sommaire de la grille tarifaire

	Date: _____				
	No DAO : _____				
	Page N° _____ de _____				
1	2	4	5	6	7
N° d'article	Description des marchandises	Prix unitaire EXW <i>(plus les prix à livrer au lieu de destination, si nécessaire)</i>	Prix unitaire CIP <i>(lieu de destination désigné)</i>	Services liés aux prix unitaires	Prix unitaire total <i>((4+6) ou (5+6), selon le cas)</i>
<i>[insérer le numéro d'article]</i>	<i>[insérer le nom des marchandises]</i>	<i>[insérer le prix unitaire]</i>		<i>[insérer le prix unitaire]</i>	<i>[insérer le prix unitaire total]</i>
	Nom du soumissionnaire <i>[insérer le nom complet du soumissionnaire]</i> Signature du soumissionnaire <i>[signature de la personne autorisée à signer la soumission]</i> Date <i>[insérer la date]</i>				

Autorisation du fabricant

*[Le soumissionnaire demandera au fabricant de remplir le présent formulaire conformément aux instructions indiquées. Cette lettre d'autorisation doit figurer sur du papier à en-tête du fabricant et doit être signée par une personne ayant le pouvoir de signer des documents qui lient le fabricant. Le soumissionnaire l'inclura dans son offre, si cela est indiqué dans le **DOSSIER D'APPEL D'OFFRES.**]*

Date : *[insérer la date (comme jour, mois et année) de la soumission des soumissions]*

Numéro DAO : *[insérer le numéro du processus DAO]*

À : *[insérer le nom complet de l'organisme adjudicateur]*

TANDIS QUE

Nous *[insérer le nom complet du fabricant]*, *qui sommes des fabricants officiels* de *[insérer le type de marchandises fabriquées]*, ayant des usines à *[insérer l'adresse complète des usines du fabricant]*, autorisons par la présente *[insérer le nom complet du soumissionnaire]* à soumettre une soumission dont le but est de fournir les marchandises suivantes, fabriquées par nous *[insérer le nom et/ou une brève description des marchandises]*, et de signer ultérieurement un accord-cadre leur permettant de conclure des contrats d'appel pour la fourniture des biens.

Nous étendons par la présente notre garantie complète conformément à DAC 11 de l'Accord-cadre, en ce qui concerne les marchandises offertes par l'entreprise ci-dessus.

Nous confirmons que nous n'exerçons ni n'employons de travail forcé ou de personnes soumises à la traite ou au travail des enfants, conformément au DAC 4 de l'Accord-cadre.

Signé : *[insérer la signature du ou des représentants autorisés du fabricant]*

Nom: *[insérer le(s) nom(s) complet(s) du/des représentant(s) autorisé(s) du fabricant]*

Titre : *[insérer le titre]*

Date du ____

Section V - Pays éligibles

Éligibilité à la fourniture de biens, de travaux et de services autres que de conseil dans le cadre de marchés financés par la CEDEAO

En ce qui concerne les IS 4.8 et IS 5.1, pour l'information des soumissionnaires, à l'heure actuelle, les entreprises, les biens et les services connexes des pays suivants sont exclus de ce processus d'approvisionnement :

1. Sous l'IS 4.8(a) et l'IS 5.1 : *[insérer une liste des pays après l'approbation de la CEDEAO pour appliquer la restriction ou indiquer « aucun»].*
2. Sous IS 4.8(b) et IS 5.1 : *[insérer une liste des pays après l'approbation par la CEDEAO d'appliquer la restriction ou indiquer « aucun»]*

Section VI - Fraude et corruption

(La section VI n'est pas modifiée)

1. But

1.1 Les Directives anticorruption de la CEDEAO et la présente annexe s'appliquent aux marchés passés dans le cadre des opérations de financement de projets d'investissement de la CEDEAO.

2. Exigences

2.1 La CEDEAO exige que les emprunteurs (y compris les bénéficiaires du financement de la CEDEAO); Soumissionnaires (demandeurs/proposants), consultants, entrepreneurs et fournisseurs; tout sous-traitant, sous-consultant, prestataire de services ou fournisseur ; tout agent (déclaré ou non); et tout membre de leur personnel, observer les normes d'éthique les plus élevées pendant le processus de passation des marchés, la sélection et l'exécution des contrats financés par la CEDEAO, et s'abstenir de fraude et de corruption.

2.2 À cette fin, la CEDEAO :

- a. Définit, aux fins de la présente disposition, les conditions énoncées ci-dessous comme suit :
 - i. « pratique de corruption » s'entend de l'offre, du don, de la réception ou de la sollicitation, directement ou indirectement, de quoi que ce soit de valeur pour influencer indûment les actions d'une autre partie;
 - ii. « pratique frauduleuse » Tout acte ou omission, y compris les fausses déclarations, qui induit sciemment ou imprudemment en erreur, ou tente d'induire en erreur, une partie afin d'obtenir un avantage financier ou autre ou de se soustraire à une obligation;
 - iii. « pratique collusoire » Arrangement entre deux parties ou plus visant à atteindre un but illégitime, y compris pour influencer indûment les actions d'une autre partie;
 - iv. « pratique coercitive » s'entend du fait de porter atteinte ou de nuire, ou de menacer de compromettre ou de nuire, directement ou indirectement, à une partie ou aux biens de la partie afin d'influencer indûment les actions d'une partie;
 - v. « pratique obstructive » :
 - (a) détruire, falsifier, altérer ou dissimuler délibérément des éléments de preuve importants pour l'enquête ou Faire de fausses déclarations aux enquêteurs afin d'entraver de façon importante une enquête de la CEDEAO sur des allégations de corruption, de fraude, de coercition ou de collusion; et/ou menacer, harceler ou intimider une partie pour l'empêcher de divulguer sa connaissance de questions pertinentes à l'enquête ou de poursuivre l'enquête; ou

- (b) les actes visant à entraver sensiblement l'exercice par la CEDEAO des droits d'inspection et d'audit prévus au paragraphe 2.2 e. ci-dessous.
- b. rejette une proposition d'attribution si la CEDEAO détermine que l'entreprise ou la personne recommandée pour l'attribution, l'un de ses employés, ou ses agents, ou ses sous-consultants, sous-traitants, prestataires de services, fournisseurs et/ou leurs employés, s'est livré, directement ou indirectement, à des pratiques corrompues, frauduleuses, collusoires, coercitives ou obstructionnistes en concurrence pour le contrat en question;
- c. Outre les recours juridiques énoncés dans l'accord juridique pertinent, peut prendre d'autres mesures appropriées, y compris la déclaration d'une mauvaise passation de marchés, si la CEDEAO détermine à tout moment que des représentants de l'emprunteur ou d'un bénéficiaire d'une partie quelconque du produit du prêt se sont livrés à des pratiques corrompues, frauduleuses, collusoires, coercitives ou obstructionnistes au cours du processus de passation de marché, la sélection et/ou l'exécution du contrat en question, sans que l'emprunteur ait pris en temps opportun des mesures appropriées et satisfaisantes pour la CEDEAO pour remédier à de telles pratiques lorsqu'elles se produisent, y compris en omettant d'informer la CEDEAO en temps opportun au moment où il en a eu connaissance;
- d. Conformément aux Directives anticorruption de la CEDEAO, et conformément aux politiques et procédures de sanctions en vigueur de la CEDEAO, peut sanctionner une entreprise ou un individu, indéfiniment ou pour une période déterminée, y compris en déclarant publiquement cette entreprise ou cette personne inéligible (i) à se voir attribuer ou à bénéficier d'une autre manière d'un contrat financé par la CEDEAO, financièrement ou de toute autre manière ;¹ ii) être un ² sous-traitant, un consultant, un fabricant ou un fournisseur désigné, ou un prestataire de services d'une entreprise par ailleurs éligible à l'attribution d'un contrat financé par la CEDEAO; et iii) recevoir le produit de tout prêt consenti par la CEDEAO ou participer de toute autre manière à la préparation ou à la mise en œuvre de tout projet financé par la CEDEAO;
- e. Exige qu'une clause soit incluse dans les documents d'appel d'offres/d'appel d'offres et dans les contrats financés par un prêt de la CEDEAO, exigeant (i) que les soumissionnaires (demandeurs/proposants), consultants, entrepreneurs et fournisseurs, et leurs sous-traitants, sous-consultants, prestataires de services,

¹ Pour éviter toute ambiguïté, l'inéligibilité d'une partie sanctionnée à l'attribution d'un marché comprend, sans s'y limiter, (i) demander une présélection, exprimer son intérêt pour un cabinet de conseil et soumissionner, directement ou en tant que sous-traitant désigné, consultant désigné, fabricant ou fournisseur désigné, ou prestataire de services désigné, à l'égard de ce contrat, et (ii) conclure un additif ou un amendement introduisant une modification importante à tout contrat existant.

² Un sous-traitant désigné, un consultant désigné, un fabricant ou un fournisseur désigné, ou un fournisseur de services désigné (différents noms sont utilisés selon le document d'appel d'offres particulier) est une personne qui a été : (i) incluse par le soumissionnaire dans sa demande ou soumission de présélection parce qu'elle apporte une expérience et un savoir-faire spécifiques et essentiels qui lui permettent de satisfaire aux exigences de qualification pour la soumission particulière; ou (ii) nommé par l'Emprunteur.

fournisseurs, agents personnel, permettent à la CEDEAO d'inspecter³ tous les comptes, registres et autres documents relatifs au processus de passation des marchés, à la sélection et/ou à l'exécution des contrats, et de les Faire vérifier par des commissaires aux comptes nommés par la CEDEAO.

³ Dans ce contexte, les inspections sont habituellement de nature d'enquête (c.-à-d. de criminalistique). Il s'agit d'activités d'établissement des faits entreprises par la CEDEAO ou des personnes nommées par la CEDEAO pour traiter des questions spécifiques liées aux enquêtes/audits, telles que l'évaluation de la véracité d'une allégation de fraude et de corruption possibles, par le biais des mécanismes appropriés. Ces activités comprennent, sans toutefois s'y limiter : l'accès et l'examen des dossiers et des renseignements financiers d'une entreprise ou d'une personne, ainsi que la réalisation de copies de ceux-ci, le cas échéant; l'accès et l'examen de tout autre document, donnée et information (sur papier ou électronique) jugé pertinent pour l'enquête/l'audit, et la copie de ceux-ci, le cas échéant; interviewer le personnel et d'autres personnes concernées; effectuer des inspections physiques et des visites sur place; et obtenir la vérification des renseignements par une tierce partie.

PARTIE 2 – Besoins en approvisionnement

Section VII - Liste des exigences

Contenu

Tableau estimatif des besoins - fourniture de biens.....	75
Estimation du calendrier des besoins en services connexes	84
Spécifications techniques.....	86
Dessins	101
Inspections et essais	102

Notes pour l'établissement du calendrier estimatif des besoins

Le tableau estimatif des besoins doit être inclus dans le document d'appel d'offres par l'organisme adjudicateur et couvrir, au minimum, une description des biens et des services connexes, le total indicatif des quantités requises pendant la durée de l'AC [ou, le cas échéant, une fourchette indicative de quantités individuelles sous appel]. qui peuvent être fournis en vertu d'un ou de plusieurs accords-cadres, de périodes de livraison nommées lieu(x) de destination et d'estimations des besoins en services connexes, le cas échéant.

- **Lot 1: ordinateurs portables (OOAS)**

N°	Désignation	Unité physique	Quantité minimale	Quantité maximale	Période de livraison* selon les Incoterms	Lieu(x) nommé(s) de destination
1	iPad Pro 12.9 avec accessoires		1	3		
2	Ordinateur portable HP EliteBook 840 G10, accessoires, Docking station		33	99		
3	Casque audio avec micro		30	90		
4	ZBook Firefly 14 G9 with dockstation		3	9		

- **Lot 2 : périphériques et accessoires (OOAS)**

N°	Désignation	Unité physique	Quantité minimale	Quantité maximale	Période de livraison* selon les Incoterms	Lieu(x) nommé(s) de destination
1	Batterie pour onduleur 12v7Ah		60	180		
2	Batterie pour onduleur 12v17Ah		8	24		
3	Disque dur Micro-SSD 512Go		8	24		
4	Batterie pour laptop 820 G3/G4		5	15		
5	Batterie pour laptop 1040 G3		5	15		
6	Batterie pour laptop 1040 G4		8	24		

N°	Désignation	Unité physique	Quantité minimale	Quantité maximale	Période de livraison* selon les Incoterms	Lieu(x) nommé(s) de destination
7	Alimentation-Chargeur de laptop 820G4/1040 G3		10	30		
8	Alimentation-Chargeur USB-C pour laptop 1040 G4		5	15		
9	Chargeur - réparateur de batterie		1	3		
10	Onduleur		15	45		
11	Rouleau de cable ethernet		1	3		
12	Cartouche de batterie de remplacement pour onduleur APC Smart-UPS2200		2	6		
13	Chargeur pour scanner Fujitsu fi-7180		2	6		
14	Paquet de 100 connecteurs RJ45		5	15		
15	Pointer with USB dongle		63	189		

- **Lot 3 : équipements serveur (OOAS)**

N°	Désignation	Unité physique	Quantité minimale	Quantité maximale	Période de livraison* selon les Incoterms	Lieu(x) nommé(s) de destination
1	Firewall nouvelle generation		2	6		
2	Licence du firewall pour prévention des menaces		2	6		
3	12 mois d'abonnement au support pour le firewall		1	3		

N°	Désignation	Unité physique	Quantité minimale	Quantité maximale	Période de livraison* selon les Incoterms	Lieu(x) nommé(s) de destination
4	Routeur Mikrotik CCR1036-8G-2S+		2	6		
5	Switch Mikrotik 48 ports		1	3		
6	Switch Mikrotik 24 ports		1	3		

- Lot 4: Equipements informatiques (RCSDC)**

N°	Désignation	Unité physique	Quantité minimale	Quantité maximale	Période de livraison* selon les Incoterms	Lieu(x) nommé(s) de destination
1	Firewall nouvelle generation		2	6		
2	Licence du firewall pour prévention des menaces		2	6		
3	12 mois d'abonnement au support pour le firewall		1	3		
4	Routeur Mikrotik CCR1036-8G-2S+		2	6		
5	Switch Mikrotik 24 ports		2	6		
6	Wireless accepoint controler		2	6		
7	Laptop computer HP EliteBook 840 G10 with accessories		11	33		
8	ZBook Firefly 14 G9 with dockstation		1	3		
9	Color Printers HP Color LaserJet Pro M479dw		2	6		
10	Cartridges for color printers HP Color Laserjet Pro M479dw		4	12		

N°	Désignation	Unité physique	Quantité minimale	Quantité maximale	Période de livraison* selon les Incoterms	Lieu(x) nommé(s) de destination
11	1.5 KVA UPS for computer systems and screens		15	45		
12	Replacement batteries for 5 KVA UPS APC 5000VA Smart UPS Rack Mount 230V - SUA5000RMI5U		4	12		
13	Chargeur - réparateur de batterie		1	3		
14	Casque audio avec micro		15	45		
15	Ecran externe incurvé 34 pouces haute resolution avec hauts parleurs et caméra intégrés		2	6		

- **Lot 5: Equipements de vidéoconférence OOAS**

N°	Désignation	Unité physique	Quantité minimale	Quantité maximale	Période de livraison* selon les Incoterms	Lieu(x) nommé(s) de destination
1	Vidéo projecteur		5	10		
2	Accessoires de fixation au plafond et divers	Support plafond (Blanc)	6	12		
3		Module WiFi (b/g/n)	6	12		
4		Safety Wire	6	12		
5		Rallonge support plafond (tube 450mm)	6	12		

N°	Désignation	Unité physique	Quantité minimale	Quantité maximale	Période de livraison* selon les Incoterms	Lieu(x) nommé(s) de destination
6		Sacoche de transport		6	12	
7		Filtre à poussière		6	12	
8	Ecran de projection motorisé 3,20x2,40m 4:3			2	4	
9	Camera IP PTZ pour videoconference + Trepieds professionnels	PTZOptics NDI Camera 30X, PT30X-NDI + Trepieds professionnels		4	8	
10		Caméra PTZ NDI avec Zoom Optique 20x, Sorties simultanées HDMI/3G-SDI/IP Support PoE, Full HD 1080p@60fps Broadcast IP Live + Trepieds professionnels		2	4	
11	Controleur de camera IP PTZ			3	6	
12	Hardware video mixer			4	8	
13	interface audio USB			9	18	
14	Téléviseurs SAMSUNG 65AU7172 ou équivalent			6	12	

N°	Désignation	Unité physique	Quantité minimale	Quantité maximale	Période de livraison* selon les Incoterms	Lieu(x) nommé(s) de destination
15	Accessoires de fixation téléviseurs		6	12		
16	Ensemble équipements audios - Enceintes HK Audio ou équivalent		4	8		
17	- Amplificateur ligne 100v 130W		4	8		
18	Onduleur 1600VA		15	30		
19	Ecran externe incurvé 34 pouces haute resolution avec hauts parleurs et caméra intégrés		28	56		

- **Lot 6: Equipements d'interprétation OOAS**

N°	Désignation	Unité physique	Quantité minimale	Quantité maximale	Période de livraison* selon les Incoterms	Lieu(x) nommé(s) de destination
1	WPNETTOUCH EclerNet Control Touch-Screen		6	12		
2	console d'interprète		6	12		
3	Console Délégué		75	150		
4	Console Président		1	2		
5	Unité de contrôle de discussion / interprètes		1	2		
6	Emetteur Infrarouge		1	2		
7	Unité centrale / Voting controller		1	2		
8	Récepteur d'Infrarouge		100	200		
9	Casque d'écoute		150	300		
10	Radiateur Infrarouge		2	4		
	ACCESSOIRES					
11	Tube métallique rond monté sur trépied		2	4		
12	Housse de protection et de stockage des trépieds		2	4		
13	Rack-malle		1	2		
14	Câble de liaison entre les consoles déléguées		51	102		
15	Câble entre console délégué et Interprétation unit		2	4		
16	Câble de liaison entre les consoles interprètes		5	10		

N°	Désignation	Unité physique	Quantité minimale	Quantité maximale	Période de livraison* selon les Incoterms	Lieu(x) nommé(s) de destination
17	Câble entre console interprète et Interprétation unit		2	4		
18	Flight case de rangement des consoles délégué		3	6		
19	Flight case de rangement des consoles interprète		1	2		
20	Flight case de rangement des radiateurs IR		1	2		
21	Spécification des canaux (Services connexes)		1	2		

Calendrier estimatif des besoins en services connexes*

1	2.	4	
N° d'article	Description de l'objet	Description des services conformément à la liste estimative des marchandises et au calendrier de livraison (à l'exclusion du transport intérieur et des autres services connexes requis dans le pays de l'organisme adjudicateur pour acheminer les marchandises jusqu'à leur destination finale)	Lieu(x) où les Services seront exécutés (<i>s'ils sont connus</i>)
<i>[insérer le numéro de l'article]</i>	<i>Insérer le nom de Bon</i>	<i>[insérer le nom du Service]</i>	
1	WPNETTOUCH EclerNet Control Touch-Screen	Formation à l'utilisation et maintenance des équipements	Siège de l'OOAS à Bobo-Dioulasso
2	console d'interprète		
3	Console Délégué		
4	Console Président		
5	Unité de contrôle de discussion / interprètes		
6	Emetteur Infrarouge		
7	Unité centrale / Voting controller		
8	Récepteur d'Infrarouge		
9	Casque d'écoute		
10	Radiateur Infrarouge		

	ACCESSOIRES		
11	Tube métallique rond monté sur trépied	Formation à l'utilisation et maintenance des équipements	Siège de l'OOAS à Bobo-Dioulasso
12	Housse de protection et de stockage des trépieds		
13	Rack-malle		
14	Câble de liaison entre les consoles déléguées		
15	Câble entre console délégué et Interprétation unit		
16	Câble de liaison entre les consoles interprètes		
17	Câble entre console interprète et Interprétation unit		
18	Flight case de rangement des consoles délégué		
19	Flight case de rangement des consoles interprète		
20	Flight case de rangement des radiateurs IR		
21	Spécification des canaux (Services connexes)		

Spécifications techniques

Les spécifications techniques (ST) ont pour objet de définir les caractéristiques techniques des marchandises et des services connexes requis par l'organisme adjudicateur. L'autorité adjudicatrice établit le TS détaillé en tenant compte du fait que:

- *Les ST constituent les points de référence par rapport auxquels l'organisme adjudicateur vérifiera la réactivité technique des soumissions et évaluera ensuite les soumissions. Par conséquent, un ST bien défini facilitera la préparation des soumissions recevables par les soumissionnaires, ainsi que l'examen, l'évaluation et la comparaison des soumissions par l'organisme adjudicateur.*
- *Le ST exigera que tous les biens et matériaux à incorporer dans les biens soient neufs, inutilisés et des modèles les plus récents ou actuels, et qu'ils incorporent toutes les améliorations récentes de la conception et des matériaux, sauf disposition contraire dans le contrat.*
- *Le ST utilise les meilleures pratiques. Des échantillons de spécifications provenant d'achats similaires réussis dans le même pays ou secteur peuvent constituer une base solide pour la rédaction du ST.*
- *La CEDEAO encourage l'utilisation d'unités métriques.*
- *La normalisation des spécifications techniques peut être avantageuse, selon la complexité des marchandises et le caractère répétitif du type d'approvisionnement. Les spécifications techniques doivent être suffisamment larges pour éviter les restrictions sur la fabrication, les matériaux et l'équipement couramment utilisés dans la fabrication de types similaires de marchandises.*
- *Les normes relatives à l'équipement, aux matériaux et à la fabrication spécifiées dans le document DAO ne doivent pas être restrictives. Les normes internationales reconnues devraient être spécifiées autant que possible. La référence aux noms de marque, aux numéros de catalogue ou à d'autres détails qui limitent des matériaux ou des articles à un fabricant spécifique doit être évitée autant que possible. Lorsque cela est inévitable, cette description de l'article devrait toujours être suivie de la mention « ou substantiellement équivalent ». Lorsque d'autres normes ou codes de pratique particuliers sont mentionnés dans le TS, que ce soit de l'emprunteur ou d'autres pays éligibles, une déclaration doit suivre d'autres normes faisant autorité qui garantissent au moins une qualité substantiellement égale, alors les normes mentionnées dans le ST seront également acceptables.*
- *Les spécifications techniques doivent décrire en détail les exigences concernant, sans toutefois s'y limiter, les éléments suivants:*
 - (a) *Normes de matériaux et de fabrication requises pour la production et la fabrication des marchandises.*
 - (b) *Toute exigence technique en matière de marchés publics durables est clairement spécifiée. Veuillez consulter le Règlement sur les marchés publics et les notes*

d'orientation/boîte à outils sur les achats durables de la CEDEAO pour plus d'informations. Les exigences à préciser doivent être suffisamment précises pour ne pas exiger une évaluation fondée sur des critères notés/système de points de mérite. Les exigences en matière d'achats durables sont précisées de manière à permettre l'évaluation de ces exigences sur la base des réussites ou des échecs. Afin d'encourager l'innovation des soumissionnaires pour répondre aux exigences en matière d'approvisionnement durable, tant que les critères d'évaluation des soumissions précisent le mécanisme d'ajustement monétaire aux fins de comparaison des soumissions, les soumissionnaires peuvent être invités à offrir des biens qui dépassent les exigences minimales spécifiées en matière d'approvisionnement durable.

- (c) Essais détaillés requis (type et nombre).*
- (d) Autres travaux supplémentaires et/ou services connexes requis pour atteindre la livraison ou l'achèvement complet.*
- (e) Les activités détaillées à effectuer par le fournisseur et toutes les activités pertinentes de l'organisme adjudicateur.*
- (f) Liste des garanties fonctionnelles détaillées couvertes par la garantie et spécification des dommages-intérêts liquidés à appliquer dans le cas où ces garanties ne sont pas respectées.*

[Le ST spécifie toutes les caractéristiques et prescriptions techniques et de performance essentielles, y compris les valeurs maximales ou minimales garanties ou acceptables, selon qu'il convient. Chaque fois que nécessaire, l'organisme adjudicateur inclura un formulaire de soumission ad hoc supplémentaire (à joindre à la lettre d'offre), dans lequel le soumissionnaire fournira des renseignements détaillés sur ces caractéristiques de performance technique en ce qui concerne les valeurs acceptables ou garanties correspondantes.]

[Lorsque l'Entité contractante demande au soumissionnaire de fournir dans sa soumission une partie ou la totalité des spécifications techniques, des listes techniques ou d'autres renseignements techniques, elle doit préciser en détail la nature et l'étendue des renseignements requis et la manière dont ils doivent être présentés par le soumissionnaire dans sa soumission.]

[Si un résumé des spécifications techniques doit être fourni, l'organisme adjudicateur insère des informations dans le tableau ci-dessous. Le soumissionnaire doit préparer un tableau semblable pour justifier le respect des exigences]

Résumé des spécifications techniques. *Les produits et services connexes doivent être conformes aux spécifications et normes techniques suivantes :*

Spécifications techniques et normes détaillées

LOT 1: ORDINATEURS PORTABLES (OOAS)

N°	Désignation	Quantité	Spécification techniques demandées	Spécification techniques proposées par le soumissionnaire	Commentaire des divergences [à remplir par le soumissionnaire s'il en existe]
1	iPad Pro 12.9 avec accessoires	1	<p>Système iPadOS 16 Taille et écran (diagonale) 12.9 Liquid Retin XDR Processeur Apple M2 (8 coeurs, 10 GPU) RAM 8Go Storage 256 Go Port: 1 Thunderbolt /USB 4 Wifi 6E + Bluetooth 5.3 + Cellular LTE et 5G (Nano-SIM) Caméra arrière 12 Mpx Caméra frontale 12 Mpx Face ID, LiDAR, Accéléromètre, baromètre Accessoires inclus: Cable de charge USB-C (1m), Adaptateur secteur USB-C 20W, Tablette gravée avec la mention XXXXXXXXXXXX Autres accessoires : Apple pencil Gen2 grav avec la mention XXXXXXXXXXXX, AZERTY smart keyboard folio for iPad pro 12.9 (6th generation) , adapter USB-C to USB, AppleCare+</p>		
2	Ordinateur portable HP EliteBook 840 G10, accessoires, Docking station	33	<p>Windows 11 Pro (préinstallé avec Windows 10 Pro Version inférieure) Intel® Core™ i5 minimum de dernière generation -512 Go de Disque SSD PCIe® Gen 4x4 NVMe™ M.2 SED TLC 16 Go de mémoire RAM DDR5-4800 MHz 14" TFT Touch-screen Display (Avec prise en charge HD Decode, DX12, HDMI 2.0b et HDCP 2.3) Carte graphique Prise en charge HD Decode, DX12, HDMI 2.1. Écran diagonale 35,6 cm (14 pouces) (1920 x 1200), IPS, antireflet, 1 000 nits, 100 % sRGB, filtre de confidentialité intégré HP Sure View Reflect Combo Intel Wi-Fi 6 AX201 (2x2) et Bluetooth 5, vPro - Haut débit mobile: Intel® XMM™ 7560 LTE-Advanced Pro Cat. 16 2 ports Thunderbolt™ 4 avec USB Type-C®, vitesse de transfert 40 Gbit/s (Alimentation USB, DisplayPort™ 1.4); 2 ports USB Type-A, vitesse de transfert de 5 Gbit/s (dont 1 de charge); 1 port HDMI 2.1 ; 1 prise stéréo combinée casque/microphone - Batteries longue durée</p>		

N°	Désignation	Quantité	Spécification techniques demandées	Spécification techniques proposées par le soumissionnaire	Commentaire des divergences [à remplir par le soumissionnaire s'il en existe]
			<ul style="list-style-type: none"> - Clavier et souris externe sans-fil rechargeable (same manufacturer as the notebook with 14 AZERTY FR French and 4 QWERTY US English keyboards and 2 portuguese keybord) - Docking station compatible à fournir avec au minimum HDMI, Diplay Port 		
3	Casque audio avec micro	30	Logitech Zone Wired, Filaire, Connexions: USB-A, USB-C		
4	ZBook Firefly 14 G9 with dockstation	3	<ul style="list-style-type: none"> Intel® Core™ i7 minimum ENERGY STAR Qualified Configuration Intel® AX211 Wi-Fi 6E and Bluetooth® 5.3 vPro AMT vPro™ Technology Enabled Dual Array Microphone 5 MP Camera 14" diagonal WUXGA WLED+LBL UWVA Anti-Glare Privacy Screen for WWAN for IR Webcam (1920x1200)(1000 Nits) 64 GB (2x32 GB) DDR5 4800 SODIMM Memory 1 TB PCIe-4x4 2280 NVMe TLC SSD Clickpad Backlit spill-resistant Premium Privacy Keyboard (AZERTY) Fingerprint Reader 65 Watt nPFC Slim USB-C Straight AC Adapter C5 1.0m Premium Power Cord Long Life 51Whr Fast Charge 3 cell Batter HP Tamper Lock One-year (1/1/0) limited warranty Intel® Core™ i7 vPro Label (G12) Electronic TCO Certified labeling Belkin Pro Thunderbolt 4Dock 		

LOT 2: PERIPHERIQUES ET ACCESSOIRES (OOAS)

N°	Désignation	Quantité	Spécification techniques demandées	Spécification techniques proposées par le soumissionnaire	Commentaire des divergences [à remplir par le soumissionnaire s'il en existe]
1	Batterie pour onduleur 12v7Ah	60	CSB / YUASA / LONG		
2	Batterie pour onduleur 12v17Ah	8	CSB / YUASA / LONG		
3	Disque dur Micro-SSD 512Go	8	M.2 PCIe NVMe - 2280 SSD interne 512 Go		
4	Batterie pour laptop 820 G3/G4	5	Chimie : Lithium-Ion Capacité : 3700 mAh Tension : 11,4 V - Dimension : 160.20 x 127.50 x 8.40 mm		
5	Batterie pour laptop 1040 G3	5	Chimie : Lithium-Ion Capacité : 3900 mAh Tension : 11,4 V Dimension : 283.80 x 124.20 x 6.90 mm		
6	Batterie pour laptop 1040 G4	8	Chimie : Li-Polymer Capacité : 67Wh Tension : 11.55V		
7	Alimentation-Chargeur de laptop 820G4/1040 G3	10	Chargeur Universel Manual 90 W pour Ordinateur Portable, Chargeur avec 11 Adaptateurs Compatibles avec HP, Dell, ASUS, Lenovo, Acer		
8	Alimentation-Chargeur USB-C pour laptop 1040 G4	5	Adaptateur USB Type-C™ 65 W		
9	Chargeur - réparateur de batterie	1	OptiMATE Chargeur de batterie TM254 Optimate7 AmpMatic, 7 12 V 10A		
10	Onduleur	15	- Eaton 5E - 900 Watt - 1500 VA		
11	Rouleau de cable ethernet	1	Categorie 6		
12	Cartouche de batterie de remplacement pour onduleur APC Smart-UPS2200	2	RBC43 V7 48VDC Batterie de remplacement pour APC modele 2200RMI2U		
13	Chargeur pour scanner Fujitsu fi-7180	2	Tension d'entrée: 110-240 V / sortie : 24 V 3 A 72 W		
14	Paquet de 100 connecteurs RJ45	5			
15	Pointer with USB dongle	63			

LOT 3: EQUIPEMENTS SERVEUR (OOAS)

N°	Désignation	Quantité	Spécification techniques demandées	Spécification techniques proposées par le soumissionnaire	Commentaire des divergences [à remplir par le soumissionnaire s'il en existe]
1	Firewall nouvelle generation	2	Firewall Palo Alto Network PA-460		
2	Licence du firewall pour prévention des menaces	2	PA-460, Professional Subscription Bundle (Threat Prevention, Advanced URL Filtering, Wildfire, DNS Security), 3 year (36 months) term #PAN- PA-460-BND-PRO-3Y		
3	12 mois d'abonnement au support pour le firewall	1	Palo Alto Partner Enabled Premium support 1 year prepaid, #PAN-SVC-PREM-460		
4	Routeur Mikrotik CCR1036-8G-2S+	2	1U rackmount, 8x Gigabit Ethernet, 2xSFP+ cages, LCD, 36 cores x, 1.2GHz CPU, 4GB RAM, 41.5mpps fastpath, Up to 28Gbit/s throughput,RouterOS L6, Dual PSU		
5	Switch Mikrotik 48 ports	1	48 port Gigabit Ethernet router/switch with four 10Gbps SFP+ ports in 1U rackmount case, 2 x 40G QSFP+ ports, Dual Boot and PoE output(Passive PoE, low voltage PoE, 802.3af/at (Type 1 "PoE" / Type 2 "PoE+") with auto-sensing), 750W CRS354-48P-4S+2Q+RM		
6	Switch Mikrotik 24 ports	1	24 port Gigabit Ethernet router/switch with four 10Gbps SFP+ ports in 1U rackmount case, Dual Boot and PoE output, 500W CRS328-24P-4S+RM		

LOT 4: EQUIPEMENTS INFORMATIQUES (RCDC)

N°	Désignation	Quantité	Spécification techniques demandées	Spécification techniques proposées par le soumissionnaire	Commentaire des divergences [à remplir par le soumissionnaire s'il en existe]
1	Firewall nouvelle generation	2	Firewall Palo Alto Network PA-460		
2	Licence du firewall pour prévention des menaces	2	PA-460, Professional Subscription Bundle (Threat Prevention, Advanced URL Filtering, Wildfire, DNS Security), 3 year (36 months) term #PAN- PA-460-BND-PRO-3Y		
3	12 mois d'abonnement au support pour le firewall	1	Palo Alto Partner Enabled Premium support 1 year prepaid, #PAN-SVC-PREM-460		
4	Routeur Mikrotik CCR1036-8G-2S+	2	1U rackmount, 8x Gigabit Ethernet, 2xSFP+ cages, LCD, 36 cores x, 1.2GHz CPU, 4GB RAM, 41.5mpps fastpath, Up to 28Gbit/s throughput,RouterOS L6, Dual PSU		
5	Switch Mikrotik 24 ports	2	24 port Gigabit Ethernet router/switch with four 10Gbps SFP+ ports in 1U rackmount case, Dual Boot and PoE output, 500W CRS328-24P-4S+RM		
6	Wireless accepoint controler	2	Ubiquiti Dream Machine Pro SKU: UDM-Pro-EU All-in-one, enterprise-grade UniFi OS Console and security gateway designed to host the full UniFi application suite Features: Pre-installed UniFi Network application LAN ports: (8) GbE RJ45, (1) 10G SFP+ WAN ports: (1) GbE RJ45, (1) 10G SFP+ Threat management and traffic/client identification (1) 3.5" HDD bay for storing UniFi Protect recordings To manage existing Unifi Access Point in our network		
7	Laptop computer HP EliteBook 840 G10 with accessories	11	Gamme Entreprise Windows 11 Pro (préinstallé avec Windows 10 Pro Version inférieure) Intel® Core™ i5 minimum de dernière generation -512 Go de Disque SSD PCIe® Gen 4x4 NVMe™ M.2 SED TLC - 16 Go de mémoire RAM DDR5-4800 MHz - 14" TFT Touch-screen Display (Avec prise en charge HD Decode, DX12, HDMI 2.0b et HDCP 2.3) - Carte graphique Prise en charge HD Decode, DX12, HDMI 2.1.		

N°	Désignation	Quantité	Spécification techniques demandées	Spécification techniques proposées par le soumissionnaire	Commentaire des divergences [à remplir par le soumissionnaire s'il en existe]
			<p>Écran diagonale 35,6 cm (14 pouces) (1920 x 1200), IPS, antireflet, 1 000 nits, 100 % sRGB, filtre de confidentialité intégré HP Sure View Reflect</p> <p>- Combo Intel Wi-Fi 6 AX201 (2x2) et Bluetooth 5, vPro</p> <p>Haut débit mobile: Intel® XMM™ 7560 LTE- Advanced Pro Cat. 16</p> <p>2 ports Thunderbolt™ 4 avec USB Type-C®, vitesse de transfert 40 Gbit/s (Alimentation USB, DisplayPort™ 1.4); 2 ports USB Type-A, vitesse de transfert de 5 Gbit/s (dont 1 de charge); 1 port HDMI 2.1 ; 1 prise stéréo combinée casque/microphone</p> <p>- Batteries longue durée</p> <p>Clavier et souris externe sans-fil rechargeable (same manufacturer as the notebook with 3 AZERTY FR French and 6</p>		
8	ZBook Firefly 14 G9 with dockstation	1	<p>Intel® Core™ i7 minimum ENERGY STAR Qualified Configuration</p> <p>Intel® AX211 Wi-Fi 6E and Bluetooth® 5.3, vPro</p> <p>AMT vPro™ Technology Enabled</p> <p>Dual Array Microphone 5 MP</p> <p>Camera</p> <p>14" diagonal WUXGA WLED+LBL UWVA</p> <p>Anti-Glare Privacy Screen for WWAN for IR Webcam (1920x1200)(1000 Nits)</p> <p>64 GB (2x32 GB) DDR5 4800 SODIMM</p> <p>Memory</p> <p>1 TB PCIe-4x4 2280 NVMe TLC SSD</p> <p>Clickpad Backlit spill-resistant</p> <p>Premium Privacy Keyboard (AZERTY)</p> <p>Fingerprint Reader</p> <p>65 Watt nPFC Slim USB-C Straight AC Adapter</p> <p>C5 1.0m Premium Power Cord</p> <p>Long Life 51Whr Fast Charge 3 cell Battery</p> <p>HP Tamper Lock</p> <p>One-year (1/1/0) limited warranty</p> <p>Intel® Core™ i7 vPro Label (G12)</p> <p>Electronic TCO Certified labeling</p> <p>- Belkin Pro Thunderbolt 4 Dock</p>		
9	Color Printers HP Color LaserJet Pro	2	<ul style="list-style-type: none"> •Print, Scan, Copy •Recto: 29/20 ppm (noir/couleur) 		

N°	Désignation	Quantité	Spécification techniques demandées	Spécification techniques proposées par le soumissionnaire	Commentaire des divergences [à remplir par le soumissionnaire s'il en existe]
	M479dw		<ul style="list-style-type: none"> •Chargeur automatique de documents de 50 feuilles avec numérisation recto •Print front and back automatic •Wi-Fi double band with Bluetooth – Low Energy •Jet Direct 10/100 Base-TX print server card •Network & USB interface <ul style="list-style-type: none"> •Supply with Cat-6 Patch Cord and USB Cable 		
10	Cartridges for color printers HP Color LaserJet Pro M479dw	4	HP 202X 3-pack High Yield Cyan/Magenta/Yellow Original LaserJet Toner Cartridges, CF500XM HP 202X 2-pack High Yield Black Original LaserJet Toner Cartridges, CF500XD		
11	1.5 KVA UPS for computer systems and screens	15	Eaton 5E UPS 900 Watt 1500 VA		
12	Replacement batteries for 5 KVA UPS APC 5000VA Smart UPS Rack Mount 230V - SUA5000RMISU	4	RBC55 - APC Replacement Battery Cartridge, VRLA battery, 17Ah, 12VDC, 2-year warranty		
13	Chargeur - réparateur de batterie	1	OptiMATE Chargeur de batterie TM254 Optimate7 AmpMatic, 7 12 V 10A		
14	Casque audio avec micro	15	Logitech Zone Wired, Filaire, Connexions: USB- A, USB-C		
15	Ecran externe incurvé 34 pouces haute resolution avec hauts parleurs et caméra intégrés	2	HP E34m G4 Conferencing Monitor - E-Series - écran LED - incurvé - 34" ou equivalent		

LOT 5: Equipements de vidéoconférence OOAS

N°	Désignation	Quantité	Spécification techniques demandées	Spécification techniques proposées par le soumissionnaire	Commentaire des divergences [à remplir par le soumissionnaire s'il en existe]
1	Vidéo projecteur EPSON EB-2250U ou équivalent	5	Caractéristiques techniques Système de projection : Technologie 3LCD, Obturateur RVB à cristaux liquides Panneau LCD : 0,76 pouce avec D10 Image Luminosité couleur : 5.000 lumen-3.800 lumen (économie) conformément à la norme IDMS15.4 Sortie lumière blanche : 5.000 lumen - 3.800 lumen (économie) In accordance with ISO 21118:2020 Résolution : WUXGA Haute définition : Full HD Rapport hauteur/largeur : 16:10 Rapport de contraste : 15.000 : 1 Lampe : 300 W, 5.000 h Longévité, 10.000 h Longévité (en mode économique) Correction Keystone : Automatique vertical : ± 30 °, Automatique horizontal ± 20 ° Traitement vidéo : 10 Bits Fréquence de rafraîchissement vertical 2D : 200 Hz - 240 Hz USB 2.0-A, USB 2.0, RS-232C, Interface Ethernet (100 Base-TX/10 Base-T), Entrée VGA (2x), Sortie VGA, Entrée HDMI (2x), Entrée composite, Entrée RVB (2x), Sortie RVB, MHL, Prise jack de sortie, Prise jack d'entrée (2x), Wi-Fi b/g/g 25 GHz (en option), Réseau local sans fil IEEE 802.11b/g/n (WiFi 4) (en option)		
2	Accessoires de fixation au plafond et divers	6	Support plafond (Blanc)		
3		6	Module WiFi (b/g/n)		
4		6	Safety Wire		
5		6	Rallonge support plafond (tube 450mm)		
6		6	Sacoche de transport		
7		6	Filtre à poussière		
8	Ecran de projection motorisé 3,20x2,40m 4:3	2	Ecran de projection motorisé 3,20 x 2,40m, Format 4:3, Toile PVC blanc mât de gain 1,05, Résolution HD, Contour noir 4cm, Dos noir occultant, Télécommande Radiofréquence (RF) + interrupteur mural, Carter blanc, Installation murale ou plafond. Toile : PVC blanc mât gain 1 Blackdrop : 4 cm Carter : Blanc		

N°	Désignation	Quantité	Spécification techniques demandées	Spécification techniques proposées par le soumissionnaire	Commentaire des divergences [à remplir par le soumissionnaire s'il en existe]
9	Camera IP PTZ pour videoconference + Trepieds professionnels	4	PTZOptics NDI Camera 30X, PT30X-NDI + Trepieds professionnels		
10		2	Caméra PTZ NDI avec Zoom Optique 20x, Sorties simultanées HDMI/3G-SDI/IP Support PoE, Full HD 1080p@60fps Broadcast IP Live + Trepieds professionnels		
11	Controleur de camera IP PTZ	3	IP Joystick Camera Controller PTZOptics PT-JOY-G4		
12	Hardware video mixer	4	Blackmagic ATEM Mini ISO, 4 input 5 record streams for clean feeds of all inputs. A DaVinci project is saved for editing and relinking to Blackmagic RAW files for Ultra HD finishing.		
13	interface audio USB	9	interface audio USB-C Scarlet Focusrite 2i2 avec 2 entres/2 sorties. Elle dispose de 2 nouveaux pramplis combos Scarlett, encodage HQ 24-bits/192kHz, et alimente en USB-C		
14	Téléviseurs SAMSUNG 65AU7172 ou équivalent	6	- TV LED 4K UHD - 65" (163 cm) - Smart TV - 3 X HDMI Taille d'écran : 65" (163 cm) LED format d'affichage : Crystal UHD 4K Résolution : 3840 x 2160 pixels Technologie HDR : HDR10+ / HLG Qté de ports HDMI : 3 Design : Finesse du cadre : 3 bords fins / Finesse de l'écran : Design fin (25 mm) / Pied noir : Slim Feet Améliorations d'image : Luminosité / Contraste : Mega Contrast Riches		
15	Accessoires de fixation téléviseurs	6	Support Mural TV pour écrans 37-84 Pouces Jusqu'à 60KG, Fixation TV Murale Inclinable et Orientable Max. VESA 600x400mm, Accroche TV Mural		
16	Ensemble équipements audios - Enceintes HK Audio ou équivalent	4	HK Audio - IL82PU (La Paire) - Composants : HP 8" (20cm) / tweeter piezzo à trompe - Réponse en fréquence +/- 3 dB : 120 Hz - 18 kHz - Sensibilité 1W/1M (Half-space) : 103 dB, SPL max. : 125 dB (10% THD) - Dispersion (H x V) : 100 degrés x 90 degrés - Fabrication : polyuréthane / Connecteurs : borniers - Options : Fixation murale (SHK ILMB4), anneaux d'accroche (SHK ILEB8) - Dimensions : L23,5 x H35 x P23 cm / Poids: 5,5 kg / Coloris noir Puissance : Moins de 200 W		

N°	Désignation	Quantité	Spécification techniques demandées	Spécification techniques proposées par le soumissionnaire	Commentaire des divergences [à remplir par le soumissionnaire s'il en existe]
17	Amplificateur ligne 100v 130W	4	<p>Amplificateur Audiophony PA - Combo130</p> <p>Réglages en façade :</p> <ul style="list-style-type: none"> · Volume des 3 voies micros · Volume de la voie Aux1/MP3/TUNER · Volume de la voie AUX2 · Réglage de la tonalité basse et aigu · Commande du lecteur mp3 et du Tuner · Activation du carillon · Vumètre de visualisation du niveau <p>· Réglages à l'arrière :</p> <ul style="list-style-type: none"> · Réglage du niveau d'atténuation de la priorité · Connexions à l'arrière : · Entrée jack pour les micros 1 et 2 · Entrée RCA pour les voies AUX1 et AUX2 · Sortie sur RCA pour envoyer le signal mixé vers un autre ampli · Connexions pour les antennes FM et AM · Sorties haut-parleurs haute impédance 70 et 100 V · Sorties haut-parleurs basse impédance 16 à 4 Ohms · Récepteur Tuner : · Possibilité d'enregistrer les stations Autoscan · Recherche manuelle · Fréquences FM : 87,00 MHz - 108,00 MHz · Saut de fréquence : 10 KHz · Antenne : 75 Ohms asymétrique - · Fréquences AM : 522 KHz - 1611 KHz · Saut de fréquence : 9/10 KHz - Antenne fournie · Lecteur USB : · Fonctions de lecture · Fonctions de recherche · Programmation de pages · Lecture de fichiers mp3 sur disque dur ou clé USB formaté en FAT32 · Capacité jusqu'à 500 Mo - 99 dossiers sur 8 couches maximum · Taux d'échantillonnage limité à 320kbs · Caractéristiques techniques : · Alimentation: 220 V 50-60 Hz · Consommation : 175 W · Dimensions : 483(L) x 89(H) x 366(P) mm · Poids net : 11,36 kg <p>Puissance :</p> <ul style="list-style-type: none"> · De 100 à 200 W <p>Niveau de sortie :</p> <ul style="list-style-type: none"> · Basse impédance + Ligne 100V 		
18	Onduleur 1600VA	15	EATON - Ellipse PRO 1600 USB FR ou équivalent - Line-Interactive UPS - 1600VA (8 prises françaises) - Parafoudre normé - ELP1600FR		
19	Ecran externe incurvé 34 pouces haute resolution avec hauts parleurs et caméra intégrés	28	HP E34m G4 Conferencing Monitor - E-Series - écran LED - incurvé - 34" ou équivalent		

LOT 6: Equipements d'interprétation OOAS

N°	Désignation	Quantité	Spécification techniques demandées	Spécification techniques proposées par le soumissionnaire	Commentaire des divergences [à remplir par le soumissionnaire s'il en existe]
1	WPNETTOUCH EclerNet Control Touch-Screen	6	"Processor: Quad core processor, clocked 1.6G Screen size: 10.1" Resolution: 1280x800 pixels Contrast Ratio: 1300 Brighness: 300 cdm2 Scale: 16:9 Display: IPS, 218x135mm Touch-panel: Capacitive multi-touch Ethernet: 1 RJ-45, Ethernet Base-Tx 10/100Mb / 1GB CAT5e or better up to 100m. Supports PoE Programing and control: EclerNet manager Power supply: Universal, external power supply 12VDC, 2A PoE: Yes AC mains requirement: 100-240 V @ 50-60Hz, 12V / 2A Max power consumption: 350mA from 12V External Power Supply Voltage 125mA from PoE		
2	console d'interprète	6	Réponse fréquentielle: 20 Hz ≤ f ≤ 20KHz (bande audible) Type de micro: Capacitif Sensibilité du micro: -50dB Taux de distortion: moins de 0,5% Nbre de canaux: ≥ 4 Type de console: Desktop		
3	Console Délégué	75	Microphone: sensibilité haute, cardoïde, electret prise casque d'écoute: Jack Réglage de volume / Sélecteur de langue Ecran LCD Option de vote avec carte magnétique Type de micro: desktop avec casque d'écoute Nbre de canaux: ≥ 4		
4	Console Président	1	Microphone: sensibilité haute, cardoïde, electret prise casque d'écoute: Jack Réglage de volume / Sélecteur de langue Ecran LCD Option de vote avec carte magnétique Type de micro: desktop avec casque d'écoute Nbre de canaux: ≥ 4 / avec option priorité		
5	Unité de contrôle de discussion / interprètes	1	Paramètres d'alimentation: AC220V - 250V, 50Hz Capacité: plus de 4 canaux Réponse fréquentielle: 20 Hz ≤ f ≤ 20KHz (bande audible) Taux de distortion: moins de 0,05% type d'installation: montage en rack 19"		
6	Emetteur Infrarouge	1	Paramètres d'alimentation: AC220V - 250V, 50Hz Modulation: Digital Wireless Base Station / IR-DSP Fréquence porteuse: 2 - 8 Mhz Réponse fréquentielle: 20 Hz ≤ f ≤ 20KHz (bande audible) Taux de distortion: moins de 0,3% type d'installation: montage en rack 19" Capacité: 4 canaux		

N°	Désignation	Quantité	Spécification techniques demandées	Spécification techniques proposées par le soumissionnaire	Commentaire des divergences [à remplir par le soumissionnaire s'il en existe]
7	Unité centrale / Voting controller	1	Paramètres d'alimentation: AC220V - 250V, 50Hz Gérant plus de 150 unités de voting Contrôle du système: Par USB type d'installation: montage en rack 19" Capacité: 4 canaux		
8	Récepteur d'Infrarouge	100	Modulation: Digital Wireless Base Station / IR-DSP Fréquence porteuse: 2 - 8 Mhz Taux de distortion: moins de 0,3% Capacité: 4 canaux Autonomie: ≥ 24heures / Batterie au lithium Type: portable Ecran LCD: Affichage de langue avec le numéro du canal correspondant		
9	Casque d'écoute	150	Type: Stéréo Connectique: Jack stéréo 3,5mm Support serre-tête en plastique avec une résistance à la torsion élevée Puissance acceptable: 230mW Longueur de câble: 1,5m		
10	Radiateur Infrarouge	2	Modulation: Digital Wireless Base Station / IR-DSP Fréquence porteuse: 2 - 8 Mhz Puissance de rayonnement infrarouge: 25W Distance de couverture infrarouge: 50m Angles de rayonnement: Horizontal = 75° / Vertical = 45° Refroissement obligatoire, mode au choix longueur d'onde porteuse: 800nm		

ACCESSOIRES

11	Tube métallique rond monté sur trépied	2	Type: Telescopique Longueur totale: 2m Couleur noire		
12	Housse de protection et de stockage des trépieds	2	Couleur noire		
13	Rack-malle	1	Matériaux: plastique dur Couleur noire Profondeur utile 450mm Deux couvercles: arrière et avant Type: 19" 8U 4 fermetures encastrées sur chaque couvercle et 2 poignées		
14	Câble de liaison entre les consoles déléguées	51	dépend des fournisseurs des équipements de traduction / long mini: 3m		
15	Câble entre console délégué et Interprétation unit	2	Longueur mini: 20m		
16	Câble de liaison entre les consoles interprètes	5	dépend des fournisseurs des équipements de traduction / long mini: 3m		
17	Câble entre console interprète et Interprétation unit	2	Longueur mini: 20m		
18	Flight case de rangement des consoles délégué	3	20 par caisse		
19	Flight case de rangement des consoles interprète	1	8 par caisses		
20	Flight case de rangement des radiateurs IR	1	2 par caisse		

N°	Désignation	Quantité	Spécification techniques demandées	Spécification techniques proposées par le soumissionnaire	Commentaire des divergences [à remplir par le soumissionnaire s'il en existe]
21	Spécification des canaux (Services connexes)	1	00 -- Voix directe des micros 01 -- Français 02 -- Anglais 03 -- Portugais		

Dessins

Ce document DAO comprend [*insérer « ce qui suit » ou « non »*] dessins.

Non Applicable

Liste des dessins		
N° de dessin	Nom du dessin	But

Inspections et essais

Les inspections et épreuves suivantes doivent être effectuées: **Non Applicable**

PARTIE 3 – Formulaires de l'Entité contractante

Formulaires de l'agence adjudicatrice

Contenu

Notification de l'intention de conclure un ou plusieurs accords-cadres.....	105
Notification de la conclusion d'un accord-cadre.....	107

Notification de l'intention de conclure un ou plusieurs accords-cadres

[La présente notification d'intention de conclure un ou plusieurs accords-cadres est envoyée à chaque soumissionnaire qui a présenté une offre. Envoyez cet avis au représentant autorisé du soumissionnaire nommé dans le formulaire de renseignements sur le soumissionnaire]

À l'attention du représentant autorisé du soumissionnaire

Nom : [insérer le nom du représentant autorisé]

Adresse : [insérer l'adresse du représentant autorisé]

Numéros de téléphone/télécopieur : [insérer les numéros de téléphone/télécopieur du représentant autorisé]

Adresse courriel : [insérer l'adresse courriel du représentant autorisé]

[**IMPORTANT :** insérer la date à laquelle cette notification est transmise aux soumissionnaires. La notification doit être envoyée simultanément à tous les soumissionnaires. C'est-à-dire à la même date et aussi près que possible de la même heure.]

Agence adjudicatrice: [insérer le nom de l'autorité adjudicatrice]

Projet : [insérer le nom du projet]

Titre de l'accord-cadre: [insérer le nom de l'AC]

Pays: [insérer le pays où la DAO est émise]

Numéro de prêt /N° de crédit / Numéro de subvention: [insérer le numéro de référence pour prêt/crédit/subvention]

Numéro DAO : [insérer le numéro de référence de la DAO du PPM]

Date de transmission: Cette notification est envoyée par: [email/fax] le [date] (heure locale)

Notification de l'intention de conclure un ou plusieurs accords-cadres

La présente Notification d'intention de conclure un ou plusieurs Accord(s) cadre(s) (Notification) vous informe de notre décision de conclure le(s) Contrat(s) cadre(s) susmentionné(s). La transmission de cette notification marque le début de la période de statu quo. Pendant la période de statu quo, vous pouvez :

1. demander un compte rendu relatif à l'évaluation de votre soumission, et/ou

Notification de la conclusion d'un accord-cadre

[Utiliser du papier à en-tête de l'organisme acheteur]

[Date]

À: *[nom et adresse du soumissionnaire retenu]*

Notification de la conclusion d'un accord-cadre

Accord-cadre No. *[insérer le numéro de référence AC]*

La présente vise à vous informer que votre offre datée du *[insérer la date]* pour conclure un accord-cadre relatif à la fourniture de *[insérer le titre abrégé des marchandises]* est acceptée par notre Agence.

Veuillez signer, dater et retourner l'accord-cadre dans les *[insérer le délai applicable pour la signature de l'AC conformément aux IS]* jours suivant sa réception.

Signature autorisée :

Nom:

Titre/poste:

Nom de l'organisme :

Téléphone:

Messagerie électronique:

Pièce jointe : Accord-cadre

PARTIE 4 – Accord-cadre

Accord-cadre

[Le présent formulaire doit être rempli par l'organisme adjudicateur conformément aux instructions fournies en italique. Le texte en italique devrait être supprimé du document final.]

Remarque : *la terminologie relative aux parties à l'Accord-cadre diffère de la terminologie utilisée à l'égard des parties impliquées dans le processus d'approvisionnement primaire. Dans le processus d'approvisionnement primaire, l'organisme adjudicateur est responsable de l'établissement du ou des AC. Toutefois, les parties à l'AC seront le(s) « Acheteur(s) » (c'est-à-dire les agences de l'Emprunteur qui ont le droit d'acheter en vertu de l'AC) et, le cas échéant, un « Acheteur principal » ou un « Organisme responsable » agissant au nom d'un ou de plusieurs Acheteurs et responsable de la gestion et de l'administration de l'AC.]*

Le présent accord-cadre *[insérer le numéro de référence de l'accord-cadre]* est conclu pour la fourniture de *[insérer une brève description des biens et services connexes]*

le jour de *[insérer : nombre]* du *[insérer : mois]*, *[insérer : année]*

entre

L'ORGANISATION OUEST AFRICAINE DE LA SANTE (OOAS) institution spécialisée de la CEDEAO en matière de santé dont le siège social est situé à Bobo-Dioulasso au 175, avenue Daniel Ouezzin Coulibaly, 01 BP 153 01 Burkina- Faso, représentée par son **Directeur Général, Dr Melchior Athanase J C. AÏSSI**, et

le **Fournisseur** *[insérer le nom du Fournisseur]*, une société constituée en vertu des lois de *[insérer le pays du Fournisseur]* et ayant son principal établissement à *[insérer l'adresse du Fournisseur]* (Fournisseur).

Le présent accord-cadre est assujéti aux dispositions décrites dans les sections et annexes énumérées ci-dessous, ainsi qu'à toute modification.

Le présent accord-cadre conclut une offre à commandes du fournisseur de fournir les marchandises spécifiées au(x) acheteur(s) pendant la durée du contrat-cadre, au fur et à mesure que l'acheteur souhaite les acheter, par le biais d'un contrat de rappel.

Les documents suivants sont réputés former et être lus et interprétés comme faisant partie du présent accord-cadre et, le cas échéant, de tout contrat d'appel attribué en vertu du présent accord-cadre.

Dispositions de l'accord-cadre

Annexe 1: Barème des exigences

Annexe 2: Grilles de prix

Annexe 3 : Formulaire de sécurité

Annexe 4: Approvisionnement secondaire

Annexe 5: Liste des acheteurs participants [*utiliser pour les AC multi-utilisateurs, sinon supprimer*]

EN FOI DE QUOI, les Parties au présent Accord-cadre ont fait exécuter le présent Accord-cadre conformément aux lois du Burkina Faso au jour, au mois et à l'année indiqués ci-dessus.

« Pour et au nom de l'Acheteur : »

Pour et au nom de l'OOAS

Pour et au nom du Fournisseur :

Dr Melchior Athanase J. C. AÏSSI
En qualité de Directeur Général

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
En qualité de:

Dispositions de l'accord-cadre (DAC)

[Cette section doit être remplie par l'organisme adjudicateur conformément aux instructions fournies en italique. Le texte en italique devrait être supprimé du document final.]

Disposition de l'accord-cadre (DAC)	Description
<p>1. Définitions</p>	<p>1.1. Les mots et expressions suivants ont le sens qui leur est attribué par les présentes.</p> <p>(a) On entend par « CEDEAO » la CEDEAO mondiale, c'est-à-dire la CEDEAO internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) et/ou l'Association internationale de développement (IDA), agissant pour son propre compte ou en sa qualité d'administrateur de fonds fiduciaires fournis par d'autres donateurs.</p> <p>(b) « Prix de base » désigne le prix unitaire de l'Accord-cadre (AC) avant tout ajustement de prix conformément à la disposition DAC 8.</p> <p>(c) « Jour ouvrable » désigne tout jour qui est un jour ouvrable officiel de l'Acheteur. Il exclut les jours fériés officiels de l'Acheteur.</p> <p>(d) « Contrat sur appel » est un contrat attribué en vertu d'un accord-cadre, dans le cadre d'un processus d'approvisionnement secondaire, pour la fourniture de biens et de services connexes.</p> <p>(e) On entend par « accord-cadre fermé » le fait qu'aucune nouvelle entreprise ne peut conclure d'accord-cadre pendant la durée de l'accord-cadre.</p> <p>(f) « Date d'entrée en vigueur » est la date à laquelle le présent Accord-cadre est signé par les deux parties, soit le début de la Durée.</p> <p>(g) « Prix contractuel » est le prix payable au fournisseur tel qu'il est spécifié dans chaque contrat de rappel, sous réserve des ajouts et ajustements ou des déductions qui peuvent être effectués en vertu du contrat.</p> <p>(h) « Jour » signifie jour calendaire.</p> <p>(i) « Marchandises » désigne toutes les marchandises, matériaux, articles, marchandises, matières premières, machines, équipements et/ou autres matériaux, tels que</p>

	<p>spécifiés dans les dispositions AC, que le fournisseur est tenu de fournir à l'acheteur en vertu d'un contrat de rappel. Le cas échéant, aux fins de l'interprétation, la définition des produits comprend les services connexes.</p> <p>(j) « Par écrit » signifie communiqué ou enregistré sous forme écrite. Il comprend, par exemple, le courrier, le courrier électronique, la télécopie ou la communication par l'intermédiaire d'un système électronique d'approvisionnement (à condition que le système électronique soit accessible, sécurisé, garantisse l'intégrité et la confidentialité et comporte suffisamment de pistes de vérification).</p> <p>(k) « Incoterms » désigne les termes commerciaux internationaux pour les marchandises publiés par la Chambre de commerce internationale (CCI).</p> <p>(l) « Acheteur principal », lorsqu'il est nommé dans l'Accord-cadre, désigne une partie à l'Accord-cadre, en tant qu'Acheteur à part entière en vertu de l'accord-cadre et en tant qu'organisme responsable de la gestion et de l'administration de l'Accord-cadre à l'usage des autres Acheteurs participants, comme spécifié dans le DAC 2.2. Toutes les communications, y compris les avis, en relation avec l'accord-cadre, doivent être adressées à l'acheteur principal. Toutes les communications, y compris les avis, relatives à un contrat d'appel appel, doivent être adressées à l'acheteur nommé dans le contrat d'appel appel.</p> <p>(m) « Accord-cadre multi-utilisateurs » désigne un accord-cadre dans le cadre duquel plus d'un acheteur est autorisé à acheter par le biais d'un contrat sur appel appel, tel que spécifié dans le DAC 2.2 ;</p> <p>(n) « Acheteur » désigne la ou les agences de l'Emprunteur qui sont autorisées à acheter des Marchandises auprès d'un Fournisseur en vertu d'un Contrat sur appel attribué dans le cadre d'un Accord-cadre. Le cas échéant, aux fins de l'interprétation de l'accord-cadre, le terme acheteur comprend l'acheteur principal ou l'organisme responsable.</p> <p>(o) « Pays de l'acheteur » est le pays spécifié dans le DAC 2.3.</p> <p>(p) « Services connexes » désigne les services accessoires à la fourniture des Marchandises, tels que l'assurance, l'installation, la formation, l'entretien initial et autres obligations du Fournisseur, à l'exclusion du transport intérieur et des autres services requis dans le pays de</p>
--	---

	<p>l'Acheteur pour acheminer les Marchandises vers leur destination finale.</p> <p>(q) « Organisme responsable », lorsqu'il est nommé dans l'Accord-cadre, est partie à l'Accord-cadre, mais uniquement en sa qualité d'organisme responsable de la gestion et de l'administration de l'Accord-cadre à l'usage des Acheteurs participants. Toutes les communications, y compris les avis, relatives à l'accord-cadre doivent être adressées à l'organisme responsable.</p> <p>(r) L'« approvisionnement secondaire » est la méthode utilisée pour sélectionner un fournisseur et attribuer un contrat sur appel en vertu du présent accord-cadre.</p> <p>(s) « Contrat-cadre mono-utilisateur » désigne un Accord-cadre dans lequel il n'y a qu'un seul Acheteur, tel que spécifié dans le DAC 2.2.</p> <p>(t) « Fournisseur » désigne la personne, l'entité privée ou gouvernementale, ou une combinaison de ce qui précède, qui a conclu un Contrat-cadre pour fournir à un Acheteur, de temps à autre, et au besoin, les Biens et, le cas échéant, les Services connexes, en vertu d'un Contrat de dépôt.</p> <p>(u) « Durée » désigne la durée du présent accord-cadre telle que décrite dans la DAC 2.4 à compter de la date d'entrée en vigueur. Le cas échéant, il inclut toute prolongation de la Durée initiale, si cela est autorisé dans la AC 2.5.</p>
<p>2. Renseignements propres à l'accord-cadre</p>	<p>2.1. Le présent accord-cadre porte sur l'achat et la fourniture, dans le cadre de contrats d'appel distincts, de [<i>insérer le titre abrégé qui décrit le type de biens et tout service connexe</i>]. Les marchandises et les services connexes sont décrits plus en détail à l'annexe 1 : Annexe des exigences, y compris, le cas échéant : liste des marchandises, liste des services connexes, spécifications techniques, dessins et inspections et essais.</p> <p>2.2. [<i>indiquer soit « Il s'agit d'un accord-cadre pour utilisateur unique ». ou « Il s'agit d'un accord-cadre multi-utilisateurs. Tous les acheteurs participants sont énumérés à l'annexe [insérer le numéro de l'annexe]"</i>]</p> <p>2.3. Le pays de l'acheteur est : [<i>insérer le nom du pays</i>]</p> <p>2.4. Le Contrat-cadre et les Contrats de mise sur appel sont régis et interprétés conformément aux lois de [<i>indiquer : « Pays de l'Acheteur », sauf si toute autre loi s'applique</i>].</p>

	<p>2.5. La durée de cet accord-cadre est de [<i>indiquer le nombre d'années</i>] années. [<i>NOTE: la durée initiale maximale ne doit pas dépasser 3 ans</i>] à compter de la date d'entrée en vigueur.</p> <p>2.6. [<i>Biffer la mention inutile si la durée ne doit pas être prolongée</i>] La Durée peut être prolongée, à la seule discrétion de l'Acheteur, et lorsque le Fournisseur a exécuté de manière satisfaisante. Pour prolonger la Durée, l'Acheteur doit donner au Fournisseur un préavis écrit d'au moins trois (3) mois avant la date à laquelle le Contrat-cadre aurait autrement expiré. La durée totale de l'accord-cadre ne doit pas dépasser cinq (5) ans.</p> <p>2.7. L'édition des Incoterms qui s'applique est la suivante : [<i>insérer la date d'édition</i>]</p> <p>2.8. [<i>Ajustement du prix - DAC 8 le cas échéant</i>]: Source des indices, source du taux de change (le cas échéant) et indices de date de base [<i>à insérer par le fournisseur</i>]</p> <p>2.9. Toute notification donnée par une partie à l'autre en vertu du présent accord-cadre doit être faite par écrit en utilisant la méthode la plus rapide disponible, telle que le courrier électronique avec accusé de réception. Un avis entre en vigueur au moment de sa remise ou à la date d'entrée en vigueur de l'avis, selon la date la plus tardive.</p> <p>Les représentants de chaque partie, qui seront le point de contact principal de l'autre partie en ce qui concerne les questions découlant du présent accord-cadre, y compris les avis, sont précisés ci-dessous. En cas de remplacement du représentant, la partie qui le remplace informe rapidement l'autre partie par écrit du nom et des coordonnées du nouveau représentant. Tout représentant désigné est autorisé à prendre des décisions sur le fonctionnement quotidien de l'accord-cadre.</p> <p>2.10. Représentants de l'acheteur</p> <p>A l'Attention de : Monsieur le Directeur Général de l'OOAS</p> <p>Ville : Bobo Dioulasso,</p> <p>Secteur : 01-Province Du Houet - 175 Avenue : Dr Ouezzin Coulibaly</p> <p>Code postal : 01 BP 153 Bobo-Dioulasso 01</p> <p>Pays : Burkina Faso</p> <p>Téléphone : +226 20 97 57 75</p> <p>Télécopie : +226 20 97 57 72</p> <p>Adresse électronique : procurement@diffusion.wahooas.org</p>
--	---

	<p style="text-align: center;">Représentants des fournisseurs</p> <p>Le nom et les coordonnées du représentant du fournisseur, aux fins du présent accord-cadre, ainsi que l'adresse pour les avis relatifs au présent accord-cadre sont les suivants :</p> <p>Nom:</p> <p>Titre/poste:</p> <p>Adresse:</p> <p>Téléphone:</p> <p>Mobile:</p> <p>Courriel:</p>
<p>3. Documents de l'accord-cadre</p>	<p>3.1. Le présent accord-cadre (AC) doit être lu dans son ensemble. Lorsqu'un document est incorporé par référence dans le présent accord-cadre, il est réputé former, lire et interpréter, le cadre du présent accord-cadre.</p> <p>3.2. Le présent accord-cadre comprend les documents suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> (a) l'accord-cadre, y compris toutes les sections et annexes; (b) Avis de conclusion d'un accord-cadre; et (c) Formulaire de soumission d'offre (tiré du processus d'approvisionnement primaire).
<p>4. Obligations du fournisseur</p>	<p>4.1. Le Fournisseur offrira de fournir (offre à commandes) à l'Acheteur les Biens, y compris les Services connexes, le cas échéant, décrits dans l'Annexe 1 de l'Accord-cadre : Liste des exigences, pour la Durée du présent Accord-cadre, conformément aux modalités stipulées dans le présent Accord-cadre.</p> <p>4.2. Le Fournisseur répondra à une demande de devis ou de contrat direct d'un Acheteur dans le délai spécifié dans cette demande soit (i) en soumettant un devis ou (ii) en acceptant l'attribution du contrat en cas de sélection directe ou (iii) en informant l'Acheteur qu'il n'a pas l'intention de fournir les Biens et les Services connexes (le cas échéant) en vertu du Contrat de dépôt.</p> <p>4.3. Pendant la durée du Contrat-cadre, le Fournisseur continuera d'être éligible et qualifié, et les Marchandises continueront d'être éligibles, conformément aux critères de qualification et d'éligibilité stipulés dans le processus d'approvisionnement principal et aux dispositions des paragraphes 4.4 (a) à 4.4 (c) ci-dessous. Le Fournisseur informera immédiatement l'Acheteur,</p>

	<p>par écrit, s'il cesse d'être qualifié et/ou cesse d'être éligible, ou si les Marchandises cessent d'être éligibles.</p> <p>4.4. Les Fournitures fournies dans le cadre de Contrats d'appel qui peuvent être adjugés par l'Acheteur sont :</p> <ul style="list-style-type: none">(a) de la qualité, du type et de ce qui est spécifié dans l'Accord-cadre, annexe 1 : Liste des exigences;(b) au prix contractuel spécifié dans le contrat d'appel ; et(c) en quantités déterminées, aux moments et aux endroits spécifiés dans le contrat d'appel subséquent. <p>4.5. <i>[Inclure le DAC 4.5 pour les technologies en évolution rapide telles que les systèmes d'information (ordinateurs, logiciels, technologies de communication, etc.) préciser que cette exigence s'applique.]</i>À tout moment pendant la durée du contrat-cadre, si des avancées technologiques sont introduites par le fournisseur pour les biens proposés pour le contrat-cadre, le fournisseur fournira au(x) acheteur(s) des contrats de commande ferme les dernières versions des biens disponibles au moment de la commande subséquente, ayant des performances ou des fonctionnalités égales ou supérieures sans frais supplémentaires pour l'acheteur (s).</p> <p>4.6. Le Fournisseur accepte que le présent Contrat-cadre et toute disposition supplémentaire énoncée dans un Contrat d'appel s'appliquent à la fourniture de Biens.</p> <p>4.7. Travail forcé</p> <p>Le Fournisseur, y compris ses Sous-traitants, ne doit pas employer ou engager de travail forcé ou de personnes soumises à la traite.</p> <p>Le travail forcé consiste en tout travail ou service, non effectué volontairement, qui est exigé d'un individu sous la menace de la force ou de la peine, et comprend tout type de travail involontaire ou obligatoire, tel que le travail sous contrat, le travail servile ou des arrangements contractuels de travail similaires.</p> <p>La traite des personnes est définie comme le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil de personnes par la menace ou l'emploi de la force ou d'autres formes de coercition, l'enlèvement, la fraude, la tromperie, l'abus de pouvoir ou une situation de vulnérabilité, ou par l'offre ou l'acceptation de paiements ou d'avantages pour obtenir le consentement d'une personne ayant autorité sur une autre personne, à des fins d'exploitation.</p>
--	--

	<p>4.8. Travail des enfants</p> <p>Le Fournisseur, y compris ses Sous-traitants, ne doit pas employer ou engager un enfant de moins de 14 ans, sauf si la législation nationale spécifie un âge plus élevé (l'âge minimum).</p> <p>Le Fournisseur, y compris ses Sous-traitants, ne doit pas employer ou engager un enfant entre l'âge minimum et l'âge de 18 ans d'une manière susceptible d'être dangereuse, ou d'interférer avec, l'éducation de l'enfant, ou d'être nuisible à la santé ou au développement physique, mental, spirituel, moral ou social de l'enfant.</p> <p>Un travail considéré comme dangereux pour les enfants est un travail qui, par sa nature ou les circonstances dans lesquelles il est effectué, est susceptible de compromettre la santé, la sécurité ou la moralité des enfants. Les activités professionnelles interdites aux enfants comprennent le travail :</p> <ul style="list-style-type: none"> (a) en cas d'exposition à des abus physiques, psychologiques ou sexuels; (b) sous terre, sous l'eau, travail en hauteur ou dans des espaces confinés; (c) avec des machines, des équipements ou des outils dangereux, ou impliquant la manutention ou le transport de charges lourdes; (d) dans des environnements insalubres exposant les enfants à des substances, agents ou procédés dangereux, ou à des températures, du bruit ou des vibrations nocifs pour la santé; ou (e) dans des conditions difficiles telles que le travail pendant de longues heures, pendant la nuit ou en confinement dans les locaux de l'employeur. <p>4.9. Obligations en matière de santé et de sécurité</p> <p>Le Fournisseur doit se conformer, et doit exiger de ses Sous-traitants qu'ils se conforment, à toutes les réglementations, lois, directives et autres exigences applicables en matière de santé et de sécurité énoncées dans les Spécifications techniques.</p> <p>4.10. Le Fournisseur doit se conformer aux obligations supplémentaires spécifiées dans le Contrat de rappel.</p>
<p>5. Maintien des qualifications et de l'admissibilité</p>	<p>5.1. Le Fournisseur continuera d'avoir la nationalité d'un pays éligible. Un Fournisseur ou un sous-traitant est réputé avoir la nationalité d'un pays si le Fournisseur est constitué, incorporé ou enregistré dans, et opère conformément aux dispositions des lois de ce pays, comme en témoignent ses statuts constitutifs (ou</p>

	<p>des documents équivalents de constitution ou d'association) et ses documents d'enregistrement, selon le cas.</p> <p>5.2. Tous les biens et services connexes devant être fournis dans le cadre d'un contrat de commande ferme et financés par la CEDEAO continueront d'être originaires des pays éligibles. Aux fins de la présente disposition, l'origine désigne le pays où les marchandises ont été cultivées, extraites, cultivées, produites, fabriquées ou transformées; ou par fabrication, transformation ou assemblage, un autre article commercialement reconnu qui diffère substantiellement de ses composants par ses caractéristiques essentielles. Les pays non admissibles, le cas échéant, sont énumérés dans le DAC 5.5 ci-dessous.</p> <p>5.3. Pour continuer à être éligible, le Fournisseur ne doit pas avoir été sanctionné par la CEDEAO, conformément aux Directives anticorruption de la CEDEAO et conformément à ses politiques et procédures de sanctions en vigueur, telles qu'énoncées dans le Cadre de sanctions du CEDEAO.</p> <p>5.4. L'Acheteur peut exiger, pendant la durée du Contrat-cadre, une preuve de la qualification et de l'éligibilité continues du Fournisseur, et de l'éligibilité continue des Marchandises. Le défaut de fournir ces preuves, tel que demandé, peut entraîner l'exclusion du fournisseur de la participation à un processus d'approvisionnement secondaire et/ou l'attribution d'un contrat sur appel et/ou la résiliation de l'accord-cadre.</p> <p>5.5. À l'heure actuelle, les entreprises, les biens et les services des pays suivants sont exclus du présent accord-cadre car ils ne sont pas éligibles.</p> <p><i>[[insérer une liste des pays après approbation par la CEDEAO d'appliquer la restriction ou indiquer « aucun"].]</i></p>
<p>6. Rôle de l'acheteur principal ou de l'organisme responsable</p>	<p>6.1. Lorsqu'un acheteur principal ou un organisme responsable est partie à l'accord-cadre, son rôle est de gérer et d'administrer l'accord-cadre à l'intention de l'acheteur ou des acheteurs participants. Toutes les communications, y compris les avis, relatives à l'accord-cadre doivent être adressées à l'acheteur principal ou à l'organisme responsable.</p> <p>6.2. L'acheteur principal ou l'organisme responsable est responsable de toutes les questions relatives à l'accord-cadre, y compris, par exemple, les modifications, la suspension et la résiliation de l'accord-cadre. Pour les questions relatives aux contrats d'appel individuels, toutes les communications, y compris les avis,</p>

	<p>doivent être faites à l'acheteur nommé dans le contrat d'appel appel.</p> <p>6.3. Lorsqu'aucun acheteur principal ou organisme responsable n'a été désigné, l'acheteur désigné est responsable de la gestion et de l'administration de l'accord-cadre et les dispositions du DAC 2.9 ci-dessus, en ce qui concerne les communications et les avis, etc., s'appliquent à l'acheteur.</p>
<p>7. Prix du contrat</p>	<p>7.1. Le prix contractuel pour chaque contrat sur appel (bon de commande) est déterminé en appliquant :</p> <p>Pour la sélection directe :</p> <p>le prix de base (prix unitaire(s) stipulé(s) dans l'Accord-cadre, annexe 2, sous réserve des ajustements spécifiés dans les DAC 8 et 9; et tout prix supplémentaire pour le transport intérieur et les autres services requis dans le pays de l'acheteur pour acheminer les marchandises jusqu'à leur destination finale spécifiée dans le contrat d'appel.</p> <p>ou</p> <p>Pour la mini-compétition :</p> <p>l'offre concurrentielle retenue sous réserve des ajustements spécifiés dans les DAC 8 et 9; et tout prix supplémentaire pour le transport intérieur et les autres services requis dans le pays de l'acheteur pour acheminer les marchandises vers leur destination finale spécifiée dans l'appel d'offres.</p>
<p>8. Ajustements pour tenir compte de l'évolution des coûts</p>	<p>8.1. Ajustements du prix de base (prix unitaires) prévus dans l'accord-cadre</p> <p><i>[Sélectionnez l'une des deux options]</i></p> <p><i>[OPTION 1: utiliser pour les AC lorsque les <u>indices déterminants liés au(x) prix(s) unitaire(s) ne devraient pas varier de plus de ±5% pendant la durée de l'AC. Dans ce cas, utilisez le texte suivant :</u></i></p> <p>« Le(s) prix(s) unitaire(s) proposé(s) par le Fournisseur, tel que stipulé dans l'AC, s'appliquera à tous les Contrats sur appel attribués pendant la Durée de l'AC. Le ou les prix unitaires ne feront l'objet d'aucun ajustement de prix au cours d'un marché secondaire et/ou de l'attribution d'un contrat sur appel subséquent."]</p> <p><i>OU</i></p> <p><i>[OPTION 2: utilisation pour les AC lorsque les <u>indices déterminants liés au(x) prix(s) unitaire(s) devraient varier de</u></i></p>

	<p><u>plus de ±5 % pendant la durée de l'AC</u> Dans ce cas, utilisez le texte suivant:</p> <p>« Le(s) prix(s) unitaire(s) stipulé(s) dans la AC ne font pas l'objet d'ajustements pour les contrats sur appel attribués dans un délai de [insérer le nombre de mois en fonction de la tendance de la volatilité des prix] mois à compter de la date de conclusion de l'AC. Pour tout contrat sur appel attribué après cette période spécifiée, le(s) prix(s) unitaire(s) fait l'objet d'un ajustement comme suit:</p> <p>(a) pour les contrats sur appel attribués par la méthode d'approvisionnement secondaire sur la base de devis concurrentiels (mini-concours), les fournisseurs seront tenus d'offrir des prix qui ne dépassent pas leur(s) prix(s) unitaire(s) ajusté(s), tels que rajustés ci-dessous;</p> <p>(b) pour les contrats sur appel attribués au moyen d'une méthode d'approvisionnement secondaire impliquant une sélection directe (c.-à-d. non attribués dans le cadre d'un mini-concours), le rajustement de prix ci-dessous sera appliqué au(x) prix(s) unitaire(s) de ce fournisseur pour déterminer le prix du contrat sur appel appelé.</p> <p>L'ajustement de prix est destiné à refléter les changements dans le coût de la main-d'œuvre, les composants matériels et/ou d'autres facteurs, au cours de la période pertinente de l'AC. Lorsqu'un ajustement de prix s'applique, il est calculé comme suit:</p> $P_1 = P_0 \left[a + \frac{bL_1}{L_0} + \frac{bM_1}{M_0} \right] - P_0$ $a+b+c = 1$ <p>dans laquelle:</p> <p>P1 = Appel prix unitaire du contrat.</p> <p>P0 = prix unitaire, tel que décrit dans l'Accord-cadre, Annexe 2 : Barèmes de prix.</p> <p>un = élément fixe représentant les bénéfices et les frais généraux inclus dans le prix du contrat.</p> <p>b = pourcentage estimé de la composante main-d'œuvre dans le prix contractuel.</p> <p>c = pourcentage estimé de la composante matérielle dans le prix contractuel.</p>
--	--

	<p>L0, L1 = indices de main-d'œuvre applicables à l'industrie appropriée dans le pays d'origine à la date de base et à la date d'ajustement, respectivement.</p> <p>M0, M1 = indices des matières premières principales à la date de base et à la date d'ajustement, respectivement, dans le pays d'origine.</p> <p>Le Fournisseur indiquera la source des indices, la source du taux de change (le cas échéant) et les indices de date de base dans son offre.</p> <p>Les coefficients sont les suivants :</p> <p><i>a = [insérer la valeur du coefficient; généralement, dans la plage de 5 à 15 %]</i></p> <p><i>b = [insérer la valeur du coefficient]</i></p> <p><i>c = [insérer la valeur du coefficient]</i></p> <p><i>Date de base = [insérer la date précise qui était la date de trente (30) jours avant la date limite de soumission des offres dans le cadre du processus d'approvisionnement primaire]</i></p> <p><i>Date de l'ajustement =:</i></p> <p><i>i) Pour la sélection directe : la date 30 jours précédant la formation du contrat d'appel</i></p> <p><i>ii) Pour le mini concours : la date 30 jours précédant la Demande de Devis.</i></p> <p>Si la devise dans laquelle le prix contractuel (P0) est exprimé est différente de la monnaie d'origine des indices de main-d'œuvre et de matière, un facteur de correction sera appliqué pour éviter des ajustements incorrects du ou des prix unitaires. Le facteur de correction est: $Z0 / Z1$, lorsque:</p> <p>$Z0$ = le nombre d'unités monétaires de l'origine des indices qui sont égales à une unité de monnaie du prix contractuel P_0 à la date de base, et</p> <p>$Z1$ = le nombre d'unités monétaires de l'origine des indices qui sont égales à une unité de monnaie du Prix contractuel P_0 à la date d'ajustement.</p>
<p>9. Ajustements pour les modifications apportées aux lois</p>	<p>9.1. Si, après la date de 28 jours précédant la date de soumission de l'Offre pour le Contrat-cadre, une loi, un règlement, une ordonnance, une ordonnance ou un règlement ayant force de loi est promulgué, promulgué, abrogé ou modifié à la place du Pays</p>

	<p>de l'Acheteur (ce qui sera réputé inclure tout changement d'interprétation ou d'application par les autorités compétentes) qui affecte ultérieurement le Prix de Base (prix unitaire(s) stipulé(s) dans le Contrat-cadre, ces prix unitaires seront alors augmentés ou diminués en conséquence, dans la mesure où le Fournisseur a ainsi été affecté dans l'exécution de l'une de ses obligations en vertu du Contrat-cadre. Nonobstant ce qui précède, ces coûts supplémentaires ou réduits ne seront pas payés ou crédités séparément s'ils ont déjà été comptabilisés dans les dispositions relatives à l'ajustement des prix, le cas échéant, conformément à la DAC 8.</p>
10. Sous-traitants	<p>10.1. Le Fournisseur informera l'Acheteur par écrit de tous les contrats de sous-traitance attribués dans le cadre des Contrats sur appel ferme s'ils ne sont pas déjà spécifiés dans le Contrat-cadre. Une telle notification, dans le Contrat-cadre ou ultérieurement, ne dégagera pas le Fournisseur de ses obligations, devoirs, responsabilités ou obligations en vertu du Contrat de dépôt.</p>
11. Garantie	<p>11.1. Le Fournisseur garantit que toutes les Marchandises sont neuves, inutilisées et des modèles les plus récents ou actuels, et qu'elles intègrent toutes les améliorations récentes dans la conception et les matériaux, sauf disposition contraire dans le Contrat.</p> <p>11.2. Le Fournisseur garantit en outre que les Marchandises seront exemptes de défauts résultant de tout acte ou omission du Fournisseur ou découlant de la conception, des matériaux et de la fabrication, dans des conditions normales d'utilisation dans les conditions prévalant dans le pays de destination finale.</p> <p>11.3. Le Fournisseur doit se conformer à toute obligation de garantie supplémentaire spécifiée dans les Contrats de mise sur commande.</p>
12. Copyright	<p>12.1. Le droit d'auteur sur tous les dessins, documents et autres matériaux contenant des données et des informations fournies à l'Acheteur par le Fournisseur dans les présentes restera dévolu au Fournisseur, ou, s'ils sont fournis à l'Acheteur directement ou par l'intermédiaire du Fournisseur par un tiers, y compris les fournisseurs de matériaux, le droit d'auteur sur ces matériaux restera dévolu à ce tiers.</p>
13. Indemnité de brevet	<p>13.1. Le Fournisseur devra, sous réserve du respect par l'Acheteur de 13.2 ci-dessous, indemniser et dégager de toute responsabilité l'Acheteur et ses employés et dirigeants contre toutes poursuites, actions ou procédures administratives, réclamations, demandes,</p>

	<p>pertes, dommages, coûts et dépenses de toute nature, y compris les honoraires et frais d'avocat, que l'Acheteur pourrait subir à la suite de toute contrefaçon ou contrefaçon présumée d'un brevet, modèle d'utilité, dessin ou modèle enregistré, marque de commerce, droit d'auteur ou autre droit de propriété intellectuelle enregistré ou existant autrement à la date du contrat en raison de:</p> <ul style="list-style-type: none">(a) l'installation des Marchandises par le Fournisseur ou l'utilisation des Marchandises dans le pays où se trouve le Site ; et(b) la vente dans n'importe quel pays des produits fabriqués par les Marchandises. <p>Cette indemnité ne couvre pas toute utilisation des Marchandises ou d'une partie de celles-ci autre qu'aux fins indiquées par le Contrat ou raisonnablement déduites du Contrat, ni aucune violation résultant de l'utilisation des Marchandises ou d'une partie de celles-ci, ou de tout produit fabriqué en association ou en combinaison avec tout autre équipement, ou des matériaux non fournis par le fournisseur, conformément au contrat.</p> <p>13.2. Si une procédure est intentée ou une réclamation est faite contre l'Acheteur découlant des questions mentionnées au 13.1 ci-dessus, l'Acheteur doit en aviser rapidement le Fournisseur, et le Fournisseur peut, à ses propres frais et au nom de l'Acheteur, mener cette procédure ou réclamation et toute négociation pour le règlement d'une telle procédure ou réclamation.</p> <p>13.3. Si le Fournisseur omet d'informer l'Acheteur dans les vingt-huit (28) jours suivant la réception de cet avis qu'il a l'intention de mener une telle procédure ou réclamation, l'Acheteur sera libre de mener la même chose en son propre nom.</p> <p>13.4. L'Acheteur devra, à la demande du Fournisseur, fournir toute l'assistance disponible au Fournisseur dans la conduite de cette procédure ou réclamation, et sera remboursé par le Fournisseur pour tous les frais raisonnables engagés pour ce Faire.</p> <p>13.5. L'Acheteur indemnisera et dégagera de toute responsabilité le Fournisseur et ses employés, dirigeants et Sous-traitants de et contre toutes poursuites, actions ou procédures administratives, réclamations, demandes, pertes, dommages, coûts et dépenses de toute nature, y compris les honoraires et frais d'avocat, que le Fournisseur pourrait subir à la suite de toute violation ou contrefaçon présumée de tout brevet, modèle d'utilité, dessin ou modèle déposé, marque de commerce, droit d'auteur ou autre droit de propriété intellectuelle enregistré ou existant autrement</p>
--	--

	à la date du contrat découlant de ou en relation avec tout design, donnée, dessin, spécification ou autre document ou matériel fourni ou conçu par ou au nom de l'acheteur.
14. Limitation de responsabilité	<p>14.1. Sauf en cas de négligence criminelle ou de faute intentionnelle,</p> <p>(a) le Fournisseur ne sera pas responsable envers l'Acheteur, que ce soit en vertu d'un contrat, d'un délit ou autre, de toute perte ou dommage indirect ou consécutif, perte d'utilisation, perte de production ou perte de profits ou de frais d'intérêt, à condition que cette exclusion ne s'applique pas à toute obligation du Fournisseur de payer des dommages-intérêts forfaitaires à l'Acheteur et</p> <p>(b) En vertu de chaque contrat de commande subséquente, la responsabilité globale du fournisseur envers l'acheteur, que ce soit en vertu du contrat, en responsabilité délictuelle ou autre, ne dépassera pas le prix du contrat de dépôt, à condition que cette limitation ne s'applique pas au coût de réparation ou de remplacement de l'équipement défectueux, ni à toute obligation du fournisseur d'indemniser l'acheteur en cas de contrefaçon de brevet.</p>
15. Force majeure	<p>15.1. Le Fournisseur ne sera pas responsable de la confiscation de sa garantie de performance (si nécessaire), des dommages-intérêts liquidés ou de la résiliation pour défaut si et dans la mesure où son retard d'exécution ou tout autre manquement à ses obligations en vertu du Contrat-cadre et/ou d'un Contrat d'appel est le résultat d'un cas de force majeure.</p> <p>15.2. Aux fins de la présente disposition, « Force Majeure » désigne un événement ou une situation indépendante de la volonté du Fournisseur qui n'est pas prévisible, est inévitable et dont l'origine n'est pas due à une négligence ou à un manque de diligence de la part du Fournisseur. Ces événements peuvent inclure, mais sans s'y limiter, les actes de l'Acheteur en sa qualité souveraine, les guerres ou révolutions, les incendies, les inondations et les embargos sur le fret.</p> <p>15.3. Si une situation de force majeure survient, le Fournisseur informera rapidement l'Acheteur par écrit de cette condition et de la cause de celle-ci. Sauf indication contraire écrite de l'Acheteur, le Fournisseur continuera d'exécuter ses obligations en vertu du Contrat dans la mesure du possible et recherchera tous les autres moyens raisonnables d'exécution non empêchés par l'événement de force majeure.</p> <p>15.4. Si l'exécution du Contrat est substantiellement empêchée, entravée ou retardée pendant une seule période de plus de</p>

	soixante (60) jours ou une période totale de plus de cent vingt (120) jours en raison d'un ou plusieurs événements de Force Majeure pendant la durée du Contrat, les Parties tenteront de développer une solution mutuellement satisfaisante, à défaut de quoi l'une ou l'autre des Parties peut résilier le Contrat en donnant une notification à l'autre Partie.
16. Langue	<p>16.1. La langue du présent accord-cadre et de tout contrat d'appel est [<i>insérer la langue</i>]. Les pièces justificatives et la documentation imprimée qui font partie du présent accord-cadre, ainsi que tout contrat d'appel, peuvent être rédigés dans une autre langue à condition qu'ils soient accompagnés d'une traduction exacte des passages pertinents dans la langue spécifiée, auquel cas, aux fins du présent accord-cadre et de tout contrat d'appel, cette traduction prévaudra.</p> <p>16.2. Le Fournisseur supportera tous les coûts de traduction dans la langue applicable et tous les risques liés à l'exactitude de cette traduction.</p>
17. Fraude et corruption	<p>17.1. La CEDEAO exige que les lignes directrices de la CEDEAO en matière de lutte contre la corruption et ses politiques et procédures en vigueur en matière de sanctions, telles qu'elles sont énoncées dans le Cadre de sanctions du CEDEAO, tel qu'il est énoncé dans l'annexe aux dispositions de l'Accord-cadre (Fraude et corruption).</p> <p>17.2. L'acheteur exige du fournisseur qu'il divulgue toutes les commissions ou tous les frais qui ont pu être payés ou qui doivent être payés à des agents ou à toute autre partie relativement au processus d'approvisionnement primaire ou secondaire ou à l'exécution d'un contrat sur appel subséquent. Les informations divulguées doivent inclure au moins le nom et l'adresse de l'agent ou de l'autre partie, le montant et la devise, ainsi que l'objet de la commission, du gratification ou des frais.</p>
18. Dossiers, inspections et vérification	<p>18.1. Le Fournisseur doit tenir et Faire tous les efforts raisonnables pour que son (ses) sous-traitant(s), le cas échéant, tienne des comptes et des registres exacts et systématiques en ce qui concerne le présent Contrat-cadre, les Marchandises et tout Contrat d'appel, sous une forme et des détails qui identifieront clairement les changements d'heure et les coûts pertinents.</p> <p>18.2. Conformément au paragraphe 2.2 e. de l'Annexe à l'Accord-cadre, le Fournisseur autorisera et fera en sorte que ses agents (déclarés ou non), sous-traitants, sous-consultants, prestataires de services, fournisseurs et personnel, permettent à la CEDEAO</p>

	<p>et/ou aux personnes désignées par la CEDEAO d'inspecter le site et/ou les comptes, registres et autres documents relatifs au processus de demande de devis et/ou à l'exécution de l'Accord-cadre et/ou de tout Contrat de commande subséquente. L'attention du Fournisseur et de ses sous-traitants est attirée sur le DAC 17 (Fraude et corruption) qui prévoit, entre autres, que les actes visant à entraver matériellement l'exercice des droits d'inspection et d'audit de la CEDEAO constituent une pratique interdite passible de résiliation du contrat (ainsi que d'une décision d'inéligibilité conformément aux procédures de sanctions en vigueur de la CEDEAO).</p>
19. Informations confidentielles	<p>19.1. L'Acheteur et le Fournisseur doivent garder confidentiels et ne doivent pas, sans le consentement écrit de l'autre, divulguer à un tiers des documents, données ou autres informations fournis directement ou indirectement par l'une ou l'autre des parties dans le cadre du Contrat-cadre.</p> <p>19.2. L'obligation d'une partie en vertu de la DAC 19.1 ci-dessus ne s'applique pas aux informations qui:</p> <ul style="list-style-type: none"> (a) l'Acheteur ou le Fournisseur doit partager avec la CEDEAO ou d'autres institutions participant au financement d'un Contrat d'appel (b) maintenant, ou à l'avenir, entre dans le domaine public sans faute de cette partie (c) peut être prouvé qu'elle possédait au moment de la divulgation et qui n'a pas été obtenue auparavant, directement ou indirectement, de l'autre partie (d) autrement devient licitement à la disposition de cette partie d'un tiers qui n'a aucune obligation de confidentialité.
20. Modification de l'accord-cadre	<p>20.1. Toute modification apportée au présent accord-cadre, y compris une prolongation de la durée, doit être faite par écrit et signée par les deux parties. Une modification peut être apportée à tout moment après la signature du présent accord-cadre par les deux parties et avant son expiration.</p>
21. Mission	<p>21.1. Le Fournisseur ne doit pas céder, en tout ou en partie, ses obligations en vertu du présent Contrat-cadre et/ou des Contrats d'appel sans le consentement écrit préalable de l'Acheteur.</p>
22. Résiliation de l'accord-cadre	<p>22.1. L'Acheteur, sans préjudice de tout autre recours en cas de violation du Contrat-cadre ou du Contrat d'appel automatique,</p>

	<p>peut résilier le présent Contrat-cadre immédiatement, par notification écrite au Fournisseur, si :</p> <ul style="list-style-type: none"> (a) de l'avis de l'Acheteur, le Fournisseur s'est livré à des Fraudes et à des Corruptions, ou (b) pendant la Durée du Contrat-cadre, le Fournisseur cesse d'être qualifié ou éligible, ou (c) le Fournisseur prétend céder, transférer ou autrement aliéner le présent Accord-cadre et/ou le Contrat d'appel, en tout ou en partie, sans le consentement écrit préalable de l'Acheteur, ou (d) le Fournisseur fait faillite ou devient autrement insolvable, ou (e) le Fournisseur ne remplit aucune autre obligation en vertu du Contrat-cadre et/ou de tout Contrat d'appel sur commande. <p>22.2. L'Acheteur peut résilier le présent Contrat-cadre et/ou tout Contrat d'appel automatique, en tout ou en partie, par notification écrite envoyée au Fournisseur, à tout moment, pour sa commodité. L'avis de résiliation doit préciser que la résiliation est pour la commodité de l'Acheteur, la mesure dans laquelle l'exécution du Fournisseur en vertu du Contrat-cadre est résiliée et la date à laquelle cette résiliation prend effet.</p> <p>22.3. À l'expiration ou à la résiliation anticipée du présent accord-cadre, tous les contrats d'appel automatique déjà conclus en vertu du présent accord-cadre resteront pleinement en vigueur. Toutefois, aucun autre contrat de commande ferme ne sera attribué après la résiliation de l'accord-cadre.</p>
<p>23. Règlement des litiges relatifs à l'accord-cadre</p>	<p>23.1. Dans le cas d'un différend découlant du présent accord-cadre ou en relation avec celui-ci, les parties déploient de bonne foi tous les efforts raisonnables pour communiquer et coopérer entre elles en vue de résoudre le différend à l'amiable.</p> <p>23.2. Lorsque les parties ont épuisé le processus décrit dans le DAC 23.1, elles peuvent, d'un commun accord, désigner le différend et le renvoyer à un arbitre ou à un médiateur pour qu'il l'aide à le résoudre. Les parties assumeront leurs propres coûts associés à un tel renvoi et partageront les coûts de l'arbitre. Lors de la nomination de l'arbitre, les parties devraient convenir si la décision de l'arbitre doit être définitive et exécutoire.</p> <p>23.3. Tout autre mécanisme de règlement des différends pour les contrats d'appel automatique doit être tel que spécifié dans les contrats de rappel.</p>

Annexe à l'accord-cadre

Fraude et corruption

(Le texte du présent appendice ne doit pas être modifié)

1. But

1.1 Les Directives anticorruption de la CEDEAO et la présente annexe s'appliquent aux marchés passés dans le cadre des opérations de financement de projets d'investissement de la CEDEAO.

2. Exigences

2.1 La CEDEAO exige que les emprunteurs (y compris les bénéficiaires du financement de la CEDEAO); soumissionnaires (demandeurs/proposants), consultants, entrepreneurs et fournisseurs; tout sous-traitant, sous-consultant, prestataire de services ou fournisseur ; tout agent (déclaré ou non); et tout membre de leur personnel, observer les normes d'éthique les plus élevées pendant le processus de passation des marchés, la sélection et l'exécution des contrats financés par la CEDEAO, et s'abstenir de fraude et de corruption.

2.2 À cette fin, la CEDEAO :

- a. Définit, aux fins de la présente disposition, les conditions énoncées ci-dessous comme suit :
 - i. « pratique de corruption » s'entend de l'offre, du don, de la réception ou de la sollicitation, directement ou indirectement, de quoi que ce soit de valeur pour influencer indûment les actions d'une autre partie;
 - ii. « pratique frauduleuse » Tout acte ou omission, y compris les fausses déclarations, qui induit sciemment ou imprudemment en erreur, ou tente d'induire en erreur, une partie afin d'obtenir un avantage financier ou autre ou de se soustraire à une obligation;
 - iii. « pratique collusoire » Arrangement entre deux parties ou plus visant à atteindre un but illégitime, y compris pour influencer indûment les actions d'une autre partie;
 - iv. « pratique coercitive » s'entend du fait de porter atteinte ou de nuire, ou de menacer de compromettre ou de nuire, directement ou indirectement, à une partie ou aux biens de la partie afin d'influencer indûment les actions d'une partie;
 - v. « pratique obstructive » :
 - (a) détruire, falsifier, altérer ou dissimuler délibérément des éléments de preuve importants pour l'enquête ou Faire de fausses déclarations aux enquêteurs afin d'entraver de façon importante une enquête de la CEDEAO sur des allégations de corruption, de fraude, de coercition ou de collusion; et/ou menacer, harceler ou intimider une partie pour l'empêcher de divulguer sa connaissance de questions pertinentes à l'enquête ou de poursuivre l'enquête; ou

- (b) les actes visant à entraver sensiblement l'exercice par la CEDEAO des droits d'inspection et d'audit prévus au paragraphe 2.2 e. ci-dessous.
- b. rejette une proposition d'attribution si la CEDEAO détermine que l'entreprise ou la personne recommandée pour l'attribution, l'un de ses employés, ou ses agents, ou ses sous-consultants, sous-traitants, prestataires de services, fournisseurs et/ou leurs employés, s'est livré, directement ou indirectement, à des pratiques corrompues, frauduleuses, collusoires, coercitives ou obstructionnistes en concurrence pour le contrat en question;
- c. Outre les recours juridiques énoncés dans l'accord juridique pertinent, peut prendre d'autres mesures appropriées, y compris la déclaration d'une mauvaise passation de marchés, si la CEDEAO détermine à tout moment que des représentants de l'emprunteur ou d'un bénéficiaire d'une partie quelconque du produit du prêt se sont livrés à des pratiques corrompues, frauduleuses, collusoires, coercitives ou obstructionnistes au cours du processus de passation de marché, la sélection et/ou l'exécution du contrat en question, sans que l'emprunteur ait pris en temps opportun des mesures appropriées et satisfaisantes pour la CEDEAO pour remédier à de telles pratiques lorsqu'elles se produisent, y compris en omettant d'informer la CEDEAO en temps opportun au moment où il en a eu connaissance;
- d. Conformément aux Directives anticorruption de la CEDEAO et conformément aux politiques et procédures de sanctions en vigueur de la CEDEAO, peut sanctionner une entreprise ou un individu, indéfiniment ou pour une période déterminée, y compris en déclarant publiquement cette entreprise ou cette personne inéligible (i) à se voir attribuer ou à bénéficier d'une autre manière d'un contrat financé par la CEDEAO, financièrement ou de toute autre manière;⁴ ii) être un ⁵ sous-traitant, un consultant, un fabricant ou un fournisseur désigné, ou un prestataire de services d'une entreprise par ailleurs éligible à l'attribution d'un contrat financé par la CEDEAO; et iii) recevoir le produit de tout prêt consenti par la CEDEAO ou participer de toute autre manière à la préparation ou à la mise en œuvre de tout projet financé par la CEDEAO;
- e. Exige qu'une clause soit incluse dans les documents d'appel d'offres/d'appel d'offres et dans les contrats financés par un prêt de la CEDEAO, exigeant (i) que les soumissionnaires (demandeurs/proposants), les consultants, les entrepreneurs et les fournisseurs, ainsi que leurs sous-traitants, sous-consultants, prestataires de services, fournisseurs, agents personnel, permettent à la CEDEAO d'inspecter⁶ tous

⁴ Pour éviter toute ambiguïté, l'inéligibilité d'une partie sanctionnée à l'attribution d'un marché comprend, sans s'y limiter, (i) demander une présélection, exprimer son intérêt pour un cabinet de conseil et soumissionner, directement ou en tant que sous-traitant désigné, consultant désigné, fabricant ou fournisseur désigné, ou prestataire de services désigné, pour ce contrat, et (ii) conclure un addendum ou un amendement introduisant une modification importante à tout contrat existant.

⁵ Un sous-traitant désigné, un consultant désigné, un fabricant ou un fournisseur désigné, ou un prestataire de services désigné (différents noms sont utilisés selon le document d'appel d'offres) est une personne qui a été: i) incluse par le soumissionnaire dans sa demande ou soumission de présélection parce qu'elle apporte une expérience et un savoir-faire spécifiques et essentiels qui lui permettent de satisfaire aux exigences de qualification pour la soumission particulière; ou (ii) nommé par l'Emprunteur.

⁶ Dans ce contexte, les inspections sont habituellement de nature d'enquête (c.-à-d. de criminalistique). Il s'agit d'activités d'établissement des faits entreprises par la CEDEAO ou des personnes nommées par la CEDEAO pour traiter des questions

les comptes, registres et autres documents relatifs au processus de passation des marchés, à la sélection et/ou à l'exécution des contrats, et de les Faire vérifier par des commissaires aux comptes nommés par la CEDEAO.

spécifiques liées aux enquêtes/audits, telles que l'évaluation de la véracité d'une allégation de fraude et de corruption possibles, par le biais des mécanismes appropriés. Ces activités comprennent, sans toutefois s'y limiter : l'accès et l'examen des dossiers et des renseignements financiers d'une entreprise ou d'une personne, ainsi que la réalisation de copies de ceux-ci, le cas échéant; l'accès et l'examen de tout autre document, donnée et information (sur papier ou électronique) jugé pertinent pour l'enquête/l'audit, et la copie de ceux-ci, le cas échéant; interviewer le personnel et d'autres personnes concernées; effectuer des inspections physiques et des visites sur place; et obtenir la vérification des renseignements par une tierce partie.

Accord-cadre – Annexes

ANNEXE 1 : Annexe des exigences

[insérer le barème convenu des exigences, par exemple:]

Contenu

1. Liste des fournitures *[conforme aux formulaires de bordereau des prix]*
2. Liste des services connexes *[conforme aux barèmes de prix]*
3. Spécifications techniques

Les spécifications techniques doivent décrire en détail les exigences concernant, sans toutefois s'y limiter, les éléments suivants:

- (a) *Normes*
- (b) *tous les services connexes requis*
- (c) *tous les essais et inspections requis*
- (d) *toute garantie fonctionnelle couverte par la garantie.*

[Si un résumé des spécifications techniques doit être fourni, l'organisme adjudicateur insère des informations dans le tableau ci-dessous.

1.3.1 Spécifications techniques.**Spécifications techniques****LOT 1: ORDINATEURS PORTABLES (OOAS)**

N°	Désignation	Quantité	Spécification techniques demandées	Spécification techniques proposées par le soumissionnaire	Commentaire des divergences [à remplir par le soumissionnaire s'il en existe]
1	iPad Pro 12.9 avec accessoires	1	Système iPadOS 16 Taille et écran (diagonale) 12.9 Liquid Retin XDR Processeur Apple M2 (8 coeurs, 10 GPU) RAM 8Go Storage 256 Go Port: 1 Thunderbolt /USB 4 Wifi 6E + Bluetooth 5.3 + Cellular LTE et 5G (Nano-SIM) Caméra arrière 12 Mpx Caméra frontale 12 Mpx Face ID, LiDAR, Accéléromètre, baromètre Accessoires inclus: Cable de charge USB-C (1m), Adaptateur secteur USB-C 20W, Tablette gravée avec la mention XXXXXXXXXXXX Autres accessoires : Apple pencil Gen2 grav avec la mention XXXXXXXXXXXX, AZERTY smart keyboard folio for iPad pro 12.9 (6th generation) , adapter USB-C to USB, AppleCare+		
2	Ordinateur portable HP EliteBook 840 G10, accessoires, Docking station	33	Windows 11 Pro (préinstallé avec Windows 10 Pro Version inférieure) Intel® Core™ i5 minimum de dernière generation -512 Go de Disque SSD PCIe® Gen 4x4 NVMe™ M.2 SED TLC 16 Go de mémoire RAM DDR5-4800 MHz 14" TFT Touch-screen Display (Avec prise en charge HD Decode, DX12, HDMI 2.0b et HDCP 2.3) Carte graphique Prise en charge HD Decode, DX12, HDMI 2.1. Écran diagonale 35,6 cm (14 pouces) (1920 x 1200), IPS, antireflet, 1 000 nits, 100 % sRGB, filtre de confidentialité intégré HP Sure View Reflect Combo Intel Wi-Fi 6 AX201 (2x2) et Bluetooth 5, vPro - Haut débit mobile: Intel® XMM™ 7560 LTE-Advanced Pro Cat. 16 2 ports Thunderbolt™ 4 avec USB Type-C®, vitesse de transfert 40 Gbit/s (Alimentation USB, DisplayPort™		

N°	Désignation	Quantité	Spécification techniques demandées	Spécification techniques proposées par le soumissionnaire	Commentaire des divergences [à remplir par le soumissionnaire s'il en existe]
			1.4); 2 ports USB Type-A, vitesse de transfert de 5 Gbit/s (dont 1 de charge); 1 port HDMI 2.1 ; 1 prise stéréo combinée casque/microphone - Batteries longue durée - Clavier et souris externe sans-fil rechargeable (same manufacturer as the notebook with 14 AZERTY FR French and 4 QWERTY US English keyboards and 2 portuguese keyboard) - Docking station compatible à fournir avec au minimum HDMI, Display Port		
3	Casque audio avec micro	30	Logitech Zone Wired, Filaire, Connexions: USB-A, USB-C		
4	ZBook Firefly 14 G9 with dockstation	3	Intel® Core™ i7 minimum ENERGY STAR Qualified Configuration Intel® AX211 Wi-Fi 6E and Bluetooth® 5.3 vPro AMT vPro™ Technology Enabled Dual Array Microphone 5 MP Camera 14" diagonal WUXGA WLED+LBL UWVA Anti-Glare Privacy Screen for WWAN for IR Webcam (1920x1200)(1000 Nits) 64 GB (2x32 GB) DDR5 4800 SODIMM Memory 1 TB PCIe-4x4 2280 NVMe TLC SSD Clickpad Backlit spill-resistant Premium Privacy Keyboard (AZERTY) Fingerprint Reader 65 Watt nPFC Slim USB-C Straight AC Adapter C5 1.0m Premium Power Cord Long Life 51Whr Fast Charge 3 cell Batter HP Tamper Lock One-year (1/1/0) limited warranty Intel® Core™ i7 vPro Label (G12) Electronic TCO Certified labeling Belkin Pro Thunderbolt 4Dock		

LOT 2: PERIPHERIQUES ET ACCESSOIRES (OOAS)

N°	Désignation	Quantité	Spécification techniques demandées	Spécification techniques proposées par le soumissionnaire	Commentaire des divergences [à remplir par le soumissionnaire s'il en existe]
1	Batterie pour onduleur 12v7Ah	60	CSB / YUASA / LONG		
2	Batterie pour onduleur 12v17Ah	8	CSB / YUASA / LONG		
3	Disque dur Micro-SSD 512Go	8	M.2 PCIe NVMe - 2280 SSD interne 512 Go		
4	Batterie pour laptop 820 G3/G4	5	Chimie : Lithium-Ion Capacité : 3700 mAh Tension : 11,4 V - Dimension : 160.20 x 127.50 x 8.40 mm		
5	Batterie pour laptop 1040 G3	5	Chimie : Lithium-Ion Capacité : 3900 mAh Tension : 11,4 V Dimension : 283.80 x 124.20 x 6.90 mm		
6	Batterie pour laptop 1040 G4	8	Chimie : Li-Polymer Capacité : 67Wh Tension : 11.55V		
7	Alimentation-Chargeur de laptop 820G4/1040 G3	10	Chargeur Universel Manual 90 W pour Ordinateur Portable, Chargeur avec 11 Adaptateurs Compatibles avec HP, Dell, ASUS, Lenovo, Acer		
8	Alimentation-Chargeur USB-C pour laptop 1040 G4	5	Adaptateur USB Type-C™ 65 W		
9	Chargeur - réparateur de batterie	1	OptiMATE Chargeur de batterie TM254 Optimate7 AmpMatic, 7 12 V 10A		
10	Onduleur	15	- Eaton 5E - 900 Watt - 1500 VA		
11	Rouleau de cable ethernet	1	Categorie 6		
12	Cartouche de batterie de remplacement pour onduleur APC Smart-UPS2200	2	RBC43 V7 48VDC Batterie de remplacement pour APC modele 2200RMI2U		
13	Chargeur pour scanner Fujitsu fi-7180	2	Tension d'entrée: 110-240 V / sortie : 24 V 3 A 72 W		
14	Paquet de 100 connecteurs RJ45	5			
15	Pointer with USB dongle	63			

LOT 3: EQUIPEMENTS SERVEUR (OOAS)

N°	Désignation	Quantité	Spécification techniques demandées	Spécification techniques proposées par le soumissionnaire	Commentaire des divergences [à remplir par le soumissionnaire s'il en existe]
1	Firewall nouvelle generation	2	Firewall Palo Alto Network PA-460		
2	Licence du firewall pour prévention des menaces	2	PA-460, Professional Subscription Bundle (Threat Prevention, Advanced URL Filtering, Wildfire, DNS Security), 3 year (36 months) term #PAN- PA-460-BND-PRO-3Y		
3	12 mois d'abonnement au support pour le firewall	1	Palo Alto Partner Enabled Premium support 1 year prepaid, #PAN-SVC-PREM-460		
4	Routeur Mikrotik CCR1036-8G-2S+	2	1U rackmount, 8x Gigabit Ethernet, 2xSFP+ cages, LCD, 36 cores x, 1.2GHz CPU, 4GB RAM, 41.5mpps fastpath, Up to 28Gbit/s throughput,RouterOS L6, Dual PSU		
5	Switch Mikrotik 48 ports	1	48 port Gigabit Ethernet router/switch with four 10Gbps SFP+ ports in 1U rackmount case, 2 x 40G QSFP+ ports, Dual Boot and PoE output(Passive PoE, low voltage PoE, 802.3af/at (Type 1 "PoE" / Type 2 "PoE+") with auto-sensing), 750W CRS354-48P-4S+2Q+RM		
6	Switch Mikrotik 24 ports	1	24 port Gigabit Ethernet router/switch with four 10Gbps SFP+ ports in 1U rackmount case, Dual Boot and PoE output, 500W CRS328-24P-4S+RM		

LOT 4: EQUIPEMENTS INFORMATIQUES (RCDC)

N°	Désignation	Quantité	Spécification techniques demandées	Spécification techniques proposées par le	Commentaire des divergences [à remplir par le
1	Firewall nouvelle generation	2	Firewall Palo Alto Network PA-460		
2	Licence du firewall pour prévention des menaces	2	PA-460, Professional Subscription Bundle (Threat Prevention, Advanced URL Filtering, Wildfire, DNS Security), 3 year (36 months) term #PAN- PA-460-BND-PRO-3Y		
3	12 mois d'abonnement au support pour le firewall	1	Palo Alto Partner Enabled Premium support 1 year prepaid, #PAN-SVC-PREM-460		
4	Routeur Mikrotik CCR1036-8G-2S+	2	1U rackmount, 8x Gigabit Ethernet, 2xSFP+ cages, LCD, 36 cores x, 1.2GHz CPU, 4GB RAM, 41.5mpps fastpath, Up to 28Gbit/s throughput,RouterOS L6, Dual PSU		
5	Switch Mikrotik 24 ports	2	24 port Gigabit Ethernet router/switch with four 10Gbps SFP+ ports in 1U rackmount case, Dual Boot and PoE output, 500W CRS328-24P-4S+RM		
6	Wireless acceptoint controler	2	Ubuquity Dream Machine Pro SKU: UDM-Pro-EU All-in-one, enterprise-grade UniFi OS Console and security gateway designed to host the full UniFi application suite Features: Pre-installed UniFi Network application LAN ports: (8) GbE RJ45, (1) 10G SFP+ WAN ports: (1) GbE RJ45, (1) 10G SFP+ Threat management and traffic/client identification (1) 3.5" HDD bay for storing UniFi Protect recordings To manage existing Unifi Access Point in our network		
7	Laptop computer HP EliteBook 840 G10 with accessories	11	Gamme Entreprise Windows 11 Pro (préinstallé avec Windows 10 Pro Version inférieure) Intel® Core™ i5 minimum de dernière generation -512 Go de Disque SSD PCIe® Gen 4x4 NVMe™ M.2 SED TLC - 16 Go de mémoire RAM DDR5-4800 MHz - 14" TFT Touch-screen Display (Avec prise en charge HD Decode, DX12, HDMI 2.0b et HDCP 2.3) - Carte graphique Prise en charge HD Decode, DX12, HDMI 2.1. Écran diagonale 35,6 cm (14		

N°	Désignation	Quantité	Spécification techniques demandées	Spécification techniques proposées par le	Commentaire des divergences [à remplir par le
			pouces) (1920 x 1200), IPS, antireflet, 1 000 nits, 100 % sRGB, filtre de confidentialité intégré HP Sure View Reflect - Combo Intel Wi-Fi 6 AX201 (2x2) et Bluetooth 5, vPro Haut débit mobile: Intel® XMM™ 7560 LTE- Advanced Pro Cat. 16 2 ports Thunderbolt™ 4 avec USB Type-C®, vitesse de transfert 40 Gbit/s (Alimentation USB, DisplayPort™ 1.4); 2 ports USB Type-A, vitesse de transfert de 5 Gbit/s (dont 1 de charge); 1 port HDMI 2.1 ; 1 prise stéréo combinée casque/microphone - Batteries longue durée Clavier et souris externe sans-fil rechargeable (same manufacturer as the notebook with 3 AZERTY FR French and 6		
8	ZBook Firefly 14 G9 with dockstation	1	Intel® Core™ i7 minimum ENERGY STAR Qualified Configuration Intel® AX211 Wi-Fi 6E and Bluetooth® 5.3, vPro AMT vPro™ Technology Enabled Dual Array Microphone 5 MP Camera 14" diagonal WUXGA WLED+LBL UWVA Anti-Glare Privacy Screen for WWAN for IR Webcam (1920x1200)(1000 Nits) 64 GB (2x32 GB) DDR5 4800 SODIMM Memory 1 TB PCIe-4x4 2280 NVMe TLC SSD Clickpad Backlit spill-resistant Premium Privacy Keyboard (AZERTY) Fingerprint Reader 65 Watt nPFC Slim USB-C Straight AC Adapter C5 1.0m Premium Power Cord Long Life 51Whr Fast Charge 3 cell Battery HP Tamper Lock One-year (1/1/0) limited warranty Intel® Core™ i7 vPro Label (G12) Electronic TCO Certified labeling - Belkin Pro Thunderbolt 4 Dock		
9	Color Printers HP Color LaserJet Pro M479dw	2	<ul style="list-style-type: none"> •Print, Scan, Copy •Recto: 29/20 ppm (noir/couleur) •Chargeur automatique de documents de 50 feuilles avec 		

N°	Désignation	Quantité	Spécification techniques demandées	Spécification techniques proposées par le	Commentaire des divergences [à remplir par le
			numérisation recto •Print front and back automatic •Wi-Fi double band with Bluetooth – Low Energy •Jet Direct 10/100 Base-TX print server card •Network & USB interface •Supply with Cat-6 Patch Cord and USB Cable		
10	Cartridges for color printers HP Color Laserjet Pro M479dw	4	HP 202X 3-pack High Yield Cyan/Magenta/Yellow Original LaserJet Toner Cartridges, CF500XM HP 202X 2-pack High Yield Black Original LaserJet Toner Cartridges, CF500XD		
11	1.5 KVA UPS for computer systems and screens	15	Eaton 5E UPS 900 Watt 1500 VA		
12	Replacement batteries for 5 KVA UPS APC 5000VA Smart UPS Rack Mount 230V - SUA5000RMISU	4	RBC55 - APC Replacement Battery Cartridge, VRLA battery, 17Ah, 12VDC, 2-year warranty		
13	Chargeur - réparateur de batterie	1	OptiMATE Chargeur de batterie TM254 Optimate7 AmpMatic, 7 12 V 10A		
14	Casque audio avec micro	15	Logitech Zone Wired, Filaire, Connexions: USB- A, USB-C		
15	Ecran externe incurvé 34 pouces haute resolution avec hauts parleurs et caméra intégrés	2	HP E34m G4 Conferencing Monitor - E-Series - écran LED - incurvé - 34" ou equivalent		

LOT 5: Equipements de vidéoconférence OOAS

N°	Désignation	Quantité	Spécification techniques demandées	Spécification techniques proposées par le soumissionnaire	Commentaire des divergences [à remplir par le soumissionnaire s'il en existe]
1	Vidéo projecteur EPSON EB-2250U ou équivalent	5	<p>Caractéristiques techniques</p> <p>Système de projection : Technologie 3LCD, Obturateur RVB à cristaux liquides</p> <p>Panneau LCD : 0,76 pouce avec D10 Image</p> <p>Luminosité couleur : 5.000 lumen- 3.800 lumen (économie) conformément à la norme IDMS15.4</p> <p>Sortie lumière blanche : 5.000 lumen - 3.800 lumen (économie) In accordance with ISO 21118:2020</p> <p>Résolution : WUXGA</p> <p>Haute définition : Full HD</p> <p>Rapport hauteur/largeur : 16:10</p> <p>Rapport de contraste : 15.000 : 1</p> <p>Lampe : 300 W, 5.000 h Longévité, 10.000 h Longévité (en mode économique)</p> <p>Correction Keystone : Automatique vertical : $\pm 30^\circ$, Automatique horizontal $\pm 20^\circ$</p> <p>Traitement vidéo : 10 Bits</p> <p>Fréquence de rafraîchissement vertical 2D : 200 Hz - 240 Hz</p> <p>USB 2.0-A, USB 2.0, RS-232C, Interface Ethernet (100 Base-TX/10 Base-T), Entrée VGA (2x), Sortie VGA, Entrée HDMI (2x), Entrée composite, Entrée RVB (2x), Sortie RVB, MHL, Prise jack de sortie, Prise jack d'entrée (2x), Wi-Fi b/g/g 25 GHz (en option), Réseau local sans fil IEEE 802.11b/g/n (WiFi 4) (en option)</p>		
2	Accessoires de fixation au plafond et divers	6	Support plafond (Blanc)		
3		6	Module WiFi (b/g/n)		
4		6	Safety Wire		
5		6	Rallonge support plafond (tube 450mm)		
6		6	Sacoche de transport		
7		6	Filtre à poussière		
8	Ecran de projection motorisé 3,20x2,40m 4:3	2	<p>Ecran de projection motorisé 3,20 x 2,40m, Format 4:3, Toile PVC blanc mât de gain 1,05, Résolution HD, Contour noir 4cm, Dos noir occultant, Télécommande Radiofréquence (RF) + interrupteur mural, Carter blanc, Installation murale ou plafond.</p> <p>Toile : PVC blanc mât gain 1</p> <p>Blackdrop : 4 cm</p> <p>Carter : Blanc</p>		

N°	Désignation	Quantité	Spécification techniques demandées	Spécification techniques proposées par le soumissionnaire	Commentaire des divergences [à remplir par le soumissionnaire s'il en existe]
9		4	PTZOptics NDI Camera 30X, PT30X-NDI + Trepieds professionnels		
10	Camera IP PTZ pour videoconference + Trepieds professionnels	2	Caméra PTZ NDI avec Zoom Optique 20x, Sorties simultanées HDMI/3G-SDI/IP Support PoE, Full HD 1080p@60fps Broadcast IP Live + Trepieds professionnels		
11	Controleur de camera IP PTZ	3	IP Joystick Camera Controller PTZOptics PT-JOY-G4		
12	Hardware video mixer	4	Blackmagic ATEM Mini ISO, 4 input 5 record streams for clean feeds of all inputs. A DaVinci project is saved for editing and relinking to Blackmagic RAW files for Ultra HD finishing.		
13	interface audio USB	9	interface audio USB-C Scarlet Focusrite 2i2 avec 2 entres/2 sorties. Elle dispose de 2 nouveaux pramplis combos Scarlett, encodage HQ 24-bits/192kHz, et alimente en USB-C		
14	Téléviseurs SAMSUNG 65AU7172 ou équivalent	6	<ul style="list-style-type: none"> - TV LED 4K UHD - 65" (163 cm) - Smart TV - 3 X HDMI Taille d'écran : 65" (163 cm) LED format d'affichage : Crystal UHD 4K Résolution : 3840 x 2160 pixels Technologie HDR : HDR10+ / HLG Qté de ports HDMI : 3 Design : Finesse du cadre : 3 bords fins / Finesse de l'écran : Design fin (25 mm) / Pied noir : Slim Feet Améliorations d'image : Luminosité / Contraste : Mega Contrast Riches 		
15	Accessoires de fixation téléviseurs	6	Support Mural TV pour écrans 37-84 Pouces Jusqu'à 60KG, Fixation TV Murale Inclinaison et Orientable Max. VESA 600x400mm, Accroche TV Mural		
16	Ensemble équipements audios - Enceintes HK Audio ou équivalent	4	<p>HK Audio - IL82PU (La Paire)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Composants : HP 8" (20cm) / tweeter piezzo à trompe - Réponse en fréquence +/- 3 dB : 120 Hz - 18 kHz - Sensibilité 1W/1M (Half-space) : 103 dB, SPL max. : 125 dB (10% THD) - Dispersion (H x V) : 100 degrés x 90 degrés - Fabrication : polyuréthane / Connecteurs : borniers - Options : Fixation murale (SHK ILMB4), anneaux d'accroche (SHK ILEB8) - Dimensions : L23,5 x H35 x P23 cm / Poids: 5,5 kg / Coloris noir Puissance : Moins de 200 W 		

N°	Désignation	Quantité	Spécification techniques demandées	Spécification techniques proposées par le soumissionnaire	Commentaire des divergences [à remplir par le soumissionnaire s'il en existe]
17	Amplificateur ligne 100v 130W	4	<p>Amplificateur Audiophony PA - Combo130</p> <p>Réglages en façade :</p> <ul style="list-style-type: none"> Volume des 3 voies micros Volume de la voie Aux1/MP3/TUNER Volume de la voie AUx2 Réglage de la tonalité basse et aigu Commande du lecteur mp3 et du Tuner Activation du carillon Vumètre de visualisation du niveau <p>· Réglages à l'arrière :</p> <ul style="list-style-type: none"> Réglage du niveau d'atténuation de la priorité <p>· Connexions à l'arrière :</p> <ul style="list-style-type: none"> Entrée jack pour les micros 1 et 2 Entrée RCA pour les voies AUX1 et AUX2 Sortie sur RCA pour envoyer le signal mixé vers un autre ampli Connexions pour les antennes FM et AM Sorties haut-parleurs haute impédance 70 et 100 V Sorties haut-parleurs basse impédance 16 à 4 Ohms <p>· Récepteur Tuner :</p> <ul style="list-style-type: none"> Possibilité d'enregistrer les stations Autoscan Recherche manuelle Fréquences FM : 87,00 MHz - 108,00 MHz Saut de fréquence : 10 KHz Antenne : 75 Ohms asymétrique - Fréquences AM : 522 KHz - 1611 KHz Saut de fréquence : 9/10 KHz - Antenne fournie <p>· Lecteur USB :</p> <ul style="list-style-type: none"> Fonctions de lecture Fonctions de recherche Programmation de pages Lecture de fichiers mp3 sur disque dur ou clé USB formaté en FAT32 Capacité jusqu'à 500 Mo - 99 dossiers sur 8 couches maximum Taux d'échantillonnage limité à 320kbs <p>· Caractéristiques techniques :</p> <ul style="list-style-type: none"> Alimentation: 220 V 50-60 Hz Consommation : 175 W Dimensions : 483(L) x 89(H) x 366(P) mm Poids net : 11,36 kg <p>Puissance :</p> <ul style="list-style-type: none"> De 100 à 200 W <p>Niveau de sortie :</p> <ul style="list-style-type: none"> Basse impédance + Ligne 100V 		
18	Onduleur 1600VA	15	<p>EATON - Ellipse PRO 1600 USB FR ou équivalent</p> <p>- Line-Interactive UPS - 1600VA (8 prises françaises) - Parafoudre normé - ELP1600FR</p>		
19	Ecran externe incurvé 34 pouces haute resolution avec hauts parleurs et caméra intégrés	28	<p>HP E34m G4 Conferencing Monitor - E-Series - écran LED - incurvé - 34" ou equivalent</p>		

LOT 6: Equipements d'interprétation OOAS

N°	Désignation	Quantité	Spécification techniques demandées	Spécification techniques proposées par le soumissionnaire	Commentaire des divergences [à remplir par le soumissionnaire s'il en existe]
1	WPNETTOUCH EclerNet Control Touch-Screen	6	"Processor: Quad core processor, clocked 1.6G Screen size: 10.1" Resolution: 1280x800 pixels Contrast Ratio: 1300 Brighness: 300 cdm2 Scale: 16:9 Display: IPS, 218x135mm Touch-panel: Capacitive multi-touch Ethernet: 1 RJ-45, Ethernet Base-Tx 10/100Mb / 1GB CAT5e or better up to 100m. Supports PoE Programing and control: EclerNet manager Power supply: Universal, external power supply 12VDC, 2A PoE: Yes AC mains requirement: 100-240 V @ 50-60Hz, 12V / 2A Max power consumption: 350mA from 12V External Power Supply Voltage 125mA from PoE		
2	console d'interprète	6	Réponse fréquentielle: 20 Hz ≤ f ≤ 20KHz (bande audible) Type de micro: Capacitif Sensibilité du micro: -50dB Taux de distortion: moins de 0,5% Nbre de canaux: ≥ 4 Type de console: Desktop		
3	Console Délégué	75	Microphone: sensibilité haute, cardoide, electret prise casque d'écoute: Jack Réglage de volume / Sélecteur de langue Ecran LCD Option de vote avec carte magnétique Type de micro: desktop avec casque d'écoute Nbre de canaux: ≥ 4		
4	Console Président	1	Microphone: sensibilité haute, cardoide, electret prise casque d'écoute: Jack Réglage de volume / Sélecteur de langue Ecran LCD Option de vote avec carte magnétique Type de micro: desktop avec casque d'écoute Nbre de canaux: ≥ 4 / avec option priorité		

N°	Désignation	Quantité	Spécification techniques demandées	Spécification techniques proposées par le soumissionnaire	Commentaire des divergences [à remplir par le soumissionnaire s'il en existe]
5	Unité de contrôle de discussion / interprètes	1	Paramètres d'alimentation: AC220V - 250V, 50Hz Capacité: plus de 4 canaux Réponse fréquentielle: 20 Hz ≤ f ≤ 20KHz (bande audible) Taux de distortion: moins de 0,05% type d'installation: montage en rack 19"		
6	Emetteur Infrarouge	1	Paramètres d'alimentation: AC220V - 250V, 50Hz Modulation: Digital Wireless Base Station / IR-DSP Fréquence porteuse: 2 - 8 Mhz Réponse fréquentielle: 20 Hz ≤ f ≤ 20KHz (bande audible) Taux de distortion: moins de 0,3% type d'installation: montage en rack 19" Capacité: 4 canaux		
7	Unité centrale / Voting controller	1	Paramètres d'alimentation: AC220V - 250V, 50Hz Gérant plus de 150 unités de voting Contrôle du système: Par USB type d'installation: montage en rack 19" Capacité: 4 canaux		
8	Récepteur d'Infrarouge	100	Modulation: Digital Wireless Base Station / IR-DSP Fréquence porteuse: 2 - 8 Mhz Taux de distortion: moins de 0,3% Capacité: 4 canaux Autonomie: ≥ 24heures / Batterie au lithium Type: portatif Ecran LCD: Affichage de langue avec le numéro du canal correspondant		
9	Casque d'écoute	150	Type: Stéréo Connectique: Jack stéréo 3,5mm Support serre-tête en plastique avec une résistance à la torsion élevée Puissance acceptable: 230mW Longueur de câble: 1,5m		
10	Radiateur Infrarouge	2	Modulation: Digital Wireless Base Station / IR-DSP Fréquence porteuse: 2 - 8 Mhz Puissance de rayonnement infrarouge: 25W Distance de couverture infrarouge: 50m Angles de rayonnement: Horizontal = 75° / Vertical = 45° Refroissement obligatoire, mode au choix longueur d'onde porteuse: 800nm		
ACCESSOIRES					
11	Tube métallique rond monté sur trépied	2	Type: Telescopique Longueur totale: 2m Couleur noire		
12	Housse de protection et de stockage des trépieds	2	Couleur noire		

N°	Désignation	Quantité	Spécification techniques demandées	Spécification techniques proposées par le soumissionnaire	Commentaire des divergences [à remplir par le soumissionnaire s'il en existe]
13	Rack-malle	1	Matériaux: plastique dur Couleur noire Profondeur utile 450mm Deux couvercles: arrière et avant Type: 19" 8U 4 fermetures encastrées sur chaque couvercle et 2 poignées		
14	Câble de liaison entre les consoles déléguées	51	dépend des fournisseurs des équipements de traduction / long mini: 3m		
15	Câble entre console délégué et Interprétation unit	2	Longueur mini: 20m		
16	Câble de liaison entre les consoles interprètes	5	dépend des fournisseurs des équipements de traduction / long mini: 3m		
17	Câble entre console interprète et Interprétation unit	2	Longueur mini: 20m		
18	Flight case de rangement des consoles délégué	3	20 par caisse		
19	Flight case de rangement des consoles interprète	1	8 par caisses		
20	Flight case de rangement des radiateurs IR	1	2 par caisse		
21	Spécification des canaux (Services connexes)	1	00 -- Voix directe des micros 01 -- Français 02 -- Anglais 03 -- Portugais		

1.3.3 Dessins

Non Applicable

Liste des dessins		
N° de dessin	Nom du dessin	But

1.3.4 Inspection et essais

Les inspections et essais suivants doivent être effectués: *[insérer la liste des inspections et des essais, y compris, le cas échéant: nature, fréquence, lieux et procédure d'exécution des inspections et des essais.]*

ANNEXE 2 : Bordereaux de prix

[insérer les barèmes de prix convenus]

ANNEXE 3 : Formulaires de sécurité

Formulaire de garantie pouvant être exigés en vertu des contrats sur appel

1. Sécurité de performance
2. Garantie de paiement anticipé

Sécurité des performances (Garantie bancaire)

[La CEDEAO, à la demande du Fournisseur, remplira ce formulaire conformément aux instructions indiquées]

[En-tête du garant ou code d'identification SWIFT]

Bénéficiaire: *[insérer le nom et l'adresse de l'acheteur]*

Date : *[Insérer la date de délivrance]*

Numéro de garantie de performance : *[Insérer le numéro de référence de la garantie]*

Garant : *[Insérer le nom et l'adresse du lieu de délivrance, sauf indication contraire dans le papier à en-tête]*

Numéro de contrat : *[insérer la référence de l'acheteur pour le contrat spécifique]*

Nous avons été informés que _ *[insérer le nom du fournisseur, qui dans le cas d'une coentreprise sera le nom de la coentreprise]* (ci-après dénommé « le demandeur ») a conclu un contrat no. *[insérer le numéro de référence du contrat]* daté du *[insérer la date]* avec le Bénéficiaire, pour la fourniture de _ *[insérer le nom du contrat et une brève description des Biens et Services connexes]* (ci-après dénommé « le Contrat »).

De plus, nous comprenons que, selon les conditions du Contrat, une garantie de bonne exécution est requise.

À la demande du demandeur, nous, en tant que garant, nous engageons irrévocablement à payer au bénéficiaire toute somme ou sommes n'excédant pas au total un *montant de [insérer le montant en chiffres]* () *[insérer le montant en mots]*¹ cette somme étant payable dans les types et proportions de devises dans lesquelles le prix contractuel est payable, dès réception par nous de la demande conforme du bénéficiaire appuyée par la déclaration du bénéficiaire, que ce soit dans la demande elle-même ou dans un document séparé signé accompagnant ou identifiant la demande, indiquant que le demandeur manque à ses obligations en vertu du contrat, sans que le bénéficiaire ait besoin de prouver ou de motiver votre demande ou la somme qui y est spécifiée.

¹ Le Garant insère un montant représentant le pourcentage du Montant du contrat libellé soit dans la ou les devises du Contrat, soit dans une monnaie librement convertible acceptable pour le Bénéficiaire.

Cette garantie expire au plus tard le Jour de, 2...², et toute demande de paiement en vertu de celui-ci doit être reçue par nous à ce bureau indiqué ci-dessus au plus tard à cette date.

Cette garantie est soumise aux Règles uniformes pour les garanties sur demande (URDG) 2010 Révision, publication de la CCI n° 758, sauf que la déclaration justificative en vertu de l'article 15(a) est exclue par la présente.

Note: Tout le texte en italique (y compris les notes de bas de page) est destiné à être utilisé dans la préparation de ce formulaire et doit être supprimé du produit final.

² Insérez la date vingt-huit jours après la date d'achèvement prévue spécifiée dans le contrat d'appel subséquent. L'Acheteur doit noter qu'en cas de prolongation de cette date pour l'achèvement du Contrat, l'Acheteur devra demander une prolongation de cette garantie au Garant. Cette demande doit être faite par écrit et doit être faite avant la date d'expiration établie dans la garantie. Lors de l'élaboration de cette garantie, l'Acheteur pourrait envisager d'ajouter le texte suivant au formulaire, à la fin de l'avant-dernier paragraphe : « Le Garant accepte une prolongation unique de cette garantie pour une période n'excédant pas [six mois] [un an], en réponse à la demande écrite du Bénéficiaire d'une telle prolongation, cette demande devant être présentée au Garant avant l'expiration de la garantie. »

Sécurité des paiements anticipés Garantie de demande

[En-tête du garant ou code d'identification SWIFT]

Bénéficiaire: *[Insérer le nom et l'adresse de l'acheteur]*

Date: *[Insérer la date de délivrance]*

N° DE GARANTIE DE PAIEMENT ANTICIPÉ : *[Insérer le numéro de référence de la garantie]*

Garant : *[Insérer le nom et l'adresse du lieu de délivrance, sauf indication contraire dans le papier à en-tête]*

Nous avons été informés que *[insérer le nom du fournisseur, qui dans le cas d'une coentreprise sera le nom de la coentreprise]* (ci-après dénommé « le demandeur ») a conclu le contrat No. *[insérer le numéro de référence du contrat]* daté du *[insérer la date]* avec le Bénéficiaire, pour l'exécution de *[insérer le nom du contrat et une brève description des Biens et Services connexes]* (ci-après dénommé « le Contrat »).

En outre, nous comprenons que, selon les conditions du contrat, un paiement anticipé de la somme *[insérer le montant en chiffres]* () *[insérer le montant en mots]* doit être effectué contre une garantie de paiement anticipé.

À la demande du demandeur, nous, en tant que garant, nous engageons irrévocablement à payer au bénéficiaire toute somme ou sommes n'excédant pas au total un *montant de [insérer le montant en chiffres]* (*[insérer le montant en mots]*)¹ dès réception par nous de la demande de conformité du bénéficiaire soutenue par le bénéficiaire, que ce soit dans la demande elle-même ou dans un document distinct signé accompagnant ou identifiant la demande, indiquant que le demandeur a utilisé le paiement anticipé à des fins autres que la livraison des marchandises.

Une demande au titre de cette garantie peut être présentée à compter de la présentation au Garant d'un certificat de la CEDEAO du Bénéficiaire attestant que l'acompte visé ci-dessus a été crédité au Demandeur sur son numéro de compte *[insérer le numéro]* à *[insérer le nom et l'adresse de la CEDEAO du Demandeur]*.

Le montant maximal de cette garantie sera progressivement réduit proportionnellement à la valeur des Marchandises expédiées (pour les Marchandises livrées depuis l'étranger) et/ou à la

¹ *Le Garant insérera un montant représentant le montant de l'acompte et libellé soit dans la ou les devises de l'acompte tel que spécifié dans le Contrat, soit dans une monnaie librement convertible acceptable pour l'Acheteur.*

valeur des Marchandises livrées au lieu de destination désigné (pour les Marchandises livrées depuis le pays de l'Acheteur), attestée par une copie de [].⁷

Cette garantie expirera dès réception de copies des documents mentionnés ci-dessus, attestant qu'au moins quatre-vingt-dix (90) pour cent du prix contractuel des marchandises a été livré ou le [insérer le jour] du [insérer le mois], [insérer l' année], *selon la première éventualité.*⁸

Par conséquent, toute demande de paiement en vertu de cette garantie doit être reçue par nous à ce bureau au plus tard à cette date.

Cette garantie est soumise à la révision de 2010 des Règles uniformes pour les garanties sur demande (URDG), publication de la CCI n° 758, sauf que la déclaration à l'appui de l'article 15(a) est exclue par la présente.

Note: Tout le texte en italique (y compris les notes de bas de page) est destiné à être utilisé dans la préparation de ce formulaire et doit être supprimé du produit final.

⁷ Insérer les documents d'expédition/autres documents applicables établissant la « livraison » des marchandises conformément à l'Incoterm applicable au contrat.

⁸ Insérez la date de livraison conformément au contrat. L'Acheteur doit noter qu'en cas de prolongation du délai d'exécution du Contrat, l'Acheteur devra demander une prolongation de cette garantie au Garant. Cette demande doit être faite par écrit et doit être faite avant la date d'expiration établie dans la garantie. Lors de la préparation de cette garantie, l'Acheteur pourrait envisager d'ajouter le texte suivant au formulaire, à la fin de l'avant-dernier paragraphe : « Nous convenons d'une prolongation unique de cette garantie pour une période n'excédant pas [six mois] [un an], en réponse à la demande écrite de l'Acheteur pour une telle prolongation, cette demande devant nous être présentée avant l'expiration de la garantie. »

ANNEXE 4 : Approvisionnement secondaire

La présente section contient les méthodes et les critères que l'organisme contractant doit utiliser pour mener un processus d'approvisionnement secondaire afin de sélectionner un fournisseur et d'attribuer un contrat sur appel en vertu du présent accord-cadre.

[L'organisme adjudicateur sélectionne les critères jugés appropriés pour le processus d'achat secondaire, en utilisant les exemples de texte fournis ci-dessous ou toute autre formulation acceptable, et supprime le texte en italique.]

La ou les méthodes d'approvisionnement secondaire qui seront décrites dans la présente annexe doivent être conformes à la ou aux méthodes d'approvisionnement secondaire énoncées dans l'appel d'offres qui a abouti à la conclusion de l'accord-cadre.]

1. Méthode(s) d'approvisionnement secondaire(s)

(Bon de commande)

La ou les méthodes d'approvisionnement secondaire qui s'appliquent à la sélection d'un fournisseur pour l'attribution d'un contrat sur appel en vertu du présent accord-cadre sont :

- (i) envoi de demande de devis de bon de commande au fournisseur classé 1^{er} ou suivant selon le cas de la liste des fournisseurs retenus et ayant signé l'accord cadre pour les deux premières années.
- (ii) des demandes de cotations (consultation de fournisseurs entre les fournisseurs de l'accord cadre) en début de la troisième année,

La procédure d'application des méthodes de passation décrites au paragraphe 1 ci-dessus est la suivante.

1.1 Cours concurrentiels (consultation de fournisseurs)

L'acheteur préparera une demande de cotations et invitera tous les fournisseurs admissibles détenant un accord-cadre qui comprend les marchandises à acquérir en vertu du contrat d'appel à soumissionner à soumettre des soumissions concurrentielles.

La demande de cotations comprendra :

- (a) les Biens, et tout Service connexe, à livrer
- (b) Lieu(x) de livraison
- (c) date(s) ou calendrier(s) de livraison
- (d) quantité
- (e) toute exigence supplémentaire de transport intérieur et d'autres services dans le pays de l'acheteur pour acheminer les marchandises vers leur destination finale spécifiée dans l'appel d'offres non inclus dans le prix de base,
- (f) les détails de toute inspection ou de tout essai qui s'ajoute à ceux décrits dans l'accord-cadre;
- (g) les critères à appliquer à l'évaluation des devis
- (h) les critères d'attribution, par exemple:
 - L'acheteur attribuera le contrat d'appel au fournisseur dont la ou les offres ont été déterminées comme étant :
 - répondre de façon substantielle à la demande de cotations; et
 - le coût évalué le plus bas.
- (i) Date limite de soumission des devis
- (j) Faire référence aux modalités d'approvisionnement du contrat d'appel subséquent, qui doivent s'appliquer à l'achat;
- (k) demander aux fournisseurs de démontrer qu'ils continuent d'être admissibles et qualifiés pour fournir les marchandises
- (l) *toute autre information pertinente.*

Les fournisseurs ne sont pas autorisés à proposer un prix, à l'exclusion de tout prix supplémentaire pour le transport intérieur et les autres services requis dans le pays de l'acheteur pour acheminer les marchandises vers leur destination finale spécifiée dans l'appel d'offres non inclus dans le prix de base, qui est supérieur au prix de base indiqué dans l'accord-cadre, annexe 2, ou tel qu'ajusté par la formule d'ajustement de prix convenue, le cas échéant, conformément au **DAC 8**, et toute modification apportée aux lois et règlements conformément à **la DAC 9**.]

1.2 **Sélection directe** (envoi de demande de devis de bon de commande au fournisseur classé 1^{er} ou suivant selon le cas)

L'Acheteur peut demander au Fournisseur d'inclure dans le Prix du Contrat d'appel les prix de tout transport intérieur supplémentaire et autres services connexes dans le pays de l'Acheteur pour acheminer les Marchandises jusqu'à leur destination finale.

L'Acheteur émettra un bon de commande au Fournisseur en utilisant les prix/mécanismes de tarification énoncés dans l'Accord-cadre, Annexe 2 ou tel qu'ajusté par la formule d'ajustement de prix convenue, le cas échéant conformément à la DAC 8, et toute **modification de toute loi et réglementation conformément à la DAC 9** ; y compris, le cas échéant, les prix de tout transport intérieur supplémentaire et autres services connexes dans le pays de l'Acheteur pour acheminer les Marchandises jusqu'à leur destination finale.

2. Formation du bon de commande

L'Acheteur doit confirmer que le Fournisseur sélectionné continue d'être qualifié et éligible conformément à l'Accord-cadre avant la formation du bon de commande ferme. Le bon de commande est formé lorsque l'une des conditions suivantes est remplie selon la méthode de sélection utilisée pour l'approvisionnement secondaire.

2.1 **Pour les offres concurrentielles par consultation de fournisseurs utilisant une demande de cotations**, le bon de commande s'il est formé lorsque:

L'Acheteur transmet, au Fournisseur retenu, un bon de commande pour signature et retour, et le bon de commande est signé à la fois par l'Acheteur et le Fournisseur. La date à laquelle le bon de commande est formé est la date à laquelle la dernière signature est exécutée.

2.2 **Pour une sélection directe (envoi de demande de devis de bon de commande au fournisseur classé 1er ou suivant selon le cas de la liste des fournisseurs retenus et ayant signé l'accord cadre).**

L'acheteur transmet, au fournisseur retenu, un bon de commande pour signature et retour, et le bon de commande est signé par l'acheteur et le fournisseur. La date à laquelle le bon de commande est formé est la date à laquelle la dernière signature est signée ou la date convenue par les parties.

3. Communication de l'attribution du contrat d'appel

L'acheteur doit, en même temps que la notification d'attribution, communiquer l'attribution du bon de commande dans les cas suivants :

- a. Sélection directe à tous les fournisseurs AC pour les articles inclus dans le bon de commande.
- b. sélection sur la base de consultation de fournisseurs à tous les fournisseurs invités à soumettre des devis.

La communication doit se faire par les moyens les plus rapides possibles, par exemple par courrier électronique, et inclure, au minimum, les informations suivantes:

- c. le nom et l'adresse du fournisseur retenu
 - d. la quantité/le volume des marchandises achetées;
 - e. le prix du bon de commande
 - f. un énoncé des raisons pour lesquelles le fournisseur destinataire n'a pas été retenu.]
- .

Demande de devis

Marchés secondaires en vertu d'un accord-cadre (méthode : Demande de cotations)

De:	<i>[Insérer le nom légal de l'acheteur]</i>
Représentant de l'acheteur :	L'ORGANISATION OUEST AFRICAINE DE LA SANTE (OOAS) dont le
Titre/Poste:	Directeur Général, Dr Melchior Athanase J C. AÏSSI
Adresse:	siège social est situé à Bobo-Dioulasso au 175, avenue Daniel Ouezzin Coulibaly, 01 BP 153 01 Burkina- Faso,
Téléphone:	(+226)20970100 / 20975775
Messagerie électronique:	procurement@diffusion.wahooas.org

À:	<i>[Insérer le nom légal du fournisseur]</i>
Représentant du fournisseur :	<i>[Insérer le nom du représentant du fournisseur]</i>
Titre/Poste:	<i>[Insérer le titre ou le poste des représentants]</i>
Adresse:	<i>[Insérer l'adresse du fournisseur]</i>
Téléphone:	<i>[Insérer le numéro de téléphone des représentants]</i>
Messagerie électronique:	<i>[Insérer l'adresse courriel des représentants]</i>

Accord-cadre (AC) :	<i>[Insérer le titre abrégé de AC]</i>
Date de l'AC :	<i>[insérer la date de l'AC]</i>
Numéro de référence AC	<i>[Insérer la référence AC]</i>

N° de référence RFQ:	<i>[Insérer la référence]</i>
Date de l'appel d'offres :	<i>[Insérer la date de l'Appel d'offres]</i>
Appel d'offres émis :	Cet appel d'offres a été transmis par: « courrier » ou « email »

Pièces jointes:

Annexe 1 : Exigences de l'acheteur

Annexe 2 : Formulaire de devis

Annexe 3 : Contrat d'appel pour la fourniture de biens *[il peut s'agir du formulaire de contrat d'appel ou d'un autre modèle acceptable]*

Cher *[insérer le nom du représentant du fournisseur]*,

1. Demande de devis (RFQ)

En référence à l'accord-cadre (AC) ci-dessus, vous êtes invité à soumettre votre devis le plus compétitif dans le cadre de ce processus d'approvisionnement secondaire. Le devis concerne les biens [*ajouter le cas échéant* : « et les services connexes »] décrits à l'annexe 1 : Exigences de l'acheteur, jointe à la présente DDQ.

2. Prix

- (a) Votre soumission doit être soumise dans le format indiqué à l'Annexe 2 : Formulaire de devis fournisseur.
- (b) Votre Devis, à l'exclusion de tout prix supplémentaire pour le transport intérieur et les autres services requis dans le Pays de l'Acheteur pour acheminer les Marchandises vers leur destination finale spécifiée dans l'appel d'offres non inclus dans le Prix de Base, ne peut pas être supérieur au Prix de Base des Marchandises [*ajouter le cas échéant* : « et Services connexes »] tel qu'établi dans l'Accord-cadre, Annexe 2 : Barèmes de prix ajustés pour toute modification des lois et règlements conformément aux dispositions spécifiques de la AC. [*OU utilisez le texte suivant si le prix de base fait l'objet d'un ajustement de prix* : Votre devis ne peut pas être supérieur au prix de base des marchandises [*ajouter le cas échéant* : « et services connexes »], tel qu'établi dans l'accord-cadre, annexe 2 : barèmes de prix, ajusté en appliquant la formule d'ajustement de prix et tout ajustement pour modification des lois et règlements conformément aux dispositions spécifiques de l'AC »]
- (c) Le prix de tout transport intérieur supplémentaire et d'autres services requis dans le pays de l'acheteur pour acheminer les marchandises vers leur destination finale spécifiée dans l'appel d'offres non inclus dans le prix de base sera indiqué.
- (d) Le prix que vous proposez sera fixe et ne fera l'objet d'aucun autre ajustement.
- (e) Le Devis sera libellé dans la ou les mêmes devise(s) spécifiée(s) dans l'Accord-cadre, Annexe 2 : Barèmes de prix.
- (f) Le devis sera valable pour une période de [*insérer le nombre de jours calendaires*]

3. Clarifications

Les questions de demande de clarifications seront envoyées à : procurement@diffusion.wahooas.org Nous transmettrons des copies de notre réponse à tous les fournisseurs, y compris une description de la demande, mais sans en identifier la source.

4. Soumission de devis

Les offres devront être rédigées dans l'une des trois (03) langues de la CEDEAO et devront être protégées par mot de passe et envoyées par voie électronique à la plateforme <https://data.wahooas.org/tenders/tenders/list> au plus tard le **XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX**.

Les candidats ayant soumis leurs offres, communiquent par l'adresse <https://data.wahooas.org/tenders/tenders/list>, le mot de passe de leurs offres protégées au plus tard le **XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX**.

Les offres transmises par autres moyens ne seront pas ouvertes et seront rejetées.

5. Ouverture des devis

Les offres seront ouvertes en ligne, le..... en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent y assister par vidéoconférence via l'outil Microsoft Teams. Le lien vers la réunion sera fourni sur demande à : procurement@diffusion.wahooas.org

A la date prévue pour l'ouverture des plis, les soumissionnaires pourront se connecter à la session d'ouverture en ligne via le lien d'invitation reçu par email. **Le procès-verbal de l'ouverture sera partagé avec tous les fournisseurs qui ont soumis des devis.**

6. Évaluation des devis

Les soumissions seront évaluées par article et selon les critères et la méthodologie décrits dans l'Accord-cadre, Annexe 4 : Approvisionnement secondaire.

7. Au moment de l'attribution du marché, le Fournisseur (y compris chaque sous-traitant proposé par le Fournisseur) ne sera pas disqualifié par la CEDEAO pour non-respect des obligations SEA/SH. Avant l'attribution du contrat, l'acheteur vérifiera que le soumissionnaire retenu (y compris chaque membre d'une coentreprise) n'est pas disqualifié par la CEDEAO en raison du non-respect des obligations contractuelles de prévention et de réponse en matière d'exploitation et d'abus sexuels (SEA) / harcèlement sexuel (SH). L'Acheteur effectuera la même vérification pour chaque sous-traitant proposé par le Soumissionnaire retenu. Si un sous-traitant proposé ne répond pas à l'exigence, l'acheteur demandera au soumissionnaire de proposer un sous-traitant de remplacement.

À cet égard, on entend par « **exploitation et abus sexuels** » (SEA) :

L'exploitation sexuelle est définie comme tout abus ou tentative d'abus de position de vulnérabilité, de pouvoir différentiel ou de confiance, à des fins sexuelles, y compris, mais sans s'y limiter, le fait de tirer profit pécuniairement, socialement ou politiquement de l'exploitation sexuelle d'autrui.

L'abus sexuel est défini comme l'intrusion physique réelle ou menaçante de nature sexuelle, que ce soit par la force ou dans des conditions inégales ou coercitives.

Le « harcèlement sexuel » est défini comme des avances sexuelles importunes, des demandes de faveurs sexuelles et tout autre comportement verbal ou physique de nature sexuelle par le personnel de l'entrepreneur avec le personnel d'autres entrepreneurs, sous-traitants ou employeurs.

8. Contrat

Vous trouverez ci-joint, à l'annexe 3 de la présente DDQ, l'ébauche du bon de commande subséquente qui s'appliquera à cet approvisionnement secondaire. En cas de succès, vous devrez signer un bon de commande sur appel selon les mêmes conditions ou des conditions similaires. [Instructions : remplir un projet de contrat d'appel pour cet approvisionnement et le joindre à la présente DDQ]

Au nom de l'Acheteur :

Signature: _____

Nom:

Titre/poste:

ANNEXE 1 de la DDQ : Exigences de l'acheteur

[L'Acheteur doit compléter ces tableaux, le cas échéant, pour permettre au Fournisseur d'établir le Devis]

Liste des marchandises et délai de livraison

Poste N°	Description des marchandises	Quantité requise	Unité physique	Lieu de destination désigné	Lieu de destination finale (site du projet)	Incoterms applicables (p. ex. CIP, EXW, etc.)	Délai de livraison à compter de la date de formation du contrat d'appel

Liste des services connexes et calendrier d'achèvement

Service	Description du service	Quantité requise	Unité physique	Lieu où les Services doivent être exécutés	Période d'achèvement des services
<i>[insérer le numéro de service]</i>	<i>[insérer la description des services connexes]</i>	<i>[insérer la quantité d'articles à fournir]</i>	<i>[insérer l'unité physique des articles]</i>	<i>[insérer le nom du lieu]</i>	<i>[insérer le nombre de jours tels que le délai de livraison ou la réception des marchandises, selon le cas]</i>

Spécifications techniques, dessins, inspections et essais

Les spécifications techniques, les dessins, les inspections et les essais décrits dans l'annexe 1 de l'accord-cadre : Liste des exigences.

[Ajouter tout renseignement supplémentaire conforme aux renseignements fournis dans le tableau des exigences]

ANNEXE 2 : Formulaire de devis fournisseur

De:	[Insérer le nom légal du fournisseur]
Représentant du fournisseur :	[Insérer le nom du représentant du fournisseur]
Titre/Poste:	[Insérer le titre ou le poste des représentants]
Adresse:	[Insérer l'adresse du fournisseur]
Messagerie électronique:	[Insérer l'adresse e-mail du fournisseur]

À:	[Insérer le nom légal de l'acheteur]
Représentant de l'acheteur :	[Insérer le nom du représentant de l'acheteur]
Titre/Poste:	[Insérer le titre ou le poste des représentants]
Adresse:	[Insérer l'adresse de l'acheteur]

Accord-cadre (AC)	[Insérer le titre abrégé de AC]
Numéro de référence AC	[Insérer la référence de l'AC de l'acheteur]
Date de l'accord-cadre :	[Insérer la date de l'AC]

N° de référence RFQ:	[Insérer la référence de l'acheteur]
Date du devis :	[Insérer la date de la citation]

Cher [insérer le nom du représentant de l'acheteur]

SOUSSION DU DEVIS

1. Conformité et sans réserve

En réponse à l'appel d'offres susmentionné, nous proposons de fournir les marchandises, [ajouter le cas échéant: « et livrer les services connexes,»] conformément au présent devis et conformément à la demande de renseignements, aux calendriers de livraison et d'achèvement, aux spécifications techniques, aux dessins, aux inspections et aux tests. Nous confirmons que nous avons examiné et n'avons aucune réserve à l'égard de la DDQ, y compris le contrat d'appel subséquent.

2. Admissibilité et conflit d'intérêts

Nous déclarons que nous continuons d'être qualifiés, que nous répondons aux critères d'admissibilité et que nous n'avons aucun conflit d'intérêts. Si le contrat d'appel est attribué, les biens [ajouter le cas échéant : « et services connexes »] que nous fournissons proviendront d'un pays éligible.

Exploitation et abus sexuels (EAS) et/ou harcèlement sexuel (SH) : [*sélectionnez l'option appropriée de (i) à (iii) ci-dessous et supprimez les autres. Dans le cas des membres et/ou sous-traitants de la coentreprise, indiquer le statut de disqualification par la CEDEAO de chaque membre et/ou sous-traitant de la coentreprise.*]

Nous, y compris l'un de nos sous-traitants :

- (iv) [n'ont pas fait l'objet d'une disqualification par la CEDEAO pour non-respect des obligations en matière d'EES/SH.]
- (v) [sont susceptibles d'être disqualifiés par la CEDEAO pour non-respect des obligations en matière d'EES/SH.]
- (vi) [avaient fait l'objet d'une disqualification par la CEDEAO pour non-respect des obligations en matière d'EES/SH et ont été retirées de la liste d'exclusion. Une sentence arbitrale sur l'affaire de disqualification a été rendue en notre faveur.]

Nous, ainsi que l'un de nos sous-traitants, fournisseurs, consultants, fabricants ou prestataires de services pour toute partie du contrat, ne sommes pas soumis à, et ne sommes pas contrôlés par une entité ou une personne qui fait l'objet d'une suspension temporaire ou d'une exclusion imposée par le CEDEAO ou d'une exclusion imposée par le CEDEAO conformément à l'Accord pour l'exécution mutuelle des décisions d'exclusion entre la CEDEAO mondiale et d'autres CEDEAOs de développement. De plus, nous ne sommes pas inéligibles en vertu des lois ou règlements officiels du pays de l'Acheteur ou en vertu d'une décision du Conseil de sécurité des Nations Unies.

3. Prix de l'offre

Le prix total de notre devis, à l'exclusion des remises inconditionnelles offertes au point (g) ci-dessous, est de [*insérer le prix total de l'offre en mots et chiffres, en indiquant les différents montants et les devises respectives*].

4. Remises inconditionnelles

Les remises inconditionnelles offertes sont les suivantes : [*Précisez la remise offerte.*]

La méthode exacte de calcul pour déterminer le prix net après application de remises inconditionnelles est la suivante: [*Préciser la méthode qui doit être utilisée pour appliquer les remises*].

5. Période de validité du devis

Notre devis sera valable pour la période spécifiée dans l'appel d'offres, et il restera contraignant pour nous et peut être accepté à tout moment avant son expiration.

6. Sécurité des performances [*biffer la mention inutile*]

Si nous obtenons le contrat d'appel subséquent, nous nous engageons à obtenir une garantie de performance conformément à la demande de qualification.

7. Commissions, pourboires, frais

Nous avons payé, ou paierons les commissions, gratifications ou frais suivants en ce qui concerne le présent devis ou l'exécution d'un contrat d'appel [*Si aucun n'a été payé ou ne doit être payé, indiquez « aucun ».*]

Nom du destinataire	Adresse	Raison	Quantité

8. Non tenu d'accepter

Nous comprenons que vous vous réservez le droit de :

- a. accepter ou rejeter tout Devis et ne sont pas tenus d'accepter le Devis au coût évalué le plus bas, ou tout autre Devis que vous pourriez recevoir, et
- b. annuler le processus d'appel d'offres à tout moment avant l'attribution d'un appel de contrats sans encourir aucune responsabilité envers les fournisseurs.

9. Fraude et corruption

Nous certifions par la présente que nous avons pris des mesures pour nous assurer qu'aucune personne agissant pour nous, ou en notre nom, ne se livre à tout type de fraude et de corruption.

Au nom du Fournisseur :

Signature: _____

Nom: _____

Titre/poste: _____

Téléphone: _____

Messagerie électronique: _____

Devis pour les marchandises: Tableau de prix 1

Pour les marchandises à importer de l'extérieur du pays de l'acheteur

1	2	3	4	5	6	7	8	9
Ligne N°	Description des marchandises	Pays d'origine	Période de livraison telle que définie par les Incoterms	Quantité et unité physique	Prix unitaire CIP [insérer le lieu de destination]	Prix CIP par ligne (Réf. 5x6)	[Pour CIP, si en plus le transport intérieur, etc. est requis] Prix par ligne pour le transport intérieur et les autres services requis dans le pays de l'acheteur pour acheminer les marchandises à leur destination finale spécifiée dans l'appel d'offres	Prix total par ligne (Rubriques 7+8)
<i>[insérer le numéro de l'article]</i>	<i>[insérer le nom du bien]</i>	<i>[insérer le pays d'origine du produit]</i>	<i>[insérer le délai de livraison cité]</i>	<i>[insérer le nombre d'unités à fournir et le nom de l'unité physique]</i>	<i>[insérer le prix unitaire CIP par unité]</i>	<i>[insérer le prix total CIP par poste]</i>	<i>[insérer le prix correspondant par poste]</i>	<i>[insérer le prix total de la ligne]</i>
							Prix de l'offre	

Devis pour les marchandises: Tableau de prix 2

Pour les marchandises provenant du pays de l'acheteur (déjà importées* ou fabriquées dans le pays de l'acheteur)

1	2	3	4	5	6	7	8
Ligne N°	Description des marchandises	Période de livraison telle que définie par les Incoterms	Quantité et unité physique	Prix unitaire EXW* (plus prix à livrer au lieu de destination, si nécessaire)	Total EXW (plus les prix à livrer au lieu de destination, si nécessaire) prix par article (Rubriques 4x5)	[Si l'acheteur l'exige] Prix par ligne pour le transport intérieur et les autres services requis dans le pays de l'acheteur pour acheminer les marchandises jusqu'à leur destination finale	Prix total par poste (Rubriques 6+7)
<i>[insérer le numéro de l'article]</i>	<i>[insérer le nom de Good]</i>	<i>[insérer la date de livraison citée]</i>	<i>[insérer le nombre d'unités à fournir et le nom de l'unité physique]</i>	<i>[insérer EXW (plus les prix à livrer au lieu de destination, si nécessaire) prix unitaire]</i>	<i>[insérer le prix total EXW (plus les prix à livrer au lieu de destination, si nécessaire) par poste]</i>	<i>[insérer le prix correspondant par poste]</i>	<i>[insérer le prix total par article]</i>

*pour les Marchandises déjà importées, conformément au processus d'approvisionnement primaire, le prix EXW exclut les droits de douane et autres taxes d'importation sur les Marchandises. Fournir des pièces justificatives sur les droits de douane et autres taxes à l'importation déjà payés ou à payer sur les marchandises.

Devis pour services connexes: Grille tarifaire 3

1		2	3	4	5	6	7
N° d'article	Description de l'objet	Description des services (à l'exclusion du transport intérieur et des autres services requis dans le pays de l'acheteur pour acheminer les marchandises jusqu'à leur destination finale)	Pays d'origine	Période d'achèvement au lieu de destination finale	Quantité et unité physique	Prix unitaire	Prix total par service (Rubrique 5*6 ou estimation)
<i>[insérer le numéro de l'article]</i>		<i>[insérer le nom des Services]</i>	<i>[insérer le pays d'origine des Services]</i>	<i>[insérer le délai de livraison au lieu de destination finale par service]</i>	<i>[insérer le nombre d'articles à fournir et le nom de l'unité physique]</i>	<i>[insérer le prix unitaire]</i>	<i>[insérer le prix total par article]</i>
Prix de l'offre							

Prix total de l'offre

Le coût total de la fourniture et de la livraison des Biens et des Services connexes est le suivant :

Grilles de prix	Quantité
Marchandises : Tableau des prix 1	
Marchandises : Tableau des prix 2	
Services connexes: Grille tarifaire 4	
Prix total de l'offre	

Bon de commande pour la fourniture de biens et de services connexes

Accord-cadre (AC) :	<i>[insérer le titre abrégé de AC]</i>
Date de l'AC :	<i>[insérer la date de l'AC]</i>
<i>Numéro de référence AC:</i>	<i>[insérer le numéro de référence AC]</i>
Marchandise:	<i>[titre abrégé pour le type de marchandises]</i>
Le(s) site(s)/destination(s) finale(s) du projet est/sont :	<i>[Insérer des informations sur le(s) lieu(x) du (des) site(s), le cas échéant]</i>
Site d'inspections et d'essais	<i>[Insérer les informations, le cas échéant]</i>

Acheteur:	Fournisseur:
<i>[Insérer le nom légal complet de l'acheteur]</i> [adresse]	<i>[Insérer le nom légal complet du fournisseur]</i> [adresse]

MARCHANDISE

Code	Nom du produit	Quantité	Prix unitaire	Total
<i>[insérer le code]</i>	<i>[description des marchandises]</i>	<i>[nombre]</i>	<i>[prix]</i>	<i>[montant]</i>
Instructions/commentaires spéciaux :			Total	<i>[Insérer le montant]</i>

Délai(s) de livraison requis(s) selon les INCOTERMS	[insérer période(s)] conformément aux INCOTERMS applicables	
--	---	--

SERVICES CONNEXES				
Code	Nom/description du service	Quantité	Prix	Total
[insérer le code]	[Décrivez les services connexes couverts et/ou l'annexe 1 de l'accord-cadre : Liste des exigences. Le prix indiqué à l'annexe 2 de l'accord-cadre ou convenu avec le fournisseur sélectionné sera inclus dans le prix contractuel.]	[nombre]	[prix]	[montant]
Instructions/commentaires spéciaux :				
		Total		[insérer le montant]
Période d'achèvement requise		[insérer le point]		

1. Prix du contrat

Le prix contractuel pour la fourniture de biens et la fourniture de services connexes (le cas échéant) est le suivant

Description	Montants et devise(s) [insérer les montants totaux des deux tableaux précédents]
Marchandise	
Services connexes [le cas échéant]	
Prix contractuel : [insérer le total pour les biens et services connexes [le cas échéant]	

2. Documents contractuels

Les documents suivants sont réputés former et être lus et interprétés comme faisant partie du présent contrat d'appel ferme. Le présent contrat d'appel prévaut sur tous les autres documents contractuels.

- (a) Lettre d'attribution du contrat d'appel
- (b) Devis du fournisseur (le cas échéant)
- (c) N° d'addenda ____ (le cas échéant)
- (d) Contrat d'appel - Conditions du contrat

et par renvoi les documents suivants :

- (e) Accord-cadre
 - (f) Annexe 1 : Annexe des exigences *[insérer les éléments pertinents de l'annexe 1 applicables au contrat de commande subséquente, comme les spécifications techniques, les dessins, les inspections et les essais]*
 - (g) *[Énumérer tout autre document]*
3. En contrepartie des paiements à effectuer par l'Acheteur au Fournisseur tels que spécifiés dans le présent Contrat d'appel, le Fournisseur s'engage par les présentes avec l'Acheteur à fournir les Biens et Services et à y remédier aux défauts conformément à tous égards aux dispositions du Contrat.
4. L'Acheteur s'engage par la présente à payer le Fournisseur en contrepartie de la fourniture des Biens et Services et de la correction des défauts de ceux-ci, du Prix contractuel ou de toute autre somme qui peut devenir payable en vertu des dispositions du Contrat aux moments et de la manière prescrits par le Contrat.

[Pour faciliter cet approvisionnement d'urgence, si cela est acceptable pour l'Acheteur et le Fournisseur, la signature électronique du Contrat d'appel par exemple, par exemple en utilisant DocuSign, est recommandée.]

Pour et au nom de l'Acheteur

Signé: *[insérer la signature]*

en qualité de *[insérer le titre ou toute autre désignation appropriée]*

En présence de *[insérer l'identification du témoin officiel]*

Date: _____

Pour et au nom du Fournisseur

Signé : *[insérer la signature du/des représentant(s) autorisé(s) du Fournisseur]*

en qualité de *[insérer le titre ou toute autre désignation appropriée]*

en présence de *[insérer l'identification du témoin officiel]*

Date: _____

Bon de commande ferme - Conditions du contrat (CoC)

[Note à l'intention de l'organisme adjudicateur : Dans un souci d'harmonisation et de simplification pour l'acheteur ou les acheteurs de contrats sur appel, l'organisme adjudicateur peut remplir, dans la mesure du possible, les informations à remplir dans la présente section et indiquer clairement les renseignements spécifiques qui ne peuvent/doivent être remplis que par le(s) acheteur(s) sur appel.]

Les conditions contractuelles suivantes du contrat d'appel ferme s'appliquent au contrat d'appel attribué en vertu de l'accord-cadre entre l'acheteur et le fournisseur.

1. Normes et spécifications

Les produits et services connexes, le cas échéant, doivent être conformes aux spécifications techniques et aux normes mentionnées dans les spécifications techniques et, lorsqu'aucune norme applicable n'est mentionnée, la norme doit être équivalente ou supérieure aux normes officielles dont l'application est appropriée au pays d'origine des marchandises.

2. Emballage, marquage et documentation

Le Fournisseur fournira l'emballage des Marchandises nécessaire pour éviter qu'elles ne soient endommagées ou détériorées pendant le transport vers leur destination finale. Pendant le transport, l'emballage doit être suffisant pour résister, sans limitation, à une manipulation brutale et à l'exposition à des températures extrêmes, au sel et aux précipitations, ainsi qu'à un stockage à ciel ouvert. La taille et le poids des caisses d'emballage tiennent compte, le cas échéant, de l'éloignement de la destination finale des marchandises et de l'absence d'installations de manutention lourde à tous les points de transit.

L'emballage, le marquage et la documentation à l'intérieur et à l'extérieur des colis doivent être: *[insérer le type d'emballage requis, les marques dans l'emballage et toute la documentation requise; ou se référer aux spécifications techniques]*

3. Transport

La responsabilité du transport des Marchandises est celle spécifiée dans les Incoterms applicables spécifiés dans l'Accord-cadre.

S'ils ne sont pas conformes aux Incoterms, la responsabilité des transports sera la suivante : *[insérer « Le Fournisseur est tenu, en vertu du Contrat, de transporter les Marchandises vers un lieu spécifié de destination finale dans le Pays de l'Acheteur, défini comme le Site du Projet. Le transport vers le lieu de destination dans le pays de l'acheteur, y compris l'assurance et le stockage, tel que spécifié dans le contrat, sera organisé par le fournisseur, et les frais connexes seront inclus dans le prix du contrat » ; ou toute autre condition commerciale convenue (préciser les responsabilités respectives de l'Acheteur et du Fournisseur)].*

4. Documents d'expédition et autres documents

[Modifier selon qu'il convient]

Les détails des documents d'expédition et autres documents à fournir par le fournisseur sont les suivants: *[insérer les documents requis, tels qu'un connaissance négociable, une lettre de transport maritime non négociable, une lettre de transport aérien, une lettre de voiture ferroviaire, une lettre de voiture routière, un certificat d'assurance, un certificat de garantie]*

du fabricant ou du fournisseur, un certificat d'inspection délivré par un organisme d'inspection désigné, les détails d'expédition de l'usine du fournisseur, etc.].

Les documents ci-dessus seront reçus par l'Acheteur :

- (a) avant l'arrivée des Marchandises, si le mode de paiement est par lettre de crédit si spécifié dans les Conditions de paiement ci-dessous. Si les documents ne sont pas reçus avant l'arrivée des marchandises, le fournisseur sera responsable de tous les frais qui en découlent; ou autrement;
- (b) à l'expédition.]

5. Modalités de paiement

Le mode et les conditions de paiement à verser au Fournisseur en vertu du bon de commande sont les suivants :

[Normalement, le mode de paiement L/C s'applique aux marchandises provenant de l'étranger. Pour les achats d'urgence, le temps et les processus de L/C peuvent ne pas convenir à l'approvisionnement accéléré. On s'attend à ce que la méthode de décaissement des paiements directs s'applique. La méthode de paiement direct, associée à un paiement anticipé relativement élevé, devrait contribuer à atténuer le risque (en raison de la non-disponibilité de la lettre de crédit) pour le fournisseur. Si L/C doit être utilisé, les processus requis doivent être exécutés de manière efficace.]

[État : L'acheteur [insérer : « doit » ou « ne doit pas », selon le cas] traiter les paiements en utilisant la méthode de décaissement des paiements directs, telle que définie dans les Directives de décaissement pour le financement de projets d'investissement de la CEDEAO mondiale.]

[EXEMPLE DE DISPOSITION; MODIFIER S'IL Y A LIEU]

Paiement des marchandises livrées de l'étranger:

[Choisissez l'option applicable et supprimez l'autre]

[Option 1- pour les paiements effectués selon la méthode du décaissement des paiements directs]:

Le paiement de la partie en devises étrangères doit être effectué en (_____) *[devise du prix contractuel]* de la manière suivante :

(i) Acompte:

- Dix (10) pour cent du prix du contrat doivent être payés, dans les dix (10) jours suivant la signature du contrat et sur présentation d'une réclamation pour le montant;
- Trente (30) pour cent du prix du contrat doivent être payés dans les vingt (20) jours suivant la signature du contrat et sur présentation d'une réclamation et d'une garantie bancaire sur demande d'un montant équivalent valable jusqu'à ce que les marchandises soient livrées et sous la forme d'une garantie de paiement anticipé jointe au contrat-cadre ou à une autre forme acceptable pour l'acheteur.

- (ii) **Lors de l'expédition:** Cinquante (50) pour cent du prix contractuel des marchandises expédiées doivent être payés, dans les 15 jours suivant la soumission des documents spécifiés sous Expédition et autres documents ci-joints.
- (iii) **Lors de l'acceptation:** Dix (10) pour cent du prix contractuel des marchandises reçues doivent être payés dans les quinze (15) jours suivant la réception des marchandises sur présentation de la réclamation appuyée par le certificat d'acceptation délivré par l'acheteur.

Le paiement de la partie en monnaie locale est effectué en ____ [devise] dans les quinze (15) jours suivant la présentation de la réclamation appuyée par un certificat de l'Acheteur déclarant que les Marchandises ont été livrées et que tous les autres services contractuels ont été exécutés.]

[Option 2- pour les paiements par lettre de crédit]

Le paiement de la partie en devises étrangères sera effectué en _____ [devise du prix contractuel] de la manière suivante :

- (i) **Paiement anticipé :** Dix (10) pour cent du prix du contrat doivent être payés dans les quinze (15) jours suivant la signature du contrat, et sur présentation de la réclamation.
- (ii) **À l'expédition:** Quatre-vingts (80) pour cent du prix contractuel des marchandises expédiées doivent être payés par lettre de crédit confirmée irrévocable ouverte en faveur du fournisseur dans une CEDEAO de son pays, sur présentation des documents spécifiés dans les documents d'expédition et autres documents ci-joints.
- (iii) **Lors de l'acceptation:** Dix (10) pour cent du prix contractuel des marchandises reçues doivent être payés dans les quinze (15) jours suivant la réception des marchandises sur présentation de la réclamation appuyée par le certificat d'acceptation délivré par l'acheteur.

Le paiement de la partie en monnaie locale doit être effectué en ____ [devise] dans les quinze (15) jours suivant la présentation de la réclamation appuyée par un certificat de l'Acheteur déclarant que les Marchandises ont été livrées et que tous les autres Services contractuels ont été exécutés.

Paiement des Biens et Services fournis depuis le Pays de l'Acheteur :

Le paiement des Biens et Services fournis à partir du Pays de l'Acheteur sera effectué en ____ [devise], comme suit :

- (i) **Paiement anticipé :** Dix (10) pour cent du prix du contrat doivent être payés dans les trente (15) jours suivant la signature du contrat sur présentation d'une réclamation pour le montant.
- (ii) **À la livraison:** Quatre-vingts (80) pour cent du prix contractuel doivent être payés à la réception des marchandises et dans les 15 jours suivant la soumission des documents spécifiés sous Expédition et autres documents ci-joints.
- (iii) **Lors de l'acceptation:** Les dix (10) pour cent restants du prix du contrat doivent être payés au fournisseur dans les quinze (15) jours suivant la date du certificat de réception pour la livraison respective émis par l'acheteur.

6. Sécurité des performances

*[Une garantie d'exécution **n'est normalement pas exigée pour le marché d'urgence en question**. Dans des circonstances exceptionnelles, si une garantie de performance est requise, insérer ce qui suit :]*

["Le Fournisseur fournit une garantie de bonne exécution pour l'exécution du Contrat, dans le délai indiqué dans la Lettre d'adjudication, en utilisant à cette fin le formulaire de garantie de bonne exécution joint au Contrat-cadre.

Le produit de la garantie de bonne exécution sera payable à l'acheteur à titre d'indemnisation pour toute perte résultant du non-respect par le fournisseur de ses obligations en vertu du contrat.

Le montant de la garantie de bonne exécution sera : [insérer % du prix du contrat;], libellé dans la ou les devises du contrat, ou dans une monnaie librement convertible acceptable pour l'acheteur. La garantie de bonne exécution est conforme au formulaire joint à l'accord-cadre.

La garantie de bonne exécution sera acquittée par l'acheteur et retournée au fournisseur au plus tard quatorze (14) jours suivant la date d'achèvement des obligations de prestation du fournisseur en vertu du contrat, y compris toute obligation de garantie, sauf indication contraire."]

7. Taxes et droits

Pour les marchandises fabriquées en dehors du pays de l'acheteur, le fournisseur sera entièrement responsable de toutes les taxes, droits de timbre, droits de licence et autres prélèvements imposés en dehors du pays de l'acheteur.

Pour les marchandises fabriquées dans le pays de l'acheteur, le fournisseur sera entièrement responsable de toutes les taxes, droits, frais de licence, etc., encourus jusqu'à la livraison des marchandises contractuelles à l'acheteur.

Pour les marchandises fabriquées en dehors du pays de l'acheteur, l'acheteur supportera et paiera tous les droits de douane et les droits d'importation sur les marchandises contractées. Pour les Marchandises déjà importées, pour permettre le remboursement au Fournisseur et/ou le paiement aux organismes compétents, le cas échéant, le Fournisseur doit fournir des preuves documentaires sur les droits de douane et autres taxes à l'importation déjà payés ou à payer sur les Marchandises.

L'Acheteur supportera et paiera toute taxe de vente du pays de l'Acheteur et autres taxes pouvant être payables sur les Marchandises.

Si des exonérations, des réductions, des abattements ou des privilèges fiscaux peuvent être mis à la disposition du Fournisseur dans le pays de l'Acheteur, l'Acheteur fera de son mieux pour permettre au Fournisseur de bénéficier de ces économies d'impôt dans toute la mesure autorisée.

8. Assurance

La couverture d'assurance doit être celle spécifiée dans les Incoterms applicables spécifiés dans l'Accord-cadre. *[Disposition privilégiée]*

OU

S'il n'est pas conforme aux Incoterms, l'assurance sera la suivante :

[insérer les dispositions spécifiques en matière d'assurance convenues, y compris la couverture, l'actualité et le montant]

9. Garantie

Outre les obligations générales de garantie spécifiées dans l'Accord-cadre:

La garantie reste valable pendant [insérer le numéro] mois après *que les marchandises, ou toute partie de celles-ci selon le cas, ont été livrées et acceptées à la destination finale*, ou pendant [insérer le numéro] mois après la date d'expédition du port ou du lieu de chargement dans le pays d'origine, selon la période la plus proche.

Le délai de réparation ou de remplacement après notification du défaut par l'Acheteur est de [insérer le numéro] jours. Si, après avoir été avisé, le Fournisseur ne remédie pas au défaut dans ce délai, l'Acheteur peut prendre dans un délai raisonnable les mesures correctives nécessaires, aux risques et aux frais du Fournisseur et sans préjudice de tout autre droit que l'Acheteur pourrait avoir contre le Fournisseur en vertu du Contrat.

Aux fins de la garantie, le(s) lieu(x) de destination(s) finale(s) sera (seront) tel qu'indiqué dans le présent Contrat d'appel ferme.

10. Dommages-intérêts et primes

Sauf dans les cas prévus par le Contrat-cadre en cas de force majeure, si le Fournisseur ne livre pas tout ou partie des Marchandises à la (aux) Date(s) de livraison ou n'exécute pas les Services Connexes dans le délai spécifié dans le Contrat, l'Acheteur peut, sans préjudice de tous ses autres recours en vertu du Contrat, déduire du Prix du Contrat, à titre de dommages-intérêts forfaitaires

Le dommage liquidé sera *de [insérer %]* du prix des Marchandises retardées ou des Services non exécutés] pour chaque semaine ou partie de retard jusqu'à la livraison ou l'exécution effective.

Le montant maximal des dommages-intérêts forfaitaires sera *de [insérer %]* du prix contractuel. Une fois le maximum atteint, l'Acheteur peut résilier le Contrat d'appel en vertu de la disposition de l'Accord-cadre relative à la résiliation.

[facultatif]

[Insérer s'il n'y a pas de Services connexes :] Le paiement du bonus au Fournisseur sera de [insérer le numéro] % par jour si les Marchandises faisant l'objet du Contrat sont livrées avant la Date de livraison contractuelle finale].

[Insérer s'il existe des Services connexes :] Le paiement de la prime au Fournisseur est de [insérer le numéro] % par jour si les Marchandises faisant l'objet du Contrat sont livrées et que les Services connexes sont achevés avant la Date d'achèvement].

11. Ordres de modification et modifications de contrat

L'Acheteur peut à tout moment ordonner au Fournisseur, par voie de notification, d'apporter des modifications dans le cadre général du Contrat d'appel dans l'un ou plusieurs des éléments suivants :

- (a) les dessins, conceptions ou spécifications, lorsque les marchandises à fournir en vertu du contrat d'appel doivent être fabriquées spécifiquement pour l'acheteur;

- (b) la méthode d'expédition ou d'emballage;
- (c) le lieu de livraison; et
- (d) les Services Connexes à fournir par le Fournisseur.

Si un tel changement entraîne une augmentation ou une diminution du coût ou du temps requis pour l'exécution par le fournisseur de toute disposition du contrat, un ajustement équitable sera effectué dans le prix du contrat de commande ou dans le calendrier de livraison/d'achèvement, ou les deux, et le contrat d'appel sera modifié en conséquence. Toute réclamation du Fournisseur pour ajustement en vertu de la présente Clause doit être revendiquée dans les vingt-huit (28) jours suivant la date de réception par le Fournisseur de l'ordre de modification de l'Acheteur.

Les prix facturés par le Fournisseur pour tout Service connexe qui pourrait être nécessaire mais qui n'ont pas été inclus dans le Contrat de commande ferme doivent être convenus à l'avance par les parties et ne doivent pas dépasser les tarifs en vigueur facturés à d'autres parties par le Fournisseur pour des services similaires.

12. Prorogations de délai

Si, à tout moment au cours de l'exécution du Contrat de dépôt, le Fournisseur ou ses sous-traitants devaient rencontrer des conditions empêchant la livraison en temps voulu des Marchandises ou l'achèvement des Services connexes, le Fournisseur informera rapidement l'Acheteur par écrit du retard, de sa durée probable et de sa cause. Dès que possible après réception de l'avis du Fournisseur, l'Acheteur évaluera la situation et pourra, à sa discrétion, prolonger le délai d'exécution du Fournisseur, auquel cas la prolongation sera ratifiée par les parties par modification du Contrat.

Sauf en cas de Force Majeure, tel que prévu dans le Contrat-cadre, un retard du Fournisseur dans l'exécution de ses obligations de Livraison et d'Achèvement rendra le Fournisseur responsable de l'imposition des dommages-intérêts forfaitaires spécifiés ci-dessus, sauf si une prolongation de délai est convenue.

13. Règlement des différends relatifs au contrat d'appel

Comme indiqué dans les dispositions de l'AC, l'Acheteur et le Fournisseur feront tout leur possible pour résoudre à l'amiable par négociation informelle directe et, si nécessaire, par l'intermédiaire d'un arbitre, tout désaccord ou différend survenant entre eux en vertu ou en relation avec le Contrat d'appel.

Si, après vingt-huit (28) jours, les parties n'ont pas réussi à résoudre leur différend ou différend par une telle consultation et un tel arbitrage mutuels s'ils sont utilisés, l'Acheteur ou le Fournisseur peut notifier à l'autre partie son intention d'entamer un arbitrage, comme prévu ci-après, quant à la question en litige, et aucun arbitrage à l'égard de cette question ne peut être entamé à moins qu'un tel avis ne soit donné. Tout différend ou différend à l'égard duquel une notification d'intention d'engager un arbitrage a été donnée conformément à la présente disposition sera définitivement réglé par arbitrage. L'arbitrage peut être entamé avant ou après la livraison des marchandises en vertu du contrat. La procédure d'arbitrage se déroule conformément aux règles de procédure spécifiées ci-dessous.

Nonobstant toute référence à l'arbitrage dans les présentes,

- (a) les parties continueront d'exécuter leurs obligations respectives en vertu du Contrat, à moins qu'elles n'en conviennent autrement ; et
- (b) l'Acheteur doit payer au Fournisseur toute somme due au Fournisseur.

[» (a) sera conservé dans le cas d'un Contrat avec un Fournisseur étranger et (b) sera conservé dans le cas d'un Contrat avec un ressortissant du pays de l'Acheteur. »]

[a) Contrat avec un fournisseur étranger :

[à moins que l'acheteur ne choisisse les règles d'arbitrage commercial d'une autre institution arbitrale internationale, l'exemple de disposition suivant devrait être inséré:]

Tous les litiges découlant du présent contrat ou en relation avec celui-ci seront définitivement réglés conformément au Règlement d'arbitrage de la Chambre de commerce internationale par un ou plusieurs arbitres nommés conformément audit Règlement.

(b) Contrats avec le fournisseur ressortissant du pays de l'acheteur:

En cas de litige entre l'Acheteur et un Fournisseur ressortissant du Pays de l'Acheteur, le litige sera soumis à l'arbitrage ou à l'arbitrage conformément aux lois du Pays de l'Acheteur.]

14. [Note à l'acheteur : Dans le cadre d'un projet évalué comme présentant un risque élevé ou substantiel d'exploitation et d'abus sexuels (EES) ou de harcèlement sexuel (SH), inclure ce qui suit si les services connexes comprennent des activités qui doivent être exécutées par le personnel du fournisseur, telles que l'installation, l'exploitation et/ou l'entretien, autrement indiquer : « Sans objet ».]

14.1 Le Fournisseur doit disposer d'un code de conduite et fournir une sensibilisation appropriée au personnel du Fournisseur effectuant *[indiquer le cas échéant : installation/exploitation/maintenance/exploitation et maintenance]* qui inclut, mais sans s'y limiter, le maintien d'un environnement de travail sûr et ne pas s'engager dans les pratiques suivantes :

- (i) toute forme de harcèlement sexuel, y compris les avances sexuelles importunes, les demandes de faveurs sexuelles et tout autre comportement verbal ou physique de nature sexuelle avec le personnel d'autres fournisseurs ou acheteurs;
- (ii) toute forme d'exploitation sexuelle, c'est-à-dire tout abus ou tentative d'abus de situation de vulnérabilité, de pouvoir différentiel ou de confiance, à des fins sexuelles, y compris, mais sans s'y limiter, le fait de tirer un profit pécuniaire, social ou politique de l'exploitation sexuelle d'autrui;
- (iii) toute forme d'abus sexuel, c'est-à-dire l'intrusion physique réelle ou menaçante de nature sexuelle, que ce soit par la force ou dans des conditions inégales ou coercitives; et
- (iv) toute forme d'activité sexuelle avec des personnes de moins de 18 ans, sauf en cas de mariage préexistant.

14.2 L'Acheteur peut exiger du Fournisseur qu'il retire (ou fasse enlever), du site ou d'autres lieux où [*indiquer le cas échéant : installation/exploitation/maintenance/exploitation et maintenance*] est exécuté, un personnel du Fournisseur qui adopte des comportements non conformes au code de conduite énoncé à l'article 14.1. Nonobstant toute exigence de l'Acheteur de remplacer une telle personne, le Fournisseur doit immédiatement retirer (ou Faire expulser) cette personne, du site ou d'autres endroits où le [*indiquer le cas échéant: installation / exploitation / maintenance / exploitation et maintenance*] est exécuté. Dans les deux cas, le Fournisseur désignera rapidement, le cas échéant, un remplaçant approprié ayant des compétences et une expérience équivalentes.

